HF
F9797me

Funck-Brentano, M. Frantz.

Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 Juillet) et les chroniqueu qui en ont traité, pour servir à L'Historiographie u règne de Philippe le Bel.

HF
F9797me

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresurlabat00funcuoft

HF
F9797me

MÉMOIRE

SUR

LA BATAILLE DE COURTRAI

(1302, 11 JUILLET)

ET LES CHRONIQUEURS QUI EN ONT TRAITÉ,

POUR SERVIR À L'HISTORIOGRAPHIE

DU RÈGNE DE PHILIPPE LE BEL,

PAR

M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO.

EXTRAIT DES MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS
À L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
Ire SÉRIE, TOME X, Ire PARTIE

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11.

M DCCC XCI.

MÉMOIRE

SUR

LA BATAILLE DE COURTRAI

(1302, 11 JUILLET)

ET LES CHRONIQUEURS QUI EN ONT TRAITÉ,

POUR SERVIR À L'HISTORIOGRAPHIE

DU RÈGNE DE PHILIPPE LE BEL.

La bataille de Courtrai est un des événements les plus importants du moyen âge, autant au point de vue de l'histoire politique et de l'histoire sociale que de l'histoire militaire. Aussi les érudits se sont-ils, depuis longtemps, montrés soucieux d'en exposer les détails avec exactitude et précision [1]. Le premier qui ait fait de la bataille de Courtrai l'objet d'une monographie est Goethals-Vercruyssen, membre de l'Académie de Bruxelles, de qui le travail, écrit en langue fla-

[1] Notre devoir est de remercier dès la première page ceux qui nous ont aidé de leurs conseils au cours de ce travail : M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, l'un de nos adversaires dans la discussion, qui a pris la peine de revoir notre manuscrit et nous a fait plus d'une observation utile ; notre vénéré maître, M. Paul Meyer, directeur de l'École des chartes ; M. Gilliodts-Van Severen, archiviste de la ville de Bruges ; MM. les administrateurs et bibliothécaires des bibliothèques de Bruxelles et de Gand ; M. A. Chuquet, directeur de la *Revue critique* ; M. Alexandre Pey, professeur au lycée Saint-Louis ; nos confrères et amis MM. Gédéon Huet et Léon Legrand ; qu'ils veuillent bien accepter l'expression de notre vive gratitude.

mande, fut traduit en 1834 par A. Voisin sous le titre de : *Bataille de Courtrai ou des Éperons d'or*[1]. En 1845 parut l'étude de H.-G. Moke : *Mémoire sur la bataille de Courtrai, dite aussi de Groeninghe ou des Éperons*, imprimée dans le tome XXVI des *Mémoires de l'Académie de Belgique*[2]. Le travail de Moke est extrêmement minutieux et détaillé ; il est accompagné de plusieurs plans dressés avec soin. M. l'abbé Duclos, publiant l'apologie des héros populaires Breidel et Die Coninc, *Onze Helden van 1302*[3], a refait, d'après les sources, une étude nouvelle de la fameuse journée[4] ; enfin M. G. Köhler, général dans l'armée allemande, au cours de son important ouvrage sur le *Développement de l'art militaire à l'époque de la chevalerie*[5], a exposé une fois encore, après un examen attentif des documents qu'il avait à sa disposition, les circonstances dans lesquelles la bataille fut livrée[6].

Tels sont les principaux travaux sur la terrible défaite subie par les troupes françaises[7]. Au premier abord on n'hésite pas à leur accorder entière créance, d'autant plus que non seulement ils sont faits d'une manière très consciencieuse, mais que, loin de se contredire, ils se confirment réciproquement dans leurs parties principales. Cependant un examen approfondi ne tarde pas à faire naître plusieurs objections. La première

[1] Gand, in-8° de 54 pages, extr. du *Messager des sciences et arts*, ann. 1834, p. 317 et suiv.

[2] Année 1851, in-4°, p. 1-63.

[3] Bruges, 1880, in-8° de 356 pages ; et, sous le même titre, Bruges, 1881, une plaquette composée de cartes et de plans.

[4] P. 293-315.

[5] *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit*, Breslau, 1886-1889, 5 vol. in 8°.

[6] Tome II, 1886, p. 216-249.

[7] Nous ne parlons pas des histoires générales dont le récit ne peut être que très succinct, ni d'une étude publiée par de La Fons-Mélicocq sous le titre de : *Relations des batailles de Courtrai et de Mons-en-Puelle d'après le ms. 6909 de la grande Bibliothèque de Paris*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, ann. 1862, p. 101-106, travail sans importance.

est si grave que seule déjà elle détruit la confiance qu'on avait prise tout d'abord. Tous les travaux que nous venons de citer, à l'exception du premier en date, celui de Goethals-Vercruyssen, assignent au champ de bataille 300 mètres de large sur 600 mètres de long[1], à savoir le terrain borné par les fossés de Courtrai à l'Ouest, la route de Courtrai à Gand au Nord, le ruisseau de Groeninghe à l'Est, et au Sud le grand fossé qui faisait communiquer les fossés de la ville avec ledit ruisseau[2].

Quel était l'effectif de l'armée flamande campée aux premiers jours de juillet 1302 dans la ville de Courtrai et la plaine de Groeninghe? L'auteur des *Annales gandenses* dit 60,000 hommes[3]. Il est le seul qui puisse nous renseigner à ce sujet, car de tous les écrivains qui ont parlé de la journée de Courtrai il est le seul qui ait vécu au milieu même du pays, l'année où l'événement se passa[4]. Le récit des *Annales gandenses* est rarement inexact et, pour les forces que leur auteur attribue aux armées en présence dans la plaine de Groeninghe, nous pouvons contrôler son témoignage en ce qui concerne l'armée française[5] : ce contrôle lui est favorable. Ajoutons qu'il était porté, en raison de l'ardeur de ses sympathies pour la cause flamande, à diminuer le nombre des vainqueurs. On

[1] Voir les plans donnés par Moke, *loc. cit.*, en particulier le plan II; Duclos, *op. cit.*, p. 305 et suiv., et son plan de la bataille reproduisant, dans ses traits essentiels, ceux de Moke; Köhler, *op. cit.*, II, 243.

[2] Voir les plans annexés.

[3] Pertz, SS., XVI, 570, l. 40.

[4] Pertz, SS., XVI, 573, l. 37. Cf. abbé Duclos, *Annales de la Soc. d'ém. de Bruges*, ann. 1881-1882, p. 88.

[5] « . . . circiter 10 milium equitum. » Pertz, SS., XVI, 570, l. 19. Cf. la chronique anonyme publiée par de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, IV, 471 : « . . . x milles armures de fer de cheval. » Sur la valeur de cette dernière chronique, que nous proposons d'appeler *Chronique artésienne*, voir plus bas. L'anonyme dit également (édition de Smet, page 471) que les Flamands étaient en très grand nombre.

ne peut donc réduire de beaucoup le chiffre qu'il donne, tout au plus est-il permis de le ramener à 45,000. L'armée française, elle, comptait 50,000 hommes environ, dont 10,000 « armures de fer de cheval », 10,000 arbalétriers et 30,000 piétons[1], sondoyers, milices urbaines et valets; sur ce point, on est généralement d'accord. Si d'autre part nous considérons la place que prenait au moyen âge le développement d'une armée rangée en bataille, nous voyons qu'elle était relativement très considérable. La chronique anonyme publiée par de Smet, dont l'auteur est fort bien renseigné, nous apprend qu'en 1304 l'ost commandé par Philippe le Bel devant Tournai, fort de 80,000 hommes, s'échelonnait sur une longueur de deux lieues; un peu plus tard, la même armée rangée en bataille à Marquette, où elle n'était séparée des Flamands que par une « riverete », « estoit bien estendue liue et demie de tere lonch[2] ». Or H.-G. Moke et, après lui, M. l'abbé Duclos et M. le général Köhler font combattre les armées ennemies, auprès de Courtrai, dans un espace exactement grand comme notre esplanade des Invalides. Il est superflu d'insister sur l'impossibilité matérielle d'une pareille donnée[3].

Les écrivains que nous venons de citer sont tombés dans

[1] *Chronique artésienne* dans le *Corpus chron. Flandr.*, IV, 471.

[2] *Corp. chron. Flandr.*, IV, 500. — G. Guiart, chroniqueur soldat, parlant de la bataille du Val-Cassel (1303, 4 avril), dit :

Près du Neuf-Fossé es charrieres,
En un lieus la bataille dure.
(D. Bouquet, XXII, 247, v. 15894.)

[3] Nous remercions bien vivement M. le comte de Hemricourt de Grunne, professeur à l'École de guerre de Bruxelles, des précieux renseignements qu'il a eu la bonté de nous fournir en réponse à la question que nous lui avions posée. Parlant de l'espace de terrain dans lequel les auteurs dont il s'agit font se mouvoir deux corps d'armée comprenant chacun pour le moins 30,000 hommes, M. de Grunne écrit : « Une seule armée de 25,000 hommes, comptant 10,000 cavaliers, sera dans l'impossibilité absolue de manœuvrer sur un espace aussi étroit et aussi peu profond. »

une série d'erreurs pour avoir écouté avec une absolue confiance des chroniqueurs dont il n'aurait fallu accueillir les relations qu'avec la plus grande réserve, entre autres Louis van Velthem, de qui nous parlons plus loin. Le dithyrambe du poète brabançon parut à Goethals-Vercruyssen, à H.-G. Moke, à MM. Duclos et Köhler pouvoir servir de fondement aux récits les plus précis; ils ont pris ses vers un à un et les ont interprétés comme un légiste le ferait d'un texte du code, ne s'apercevant pas que l'exposé de la bataille fait par le chroniqueur était, sur bien des points, œuvre d'imagination.

Un autre auteur de qui les érudits en question ont fait un semblable abus est Geoffroi de Paris. Ils ont été trompés par l'un des vers du passage de la chronique relatif à la journée de Courtrai :

Je le puis bien dire de voir[1].

Ce vers signifie : « Je puis le dire en vérité »; non, comme ces messieurs l'ont cru : « Je puis le dire pour l'avoir vu ». On a fait de la sorte de Geoffroi un témoin oculaire de la bataille[2]. Or, s'il est vrai que les parties principales de son récit ne doivent pas être rejetées, c'est néanmoins le surfaire beaucoup que d'attribuer à chacune des expressions dont Geoffroi s'est servi l'exactitude d'un terme de mathématiques[3].

Goethals-Vercruyssen, H.-G. Moke, MM. Duclos et Köhler

[1] D. Bouquet, XXII, 102, v. 1436.

[2] Voir Moke, *loc. cit.*, p. 26, et Köhler, *op. cit.*, II, 248, note 2. L'observation ci-dessus a déjà été faite par M. H. Pirenne, *Compte rendu des séances de la commission royale d'hist. de Bruxelles*, ann. 1890, p. 12-13.

[3] Surtout lorsque ces termes sont mal compris.

Commentant le vers :

Se sont tornés devers un pas,

Moke, *loc. cit.*, p. 40, n. 2, traduit le mot « pas », qui signifie « passage », par « chemin ». C'est le chemin de Courtrai à Gand, dit-il. Appuyé sur ce chemin de Gand, il développe tout un système stratégique.

ont d'autre part ignoré les meilleurs documents que nous ayons aujourd'hui à notre disposition pour écrire l'histoire de la journée des Éperons d'or, à savoir : la chronique anonyme publiée par de Smet[1]; les comptes de la ville de Bruges reproduits par fragments dans le magnifique inventaire des Archives de la ville de Bruges que M. Gilliodts-Van Severen a dressé[2] avec tant de soin, et depuis publiés d'une manière plus complète par M. Coolens sous le titre de : « Le compte communal de la ville de Bruges, mai 1302–février 1303 »[3]; enfin les pièces d'archives que notre savant ami M. H. Moranvillé et nous-même avons eu la bonne fortune de trouver à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, et qui sont publiées ci-après en pièces justificatives.

Le dernier en date des travaux dont nous venons de parler, celui de M. le général Köhler, a servi de point de départ à une étude nouvelle, que M. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, a communiquée à la commission royale d'histoire de Belgique, sous le titre de : *La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai, note sur l'historiographie du XIV^e siècle*[4]. Étude d'un vif intérêt qui a, dès son apparition, éveillé l'attention du monde savant et dont il a été fait, dans plusieurs revues historiques, des comptes rendus[5] qui ont montré l'importance et les mérites de l'œuvre, éloges auxquels nous sommes heureux de nous associer. M. Pirenne,

[1] *Corpus chron. Flandriæ*, IV, 447-502; voir plus bas.

[2] Bruges, 1886, in-8°. — L'abbé Duclos a consulté ces comptes dans les Archives de la ville de Bruges; cf. *op. cit.*, p. 286-289, 314 et autres.

[3] *Annales de la Soc. d'ém. de Bruges*, ann. 1885, p. LII-404.

[4] *Bulletins*, ann. 1890, p. 11-50.

[5] Voir entre autres : *Revue critique*, ann. 1890, n° 29; *Neues Archiv.*, ann. 1890, p. 212; *Messager des sciences hist. de Belgique*, ann. 1890, p. 232; *Bibliothèque de l'École des chartes*, ann. 1890, p. 321.

néanmoins, admet sans hésitation l'exactitude de l'exposé fait par M. le général Köhler, « lequel lui paraît tout à fait convaincant [1], » et il entreprend d'expliquer les motifs de l'opposition qui existe entre ce récit et celui que les chroniqueurs ont adopté depuis le XIV^e^ siècle. Il en arrive de la sorte à penser que, de très bonne heure, la légende a dû altérer les événements dans les chroniques. « Dès les premières années du XIV^e^ siècle, écrit-il, on voit se former sur la bataille de Courtrai deux traditions nettement distinctes, la version flamande d'une part, la version française de l'autre [2]. » M. Pirenne caractérise ces traditions opposées de la manière qui suit : les Flamands attribuaient l'issue de la journée au seul héroïsme de leurs milices communales; les Français, au contraire, « cherchant à expliquer la défaite d'une manière honorable [3], » l'attribuaient à un stratagème qu'ils qualifiaient de traîtrise, conformément aux mœurs militaires de la chevalerie. Les escadrons français auraient été attirés sur des fossés coupant en grand nombre la plaine qui s'étendait sous les murs de Courtrai, fossés dont ils ignoraient l'existence et où ils se seraient effondrés dans une effroyable confusion; les *goedendags*, l'arme célèbre des milices flamandes, n'auraient triomphé que d'ennemis déjà vaincus par la ruse. Telle aurait été la version flamande, telle la version française de la bataille de Courtrai. Quant à la vérité, M. Pirenne croit l'exposer en refaisant le récit de la journée d'après M. le général Köhler, lequel rejette d'une manière complète, aussi bien que Goethals-Vercruyssen, H.-G. Moke et M. l'abbé Duclos, l'épisode des fossés, selon les chroniqueurs français le fait principal de la bataille et l'unique cause du désastre éprouvé. Poursuivant

[1] *Loc. cit.*, p. 11. — [2] *Loc. cit.*, p. 16. — [3] *Loc. cit.*, p. 21.

IMPRIMERIE NATIONALE.

son ingénieuse étude, M. Pirenne nous montre la version flamande apparaissant exclusivement dans trois sources : les *Annales gandenses*, le *Spiegel historiaal* de Louis van Velthem, la continuation de la *Genealogia comitum Flandriæ* écrite au monastère de Clairmarais[1]. La version française, en effet, ne tarda pas, d'après M. Pirenne, à détruire, par toute l'Europe et jusqu'en Flandre même, l'influence de la version rivale. Celle-ci disparaît des relations écrites par les chroniqueurs, les annalistes et les historiens, elle se retire même de la mémoire du peuple : « L'introduction du récit du bourgeois de Valenciennes dans le récit de Jean de Dixmude consacre le triomphe définitif de la version française en Flandre sur la version nationale. Celle-ci, désormais, jusqu'à notre siècle, restera ignorée. L'*Excellente Cronijke* et Despars reproduisent tous deux le récit de Jean; Meyer le combine avec les données de Villani. Depuis, la plupart des modernes n'ont guère fait que le répéter. C'est lui que l'on trouve, aujourd'hui encore, dans presque tous les manuels d'histoire nationale; c'est lui enfin que la peinture et la gravure *flamandes* ont popularisé de nos jours[2]. »

Nous allons repasser par la route où nos savants prédécesseurs nous ont guidé. Nous examinerons les textes dont ils se sont servis en nous efforçant d'établir leur valeur respective. Il est utile, quand on fait usage de chroniques, de les grouper de manière à fixer à chacune d'elles la place qui lui revient, afin de ne pas laisser passer au premier plan un témoignage de second ordre ou négliger un témoignage de valeur.

[1] *Loc. cit.*, p. 16. — [2] *Loc. cit.*, p. 50.

LA CHRONIQUE ARTÉSIENNE.

Tous les chroniqueurs qu'il est possible de consulter au sujet d'un événement donné peuvent être rangés en quatre classes :

La première comprend les récits des témoins oculaires.

La deuxième se compose des écrivains qui ont écrit à l'époque et dans le pays où l'événement s'est passé.

La troisième classe comprend les écrivains qui, sans avoir vécu dans le pays théâtre de l'événement, sont du moins les contemporains de ce dernier.

La quatrième classe comprend les écrivains des époques postérieures.

Traitant de la bataille de Courtrai, nous ne tardons pas, hélas! à reconnaître que nous ne pouvons recourir au témoignage d'aucun chroniqueur appartenant à la première des quatre classes que nous venons de définir. Nulle relation de témoin oculaire n'est venue jusqu'à nous.

Nous pouvons ranger dans la deuxième classe, comprenant les chroniques dont les auteurs ont vécu dans le pays et à l'époque où la bataille fut livrée, cinq textes d'inégale valeur: la *Chronique artésienne*, Guillaume Guiart, les *Annales gandenses*, Louis van Velthem, Gilles li Muisis.

Celui de ces textes qu'il faut mettre au premier rang, sans hésiter, est la chronique anonyme, en langue française, publiée par le chanoine de Smet dans le tome IV du *Corpus chronicorum Flandriæ*[1], d'après le ms. 14561-14564 de la Bibliothèque

[1] P. 447-502.

royale de Bruxelles, sous le titre de : *Chronique anonyme de la guerre de Philippe le Bel contre Gui de Dampierre, 1294-1304.* Cette édition est des plus défectueuses. Nous avons pu étudier le manuscrit de Bruxelles : il est du commencement du XIV^e^ siècle. Il est orné de miniatures, et celles-ci, avec plus de certitude encore que les lettres dont le texte est composé, permettent de le dater exactement. Ce manuscrit, ne contenant qu'une transcription d'un original antérieur, suffit à dater la rédaction de l'anonyme des premières années du XIV^e^ siècle.

L'édition de Smet est dépourvue d'introduction et de notes. Voici les conclusions auxquelles nous a conduit l'étude de cette chronique, étude dans laquelle M. Félix Brassart, le savant archiviste de la ville de Douai, nous a aidé de ses conseils.

La chronique s'ouvre[1] par la traduction en français, traduction littérale et complète, d'un certain nombre d'actes qui consacraient la suzeraineté du roi de France sur la Flandre : 1° Les lettres par lesquelles le comte de Flandre, Thomas de Savoie, et Jeanne, sa femme, déclarent avoir prêté serment de foi et hommage au roi de France, à Compiègne, en décembre 1237[2]; cet acte se trouve sous le vidimus donné par la comtesse Marguerite, à Paris, en mars 1245[3], lequel acte se trouve lui-même dans un vidimus donné par le comte Gui de Dampierre, à Valenciennes, en février 1276[4]; 2° l'acte par lequel la ville de Courtrai s'engage (mars 1287) à soutenir le roi au cas où le comte contreviendrait aux engagements contractés

[1] Bibl royale de Bruxelles, ms. 14564, fol. 192 r°; *Corpus chronicorum Flandriæ*, IV, 447.

[2] Or. au Trésor des chartes, J. 536, n° 7, publ. par Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, II, 804; Teulet, *Layettes*, t. II, n° 2584.

[3] Or. au Trésor des chartes, J. 537, n° 4, publ. par Anselme, *op. cit.*, II, 806; Teulet, *op. cit.*, t. II, n° 3340.

[4] Or. au Trésor des chartes, J. 541, n° 1, publ. par Anselme, *op. cit.*, II, 808; Warkœnig (trad. Gheldolf), *Histoire de Flandre*, I, 390.

par ses prédécesseurs envers les rois de France[1]; 3° une lettre de même teneur et même date donnée par le chevalier Othon le Brun[2]; 4° l'acte donné à Paris, le 5 février 1295, par lequel Robert, Guillaume et Philippe, les trois fils aînés de Gui de Dampierre, engagent corps et biens en garantie de la fidélité de leur père au roi; ils reconnaissent que Philippe le Bel a retenu auprès de lui leur sœur Philippine et que le comte Gui a renoncé à tout projet de mariage et alliance entre sa maison et les ennemis du roi[3]. Ces actes sont immédiatement suivis d'un rapide exposé de « le were entamée entre le roy de Franche et le roy d'Engleterre qui ot non Edouars[4] », commençant à l'année 1296, et de l'alliance conclue avec Édouard par le comte Gui de Dampierre, en violation de ses serments; puis s'ouvre l'histoire de la guerre de Flandre[5].

Ce début est remarquable. L'auteur, partisan du roi, désirant raconter les faits d'une manière exacte, mais en les plaçant sous un certain jour, fait preuve d'un sentiment de la composition littéraire bien rare à cette époque.

Le récit de la campagne de Flandre commence au séjour que Philippe le Bel fit à Arras, où il demeura sept jours, à

[1] Or. au Trésor des chartes, J. 542, n° 3[IV], parmi un grand nombre d'actes semblables donnés par les villes de Flandre. Toutes ces lettres sont de même date, hormis celles de la ville de Lille qui sont de septembre 1286. Ces actes sont de même teneur que les actes donnés dans des circonstances semblables en 1275-1276. Or. au Trésor des chartes, J. 541.

[2] Or. au Trésor des chartes, J. 542, n° 4[37], parmi un grand nombre d'actes semblables donnés par d'autres chevaliers flamands. Nous publions cet acte ci-après, p. 251, note. Un vidimus notarié du même acte en date du 27 février 1298 se trouve également au Trésor des chartes, J. 345, n° 16.

[3] Publ. par Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, II, 576, d'après une transcription insérée dans le procès-verbal de l'assemblée tenue à Courtrai en février 1297. Or. aux arch. du Nord, n° 4028 de l'inventaire Godefroy.

[4] Ms. de Bruxelles, fol. 193 v°; éd. de Smet, p. 453.

[5] *Ibid.*, p. 454.

dater du jeudi après la Pentecôte[1], 6 juin 1297. Les mouvements de l'armée royale en Artois sont indiqués avec beaucoup de soin; il est cependant visible que l'auteur écrit de mémoire, sans donner des indications plus précises que ses souvenirs ne le lui permettent, disant par exemple : « Li roys Philippe de Franche se parti de Lens par 1 jour de venredi[2]. » Le récit de la campagne de 1297 est suivi d'une liste des principaux seigneurs qui accompagnèrent le roi en Flandre, liste exacte autant que nous avons pu la contrôler[3].

Le chapitre suivant[4] est rempli par le vidimus confirmatoire qu'Édouard Ier donna, le 31 janvier 1298[5], des trêves conclues par les plénipotentiaires français et anglais, en l'abbaye de Tournai, le 28 du même mois[6]. Il est à noter que le chroniqueur publie ces documents d'après un vidimus de Philippe le Bel adressé au comte Robert d'Artois avec ces mots : « Pourquoi nous volons et vous mandons que la souffranche, l'acort, conditions et articles contenues es lettres de la dite souffranche... fachiès publier sans delay, tenir et garder fermement[7], » lequel vidimus est lui-même contenu dans un mandement de Robert d'Artois[8] à son bailli d'Arras lui enjoignant de veiller à la stricte observation des trêves conclues. C'est donc par un acte provenant du chartrier du bailli d'Arras que le chroniqueur a connu ces documents.

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 193 v°; éd. de Smet, p. 454.

[2] *Ibid.*

[3] Ms. de Bruxelles, fol. 195 r°; éd. de Smet, p. 458.

[4] Ms. de Bruxelles, fol. 195 v°; éd. de Smet, p. 459.

[5] En l'abbaye Saint-Martin de Tournai. Acte publié par Dumont, *Corps diplomatique*, I[1], 302.

[6] Publ. par Dumont, *Corps diplomatique*, I[1], 302.

[7] « Données a Noing, le venredi apres la Purification Nostre Dame, l'an de grace M II[c] III[xx] et XVII » (1298, 17 février). Ms. de Bruxelles, fol. 196 v°; éd. de Smet, p. 464.

[8] Donné à Saint-Omer, le 15 février 1298.

ne pas bien connaître les noms des chevaliers de Champagne et de Normandie tués après Courtrai[1]. Quand il parle d'une localité sise en Artois, il n'ajoute pas le nom de la province, tandis qu'il dit Chinon en Anjou, Yssoudun en Berri, Yenville en Beausse, Monthléri en France. Il n'est donc pas douteux que l'auteur n'ait été artésien, et, en raison des détails relevés plus haut, on peut affirmer qu'il habitait Arras. Nous appellerons son œuvre la *Chronique artésienne*.

Le dialecte est de l'extrême nord de la France.

La chronique s'arrête au dimanche 27 septembre 1304, jour où, après la victoire de Mons-en-Pévele et la reddition de Lille, la campagne de Flandre étant terminée, Philippe le Bel donne congé à ses gens et se rend en pèlerinage à Boulogne[2].

La valeur de cette chronique ressort de l'analyse qui précède. Sur presque tous les points où nous avons des éléments de contrôle, nous voyons l'auteur parfaitement informé et remarquablement exact[3]. Il savait le latin; la traduction qu'il donne de nombreux documents est irréprochable[4]. La con-

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 199 v°; éd. de Smet, p. 473.

[2] Ms. de Bruxelles, fol. 207 r°; éd. de Smet, p. 502.

[3] Telle est également l'appréciation de M. Félix Brassart; voir *Souvenirs de la Flandre wallone*, XIV, 179.

[4] Le document qui suit peut servir d'exemple :

Jou Othes, dis li Bruns, chevaliers, faict savoir a tous chiaus qui ches lettres verront que jou ai juré seur sains, par devant les messages de exellent et noble monseigneur Philippe, par la grace de Dieu roy de Franche, a chou especialement envoiiés, chest assavoir par devant maistre Jakemon de Bouloingne archediake de Terouanne, clerc monseigneur le Roy, et monseigneur Nicolon de Mollaines, chevalier du dit Roy, que s'il avenoit, que Diex destourgne! men chier seigneur monseigneur Guyon, conte de Flandres et marchis de Namur, aler encontre des convenenches jadis faites entre les predecesseurs d'ichelui roy de Franche d'une part et des predecesseurs dudit conte de Flandres d'autre part, lesqueles convenenches jou ai oï rechiter loiiaument par les devant dis messages et ai entendu plainnement, ensi comme eles sont contenues es lettres d'ichelui conte, je ne m'acerderoie au devant dit conte, ne aide ne conseil jou li presteroie, ains pour men pooir au devant dit monseigneur le Roy et a ses hoirs et me tenroie loiiaument contre le conte devant dit dusques adonc que

A partir de la fin de l'année 1302, la chronique change de caractère, elle devient un exposé minutieux et détaillé des événements de la guerre de Flandre — mais particulièrement de ceux dont l'Artois a été le théâtre — racontés presque au jour le jour; les dates des combats, les mouvements de troupes sont indiqués avec une précision unique parmi les chroniqueurs du temps.

On remarque l'importance du rôle que l'anonyme fait jouer au châtelain de Lens, en même temps que l'abondance de renseignements dont il peut faire usage chaque fois que ce personnage apparaît. A la date du 10 juillet 1303, il est question d'un conseil tenu entre le connétable, commandant l'armée française, et ses principaux officiers. On discute si l'on doit en venir aux mains avec les Flamands[1]. Le chroniqueur ne pouvait tenir ces détails que de l'un des seigneurs qui prirent part au conseil : il cite parmi ces derniers le châtelain de Lens[2].

Il faut remarquer également la place occupée par la ville d'Arras dans le récit. L'ampleur des indications fournies sur ce qui se passe à Arras et dans la petite ville voisine de Lens est hors de proportion avec le reste de la chronique. A la date

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 202 r°; éd. de Smet, p. 483.

[2] Jean, châtelain de Lens, fils de Jean, châtelain de Lens, seigneur de Camblin, Chocques et Brebières, et de Catherine de Rebecque, était un des défenseurs les plus dévoués de la cause royale en Flandre; en 1301, Philippe le Bel lui donna certaines terres confisquées sur les rebelles, situées entre Gand, Audenarde et Tournai (acte du 22 septembre 1301, aux *Arch. du Nord*, 3e cart. de Flandre, pièce 270); l'année suivante Philippe le Bel lui donnait encore une rente de 500 livres (*Arch. nat.*, PP 117, p. 48). Selon la *Chronographia regum Francorum* (t. I, p. 120 de l'édition que prépare M. H. Moranvillé), le roi l'aurait établi à la fin de l'année 1302 sur la frontière pour empêcher les incursions des Flamands. Jean de Lens avait épousé (*Arch. du Nord*, 3e cart. de Flandre) Marie, fille de Jean, seigneur d'Ayne. Il mourut avant 1312.

du 30 avril 1303, l'auteur parle d'un sermon de « maistres Bertram de Saint-Denis, evesques d'Orliens[1] », prononcé à Arras, auquel il doit avoir assisté; il a sans doute été témoin de l'émeute des soudoyers à Arras vers la même époque; il énumère[2] les gens importants qui se trouvaient à Arras en 1304, pendant que l'on négociait, à Paris, les trêves entre la Flandre et la France.

Ces détails, nous le répétons, sont hors de proportion avec le restant du récit et ne pouvaient, le dernier surtout, avoir d'intérêt que pour un habitant d'Arras. Cette ville est le centre des opérations militaires que le chroniqueur expose, non par l'importance du rôle qu'elle y aurait joué, mais parce qu'elle est visiblement le point où il a recueilli les renseignements dont il fait usage. Les distances sont indiquées à compter d'Arras. L'auteur donne le jour, parfois l'heure[3], où les personnages importants entrent dans la ville ou en sortent, et ces indications sont conformes à la vérité, autant du moins que nous pouvons nous en assurer, pour les allées et venues du roi de France, par ses itinéraires[4]. Rien de semblable pour les autres localités, si ce n'est, parfois, pour la petite ville voisine de Lens.

L'auteur connaît parfaitement les chevaliers et localités de l'Artois et de la Flandre française. Quand il cite un gentilhomme de l'Artois, il ne prend pas le soin de le désigner au lecteur comme un artésien; tandis que, lorsqu'il parle d'un chevalier étranger à cette région, il ne manque pas de nous dire qu'il est vermendisien, ou normand, ou breton. Il avoue

[1] Ms. de Bruxelles. fol. 203 r°; éd. de Smet, p. 487.

[2] Ms. de Bruxelles, fol. 203 v°; éd. de Smet, p. 490.

[3] Ms. de Bruxelles, fol. 204 v°; éd de Smet, p. 493.

[4] D. Bouquet, XXI, p. 430-464.

IMPRIMERIE NATIONALE

ne pas bien connaître les noms des chevaliers de Champagne et de Normandie tués après Courtrai[1]. Quand il parle d'une localité sise en Artois, il n'ajoute pas le nom de la province, tandis qu'il dit Chinon en Anjou, Yssoudun en Berri, Yenville en Beausse, Monthléri en France. Il n'est donc pas douteux que l'auteur n'ait été artésien, et, en raison des détails relevés plus haut, on peut affirmer qu'il habitait Arras. Nous appellerons son œuvre la *Chronique artésienne*.

Le dialecte est de l'extrême nord de la France.

La chronique s'arrête au dimanche 27 septembre 1304, jour où, après la victoire de Mons-en-Pévele et la reddition de Lille, la campagne de Flandre étant terminée, Philippe le Bel donne congé à ses gens et se rend en pèlerinage à Boulogne[2].

La valeur de cette chronique ressort de l'analyse qui précède. Sur presque tous les points où nous avons des éléments de contrôle, nous voyons l'auteur parfaitement informé et remarquablement exact[3]. Il savait le latin; la traduction qu'il donne de nombreux documents est irréprochable[4]. La con-

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 199 v°; éd. de Smet, p. 473.

[2] Ms. de Bruxelles, fol. 207 r°; éd. de Smet, p. 502.

[3] Telle est également l'appréciation de M. Félix Brassart; voir *Souvenirs de la Flandre wallone*, XIV, 179.

[4] Le document qui suit peut servir d'exemple :

Jou Othes, dis li Bruns, chevaliers, faict savoir a tous chiaus qui ches lettres verront que jou ai juré seur sains, par devant les messages de exellent et noble monseigneur Philippe, par la grace de Dieu roy de Franche, a chou especialement envoiiés, chest assavoir par devant maistre Jakemon de Bouloingne archediake de Terouanne, clerc monseigneur le Roy, et monseigneur Nicolon de Mollaines, chevalier du dit Roy, que s'il avenoit, que Diex destourgne! men chier seigneur monseigneur Guyon, conte de Flandres et marchis de Namur, aler encontre des convenenches jadis faites entre les predecesseurs d'ichelui roy de Franche d'une part et des predecesseurs dudit conte de Flandres d'autre part, lesqueles convenenches jou ai oï rechiter loiiaument par les devant dis messages et ai entendu plainnement, ensi comme eles sont contenues es lettres d'ichelui conte, je ne m'aerderoie au devant dit conte, ne aide ne conseil jou li presteroie, ains pour men pooir au devant dit monseigneur le Roy et a ses hoirs et me tenroie loiiaument coutre le conte devant dit dusques adonc que

naissance qu'il eut, au temps où elles furent rédigées, de tant de pièces importantes, témoigne des relations qu'il devait avoir. Il fut lié, sans aucun doute, avec le bailli d'Arras[1] et le châtelain de Lens.

che seroit amendé en le court monseigneur le Roy au jugement des pers de Franche. Et en tesmoing de laquele cose, jou ai ches lettres seelées de men seel; che fut fait l'an de grace M. IIc IIIxx et VI, el mois de march. »

Ms. de Bruxelles, fol. 193 r°; éd. de Smet, p. 451-452.

« Ego Oto, dictus Brunus, miles, notum facio omnibus presentes litteras inspecturis quod ego tactis sacrosanctis juravi, coram nunciis excellentissimi domini Philippi, Dei gracia regis Francorum illustris, ad hoc specialiter missis, videlicet coram magistro Jacobo de Bolonia archidiacono morinensi, domini Regis clerico, et domino Colardo de Molanis, ejusdem domini Regis milite, quod si, quod Deus avertat! carissimum dominum meum Guidonem, comitem Flandrie et marchionem Namurcensem, contingeret resilire a conventionibus olim initis inter predecessores ipsius domini regis Francorum ex una parte et predecessores dicti comitis Flandrie ex altera, quas conventiones audivi per predictos nuncios fideliter recitari et plene intellexi, prout in ejusdem comitis litteris continentur, predicto comiti non adhererem, nec auxilium vel consilium eidem prestarem; immo predicto domino Regi et ejus heredibus pro posse meo adhererem et fideliter me tenerem contra comitem predictum donec id emendatum esset in curia dicti domini Regis ad judicium parium Francie. In cujus rei testimonium, presentes litteras feci sigillo meo sigillari; actum anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, mense martii.

Or. sceau et contresceau en cire verte sur queue de parchemin. *Trésor des chartes*, J. 542, N° 4xxvii. Au verso : « Otho Brunus. De securitate conventionum comitis Guidonis. M° CC° octogesimo VI°. » Cop. aux *Arch. du Nord*, 1er cart. de Flandre, pièce 321. — V. lettres semblables données par « Otho li Bruns » en date de février 1276 confirmant le serment de fidélité au roi fait par lui en présence des envoyés de Philippe le Hardi. *Trésor des Chartes*, J. 541, n° 3xii.

Il est question d'un *Ostes li Bruns de Trasegnies, chevalier,* dans un acte du 7 janvier 1286 conservé aux *Arch. du Nord*, n° 2701 de l'inv. Godefroy, et un acte du mois d'avril 1291, conservé parmi les chartes des *Archives de Tournai;* ce personnage est encore nommé dans un compte des recettes et dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse de Hainaut : « C'est li contes monsegneur Hoston le Brun don mardi apres les octaves de Paskes l'an MCCC et IIII jusques au samedi apres miaoust prochainement siwant apres..... » *Arch. du Nord.* Registre B, 3268, fol. 79 v°. Othon le Brun est qualifié de « chevalier et franc eskievin des alues Tournisiens » dans une charte du 11 mai 1291, éd. Reiffenberg, *Monum. pour l'hist. des prov. de Namur*, etc., I, 253. Il guerroya plus tard en Flandre aux gages de Philippe le Bel, cf. le rôle intitulé : « Nomina militum Flandrie et summa soluta eisdem de termino Ascensionis 1303 », éd. D. Bouquet, XXII, 766. Pour la généalogie d'Othon le Brun, chevalier, seigneur de Trasegnies, voir le Père Anselme, VI, 87-88.

[1] Le bailli d'Arras se nommait en 1303 Ernouz Caffez. *Bibl. nat.*, fds Flandre 187, fol. 20.

La composition même de la chronique, que nous avons signalée, révèle un esprit distingué pour l'époque. Cette science du latin ferait croire que le chroniqueur était clerc, mais l'attention exclusive accordée aux événements militaires, l'absence complète de réflexions pieuses — ce qui se trouve bien rarement dans les chroniques rédigées par des clercs — font obstacle à cette hypothèse.

A quelle époque la chronique fut-elle composée? Le manuscrit de Bruxelles, comme nous l'avons dit, permet d'affirmer qu'elle fut écrite au commencement du XIV^e^ siècle. L'auteur a-t-il écrit au fur et à mesure qu'il apprenait les événements? Assurément non. La chronique se divise en deux parties : 1° 1296–fin 1302; 2° fin 1302–27 septembre 1304. La première partie se compose de la traduction d'un certain nombre d'actes et de l'exposé très sommaire de quelques événements importants, racontés d'une manière exacte, il est vrai, mais séparés l'un de l'autre par des intervalles d'une année et demie, voire deux ans. Le récit des années 1303-1304 offre au contraire un enchaînement d'événements racontés avec détails. Ce changement dans le caractère du récit, après la bataille de Courtrai, fait supposer que c'est à la suite de l'étonnante victoire des Flamands, qui fit si grande impression sur les contemporains, que l'auteur conçut le projet d'écrire l'histoire de la guerre de Flandre, que c'est à partir de cette date qu'il ordonna sa pensée — pour nous servir de l'expression d'un chroniqueur contemporain — « par quoi il puisse faire récit dont on sache les faits retraire

Qui sont en cest monde avenuz

tels qu'il put les retenir[1]. » Néanmoins nous ne pensons pas

[1] Geoffroi de Paris, D. Bouquet, XXII, 89, v. 4-8.

que cette seconde partie elle-même ait été écrite au fur et à mesure des événements, non seulement parce qu'on y trouve des expressions comme « en che temps. . . » qui dévoilent un chroniqueur exposant des faits déjà dans le passé, mais encore parce qu'on y rencontre des inexactitudes chronologiques, telles que celles-ci: « Si falirent les trieves et les astenanches en .j. venredi le jour saint Eloy, l'endemain du jour saint Jehan Baptiste, l'an mil CCC et IIII ans[1]. » Or la Saint-Éloi, lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, tombait en 1304, non un vendredi, mais un jeudi. Plus bas, erreur semblable: « L'endemain de la trieve falie en un samedi .xxiiij[2]. jours en juing, l'an M.CCC et IIII. » Le 24 juin tombait en 1304 un mercredi, non un samedi. Nous avons donc affaire à un chroniqueur écrivant de mémoire, en utilisant certains documents d'archives et peut-être quelques notes; mais le récit minutieux et précis des années 1303-1304 aussi bien que la date du manuscrit de Bruxelles donnent la certitude qu'il écrivait à une époque très rapprochée des événements. Marchal, dans son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne[3], place la rédaction en 1304. La fin de l'année 1304 serait une date vraisemblable.

Une dernière question à résoudre est celle-ci : le manuscrit de Bruxelles contient-il la chronique originale tout entière? C'est une transcription sur les derniers feuillets d'un manuscrit renfermant des œuvres de caractère tout différent[4]. L'écriture de cette dernière partie est de la même main que le

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 204 r°; éd. de Smet, p. 490.

[2] De Smet (p. 490) imprime *.xxiij.*

[3] Leipzig, 1842, in-4°. — C'est à tort que de Smet (*loc. cit.*, p. 445) et Lorenz (*Deutschlands Geschichtsquellen*, II, 18, note) reprochent à Marchal d'avoir attribué la rédaction de la chronique à Gui de Dampierre lui-même.

[4] Lettres sur les merveilles de l'Inde; *incipit :* « Comment li grans roys Alixandre envoia une epistle a Aristote. »

restant du manuscrit, mais le texte n'est plus, comme celui des parties précédentes, orné de miniatures. Le scribe a utilisé des feuillets demeurés en blanc à la fin du volume. La question est difficile à résoudre. Nous penchons pour l'affirmative, car la chronique s'arrête très nettement au moment où la campagne de Flandre prend fin : « Et le diemenche sivant[1] donna li roys congié ses gens et s'en ala a Boulongne en pelerinage[2]. »

La chronique artésienne raconte la journée de Courtrai de la manière qui suit :

« Et quant mesires d'Artois sent que Pierres li Roys[3] et se gent s'estoient parti de devant Cassel et repairiet a Courtray, et mesires d'Artois avoit esté a Arras du jour saint Jehan[4] tressi au premier jour de juilé, si se parti chelui jour d'Arras[5]. Si esmoit, ou biens tôt, a .x^m^. armures de fer de cheval et .x^m^. arbalestriers, sans le gent de piet, et furent mareschal de l'ost mesire Guys de Neele[6] et mesires Renaus de Trie[7], et maîtres des arbalestriers mesires Jehans de Brulas[8], et alerent che jour a Lens[9] et l'endemain a Market[10] et y demourerent entour .iiij. jours[11]. Et

[1] 27 septembre 1304.

[2] Ms. de Bruxelles, fol. 207 r°; ed. de Smet, p. 502.

[3] Pierre Die Coninc.

[4] 24 juin.

[5] Robert d'Artois demeura à Arras jusqu'au dernier jour de juin; il quitta Arras ce jour (30 juin) et vint à Lens.

[6] Gui de Nesle, frère du connétable Raoul de Nesle.

[7] Renaud de Trie, premier du nom, seigneur du Plessis.

[8] Jean de Brulas était grand maître des arbalétriers depuis 1284. Il les avait commandés dans la campagne de Gascogne (1293). Voir *Notes sur la guerre contre l'Angleterre* dans la *Revue historique* de mars-avril 1889, p. 328.

[9] Robert d'Artois quitta Lens le 1^er^ juillet et arriva ce jour à Seclin.

[10] Robert d'Artois arriva en effet à Marquette (village situé à 5 kilomètres au nord de Lille) le 2 juillet.

[11] Robert d'Artois resta en effet à Marquette du 2 au 7 juillet. L'un des documents que nous publions en pièces justificatives (voir ci-après, p. 312) donne la raison de ce retard. La marche de l'armée

adont seurent-il que li Flament estoient a Courtray et avoient assegiet le castel, et estoient chil du castel a si grant meskief qu'il ne pooient mie durer plus de .viij. jours[1]. Apres chou mesires d'Artois et se gent rewarderent qu'il ne pooient mie bien nuire leurs anemis a leur volenté a che les la ou ils estoient, si fu devisé qu'il yroient logier outre au les devers Grolingues, une abbie de nonnains grises. Et fu en .j. merkedi, s'estoit jours saint Benoit, xi^{e} jours en juilé, l'an M III^{c} et II ans. Et ensi qu'il se deslogierent et conquelloient[2] pour aler la logier, se fu commandé de monseigneur d'Artois et des marischiaus que les batailles fussent ordenées, car li anemi estoient tout apparellié sur les fossés dehors Courtray; lesquels fossés[3] il avoient fait soutieument[4] et en plusieurs lius cordis deseure les fossés, et en y avoit de couvers d'erbes et de cloies, si que pour nuire a no gent, et ne pooient nos gens combatre a aus, s'il n'entroient en ches fossés et en ches maispas. Et la entra mesire d'Artois et se bataille, et mesire Raous de Neele, connestables, et li .ij. mareschal, et mesires Jakes de Saint-Pol, et mesire Jehans de Brulas, et moult grant plenté de gent, qui estoient ordené a leurs batailles, et de pluiseurs autres chevaliers et leur gens, qui ne tinrent mie conroi[5] de leurs batailles, pour le hardement et le proueche qu'il beoient a faire a chelui jour, que tout y morurent, et li pluiseur tuoient li uns l'autre, car il kaoient es fossés et la il noioient et estaignoient li uns l'autre. Et quant li Flamenc perchurent che meskief, qui se tournoient

française fut arrêtée par des fossés qu'il fallut combler. On remarque la parfaite exactitude du récit fait par l'anonyme artésien.

[1] La garnison française du château de Courtrai était commandée par Jean, châtelain de Lens. Voir à ce sujet les *Annales gandenses* dans Pertz, SS., XVI, 572, l. 7.

[2] Les mots *et conquelloient* omis par de Smet.

[3] De Smet imprime *fosses*.

[4] De Smet imprime *soutiennent*.

[5] De Smet imprime *couroi*.

ja a desconfiture, se tuerent mout grant plenté de no gent. Et quant li quens de Saint-Pol, qui faisoit l'arriere garde, perchut du meskief, il commanda si tost qu'il fu pres que on se traisis tarriere, et chascun s'en fut qui peut, et getoient leur armures jus et laissoient leur tentes et quankes il avoient, et anssi fist mesires Loeys de Clermont, li quens Robers de Boulongne. Et la laissierent mors tous les prinches et les chevaliers, qui chi apres sont nommé, sans l'autre chevalerie et antres gentiex hommes et gent de piet qui la furent mort et noiet et estaint, dont il en y eut bien .v^m^. [1]. »

Suit une liste de chevaliers morts à la bataille, la plus complète qui ait été donnée.

Tel est le récit que nous trouvons dans la chronique artésienne. Nous ferons au sujet de cette relation plusieurs remarques :

1° Tout ce qu'il est possible d'en contrôler est d'une parfaite exactitude;

2° L'auteur a donné une description précise du siège soutenu par la garnison française du château de Courtrai contre les Flamands; il a nommé tous les chevaliers composant la garnison du château, ajoutant : « Et pluiseurs autres, tressi .xl. et .xi^xx^. [2] arbalestriers et pluiseurs gens de mestiers, dessi a .xxij., et bien .xxx. autres personnes [3]; » ces détails, il est le seul chroniqueur à les donner; puis il parle du camp flamand tel qu'on pouvait le voir du haut des murs du château : ils « s'estoient logiet es prés et as camps et en li vile, et y avoit bien .iiij^c^. tentes avant qu'ils s'en partissent et grand plenté de gent

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 198 v°-199 r°; cf. éd. de Smet, 471-472. — [2] De Smet imprime : v^xx^. — [3] Ms. de Bruxelles, fol. 198 v°; éd. de Smet, 471.

de piet sans nombre[1] »; enfin, après avoir raconté la bataille, il donne la transcription de l'acte par lequel Jean, châtelain de Lens, et les chevaliers composant la garnison du château se rendirent prisonniers à Gui de Namur et Guillaume de Juliers. Il n'est pas douteux que l'anonyme n'ait tenu ces faits de l'un des chevaliers de la garnison, probablement du châtelain de Lens. Remarquons enfin que les personnes postées sur le haut des murs du château de Courtrai étaient les mieux placées pour observer les circonstances de la bataille.

GUILLAUME GUIART.

Le chroniqueur que l'on consultera avec le plus de fruit pour les guerres flamandes sous Philippe le Bel, après l'auteur de la chronique artésienne, est Guillaume Guiart. Paulin Paris consacre au poète orléanais, dans le tome XXXI de l'*Histoire littéraire*[2] *de la France*, une étude d'une érudition sûre, d'une forme charmante, dont M. Gaston Paris a eu la bonté de nous communiquer les bonnes feuilles. C'est au savant travail de Paulin Paris que nous empruntons les indications qui suivent.

Guillaume Guiart, parti d'Orléans avec 400 sergents ses concitoyens, pour répondre à la convocation du roi, arriva en Flandre au commencement du printemps 1304. Il était ser-

[1] Ms. de Bruxelles, fol. 198 v°; éd. de Smet, 471.

[2] Pages 104-143. Sur Guillaume Guiart, voir Du Cange, notice imprimée en tête de l'édition Buchon; Legrand d'Aussy, *Notice sur l'état de la marine en France au comm. du XIV^e^ s.*, dans les Mém. de l'Inst. national (sciences morales et pol.), t. II (fructidor an VII), p. 302-375; Natalis de Wailly, *Notice sur Guillaume Guiart*, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, année 1846, p. 1-12; Natalis de Wailly et Delisle, notice dans D. Bouquet, XXII, 171-172; Georg Meerholz, *Ueber die Sprache des Guillaume Guiart*, Breslau, 1882, in-8°.

IMPRIMERIE NATIONALE

gent, chargé par ses compagnons d'armes de porter leur bannière, ce qui indique qu'il occupait un rang honorable parmi la bourgeoisie d'Orléans. Blessé en août 1304, il fut, pour se soigner, obligé de se retirer à Arras. Ce fut là, auprès du théâtre des opérations militaires, qu'il commença à écrire[1]. Guiart refondit son œuvre en 1306; elle était terminée l'an d'après.

Jusqu'à la date de 1296, la *Branche des royaus lingnages* n'est que la reproduction rimée des chroniques conservées à Saint-Denis[2]; de 1296 à 1304, elle est non seulement œuvre originale, mais, pour l'historien, œuvre de réelle valeur, composée par un écrivain qui fut souvent témoin oculaire des événements, ou qui se fait, d'autres fois, le porte-parole de témoins oculaires[3]. Paulin Paris reconnaît à Guiart un sentiment critique qu'on ne saurait assez louer chez un écrivain de ce temps, une absolue bonne foi, le scrupule de n'écrire que la vérité, enfin, pour traiter les questions militaires, une compétence exceptionnelle. « Pour les opérations militaires, il est vraiment incomparable[4]. » Guiart ne combattit pas à Courtrai, puisqu'il ne vint en Flandre qu'en 1304, et s'il fut en rapport, ce qui paraît vraisemblable, avec l'un ou l'autre témoin de la bataille, ce fut avec l'un des soldats qui se trouvaient

[1] Lequel roumans je commençai
La meismes.
(Vers 174-175, dans D. Bouquet, XXII, 174.)

[2] Selon les certaines croniques
C'est a dire paroles voires
Dont j'ai transcrites les memoires
A Saint-Denys, soir et matin
A l'exemplaire du latin,
Et a droit françois ramenées
Et puis en rimes ordenées.
Vers 40-45, dans D. Bouquet, XXII, 173.)

[3] N'aura ja si chose léue
Que je n'ais enquise et séue
Par pluseurs et certainement
Du véu a l'ueil proprement.
(Vers 55-58, dans D. Bouquet, XXII, 173.)

[4] *Loc. cit.*, XXXI, 130. Nous avons deux éditions de la *Branche des royaus lingnages* : l'une dans Buchon, *Coll. des chron. nationales françaises*, 1828, in-8°; l'autre par Natalis de Wailly et M. Delisle, dans le tome XXII du *Rec. des hist. de la France* (D. Bouquet), p. 173-300.

dans l'arrière-garde de l'armée[1]. Cette arrière-garde était composée en majeure partie de soldats d'infanterie française, compagnons d'armes de Guiart[2]. Placée sous le commandement des comtes de Saint-Pol et de Boulogne, elle prit la fuite avant de s'engager dans la mêlée et ne put apercevoir ce qui se passait dans la plaine, au delà, où l'on se battait. Il faut songer que l'on ne voit que bien peu devant soi quand on est placé dans une foule, sur un terrain uni[3]. Aussi les manœuvres de l'armée française au début du combat sont-elles décrites par Guiart d'une manière qui semble exacte, car elle est en harmonie avec la disposition du terrain; il indique le passage du ruisseau par l'armée française attaquant les Flamands, il décrit le premier succès des arbalétriers royaux : « Les arbalétriers de France se baissent, tendent leurs cordes et décochent leurs flèches. Elles tombent plus dru que grêle sur l'ennemi dont elles brisent les targes et percent les chairs[4]. » Les Flamands ne soutiennent pas cette attaque, ils reculent

[1] La partie de l'armée française qui entra dans la bataille fut presque entièrement massacrée.

[2] « La decima (battaglia) fu di ducento cavalieri et di diece mila balestrieri, la quale guidava Messer Jache di San Polo con Messer Simone de Piemonte et Bonifatio de Mantova, con più d'altri trenta millia sergenti a piè armati, Lombardi, Franceschi, Provenzali et Navarresi, detti Bidali, con gavelotti. » G. Villani, dans *Muratori*, XIII, 386. La description des dix corps de batailles en lesquels était divisée l'armée française est donnée par Villani d'une manière qui paraît exacte; elle concorde avec la description donnée par van Velthem (voir plus bas). Cf. Köhler, *loc. cit.*, p. 226.

[3] « *Hanno.* Sed expone nobis quomodo gestum sit prælium et utro sese inclinarit victoria. *Trasymachus.* Tantus erat strepitus, tumultus, tubarum bombi, cornuum tonitrua, hinnitus equorum, clamor virorum, ut neque videre potuerim quid gereretur, adeo ut vix scirem ubi essem ipse. *Han.* Vnde igitur cæteri, qui ex bello veniunt, sic depingunt singula, quid quisque dixerit aut gesserit, quasi nusquam non adfuissent ociosi spectatores? *T.* Ego credo istos mentiri splendide. In tentorio meo quid gestum sit, scio, quid in prœlio prorsus ignoro. » Érasme, *Familiaria colloquia*, édition de Bâle (Froben), 1529, p. 50.

[4] Trad. de Paulin Paris.

de plusieurs centaines de pas, et les piétons, encouragés par ce premier succès, jettent leurs arbalètes et, la coiffe lacée, l'épée d'une main, l'écu de l'autre, ils courent sur les Flamands qui reculent encore[1] :

Une partie en desconfisent
Qui fuians se desatropele[2].

Puis le récit devient confus et invraisemblable. La cavalerie française se serait arrêtée dans sa charge sur l'armée ennemie, à la demande des chefs flamands qui l'auraient priée de reculer afin de laisser à leurs troupes du champ pour combattre. Trop chevaleresque, la noblesse se serait empressée d'accéder à ce désir; et c'est pendant ce mouvement de retraite que les Flamands l'auraient lâchement attaquée par derrière. Cet épisode n'est pas admissible[3]. D'ailleurs Guiart est le seul contemporain à en parler.

Comment cette conception a-t-elle pu germer dans l'esprit du soldat orléanais? Louis van Velthem rapporte que l'un des chefs de l'armée flamande, Jean de Renesse, à la tête d'un corps de troupes, tourna les Français de manière à les placer entre une double attaque[4]; d'autre part, nous avons dit que les Français regardèrent comme une traîtrise le stratagème employé par leurs ennemis, qui fit choir la chevalerie dans des fossés. Il est possible que Guiart, insuffisamment renseigné, apprenant d'un côté que les Français avaient été attaqués par derrière, d'un autre qu'ils avaient été vaincus par traîtrise, ait imaginé l'épisode en question.

[1] Cf. Paulin Paris, *loc. cit.*, p. 130.
[2] D. Bouquet, XXII, v. 15104-15105.
[3] Cf. Pirenne, *loc. cit.*, p. 25-26.
[4] *Spiegel historiaal of Rym-Spiegel*, liv. IV, chap. XXIX et XXX, p. 250-251 de l'édition Le Long :

Doe dit vernam

Nous devons conclure de ce qui précède que nous ne pouvons malheureusement nous servir de la *Branche des royaus lingnages* pour l'épisode principal de la bataille de Courtrai qui nous occupe en ce moment.

ANNALES GANDENSES.

Le troisième des cinq chroniqueurs nommés ci-dessus, qui ont écrit à l'époque et dans le pays où la bataille de Courtrai fut livrée, est le moine de Gand. Son œuvre est la reine des chroniques de ce temps. L'écrivain des *Annales gandenses* s'élève au-dessus des chroniqueurs, il est un historien. Le préambule dans lequel il dit pourquoi, quand et comment il fut amené à écrire, ne cessera d'être loué par les érudits qui aiment les idées nettes exposées avec clarté. L'humble moine n'y oublie qu'une chose, de nous dire son nom. La page où est exposée l'origine du conflit entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre est digne de la plume du meilleur historien[1]. La valeur des *Annales gandenses* a été relevée par tous les auteurs qui ont été amenés à s'en occuper[2]. Il faut lire surtout l'admirable article que M. Hauréau leur a consacré dans le tome XXVII[3] de l'*Histoire littéraire de la France*. L'auteur des *Annales gandenses* était un religieux de l'ordre des frères mineurs et il habitait la maison professe de Gand. La partie principale de sa chronique, dont l'ensemble comprend les années 1296-1310, a été

Myn Her Jan van Rinissen,
Doe trac hi over tot'er perssen
Van achter welvende met siere scaren.
Die Fransoyse worden in varen
Doen si dus belopen waren
Van haren vianden, tusscen twee struken.

[1] Pertz, SS., XVI, 563.

[2] Voir de Smet, *Corpus chron. Flandriæ*, t. I. p. XXXIII; Lappenberg dans Pertz, SS., XVI, 555; Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen*, II, 185; abbé Duclos, *Annales de la Soc. d'ém. de Bruges*, ann. 1881-1882, p. 88, 181.

[3] P. 82-87.

écrite vers le milieu de l'année 1308[1]; le récit des années 1309-1310 a été ajouté plus tard. Nul ne pouvait être mieux placé que notre religieux pour connaître les événements qu'il rapporte, il en a souvent été spectateur[2]. Il était en relation avec les personnages les mieux instruits pour le renseigner; il connut Gérard Le Mor[3], qui joua en ce temps un si grand rôle comme soldat et comme diplomate. Nous avons été à même de constater l'exactitude des faits qu'il expose. Quant à sa bonne foi, nous ne pouvons la mettre en doute, malgré sa partialité extrême, sa haine violente contre le parti français. Ce point est important pour nous : le moine de Gand est tout dévoué à la cause flamande. En ce qui concerne la bataille de Courtrai, il tenait ses renseignements de bonne source. Il connut ce Guillaume de Saeftingen, moine de l'ordre de Cîteaux, l'un des plus rudes partisans de la cause populaire, qui, à Courtrai, échangeant sa jument contre un *goedendag*, frappa de si grands coups sur la chevalerie française[4]. Il vécut au cœur même du pays et à l'époque où les événements se passaient[5]. Quel récit il va faire de la journée qui vit le triomphe immortel de la cause qu'il défend[6]! M. Pirenne voit dans le moine de Gand l'un des trois représentants de ce que le savant professeur appelle la version flamande de la bataille de Cour-

[1] « . . . circa principium anni Domini 1308. » Pertz, SS., XVI, 560, l. 23. L'auteur fait commencer l'année au 25 mars.

[2] « . . . quibus præsens, vel intuens interfui. »

[3] Pertz, SS., XVI, 589, l. 1.

[4] Pertz, SS., XVI, 594, l. 14 et suiv.

[5] « . . . et ego vidi pontem quemdam factum super naves quinque. . . » Pertz, SS., XVI, 573, l. 37.

[6] Les *Annales gandenses* ont été éditées pour la première fois par C.-F. Hartmann à Hambourg, en 1823, dans son *Index lectionum gymnasii Hamburgensis*. Le chanoine de Smet les a publiées une seconde fois en 1837 dans son *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 369-436. M. Lappenberg en a donné une troisième édition dans les *Monumenta Germaniæ historica*, SS., t. XVI, p. 555-597.

trai; examinons-le donc de près, pour le comparer à l'anonyme artésien :

« Peu avant nonne le combat commença avec un fracas horrible et le tumulte de la guerre et la mort de beaucoup d'hommes. On se battit avec haine et cruauté, mais peu de temps, car Dieu eut pitié des Flamands et leur donna sans tarder la victoire. » Suivent quelques mots sur la sortie de la garnison du château de Courtrai, sur la fuite du comte de Saint-Pol, et c'est tout. Si nous songeons, après lecture de ces quelques lignes, au long récit que le même auteur fait de la bataille de Mons-en-Pévele[1], si nous songeons qu'il devait connaître en détail toutes les circonstances de la bataille de Courtrai, et à l'importance qu'il y devait attacher, nous ne pouvons nous défendre d'un premier mouvement d'étonnement. Allons plus loin. Après avoir raconté les Matines brugeoises, le moine de Gand s'est empressé de justifier ses compatriotes du reproche de trahison que les Français leur adressaient : « Les Français disent que dans cette affaire ils furent vaincus et tués par traîtrise; mais en vérité, après m'en être enquis avec grand soin, je puis dire que, s'il y eut trahison, peu de personnes en eurent connaissance. Encore n'ai-je pu le savoir avec certitude. C'est à eux-mêmes que les Français doivent attribuer leur malheur[2]. » Comment se fait-il que notre auteur n'ait pas essayé de justifier de même ses compatriotes de la félonie dont, selon les Français, ils se seraient rendus coupables à Courtrai? De ce reproche le moine eut sans nul

[1] Mons-en-Pévele. Le mot doit sans doute être accentué de cette manière. Il se prononce aujourd'hui dans le pays (arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq) *Mons-en-Pév*. Guillaume Guiart écrit *Mons-en-Pevl*, Geoffroi de Paris *Mons-en-Pevr*, l'anonyme artésien *Mons-en-Pevre*, Louis van Velthem, en flamand, *Mons-in-Peve*.

[2] *Loc. cit.*, p. 569, l. 7.

doute connaissance, car il se répandit sitôt après la bataille par tout le pays. Si le moine de Gand garde le silence, c'est que le reproche des Français reposait à ses yeux sur la vérité. Lisons, en effet, les quelques lignes dont il fait suivre son court récit de la bataille, lisons-les avec attention, en pensant au récit de l'anonyme artésien, à cet écroulement de la chevalerie en face de l'armée flamande, dans la boue des fossés. « Ainsi donc, Dieu disposant toutes choses, en présence de tisserands, de foulons et de piétons vulgaires — forts il est vrai, et courageux, et bien armés, et unis, et guidés par des chefs habiles — la fleur de la chevalerie, malgré la vigueur de sa cavalerie brillante, s'écroula, la beauté et la puissance de l'armée la plus forte fut changée en un tas de fumier! Les Flamands n'épargnaient pas les Français qui tombaient ni leurs chevaux, ils les tuaient tous jusqu'au moment où ils furent assurés de la victoire, car les chefs avaient fait proclamer avant le combat que celui qui ferait un ennemi prisonnier serait immédiatement massacré[1]. » Bien plus, si nous passons à la relation que les *Annales gandenses* donnent de la bataille de Mons-en-Pévele, nous y lisons cette phrase décisive assurément : « Les Français qui se trouvaient sur le front de l'armée se voyant attaqués avec fureur par les Flamands furent frappés de crainte et tournèrent dos. Par escadrons ils s'enfuirent à travers la bataille. Les Flamands les suivaient. Aussi beaucoup d'entre eux, leurs chevaux étant fatigués et las, tombèrent-ils dans les puits et fossés, nombreux par la plaine, où ils s'écrasèrent les uns les autres, les chevaux étouffant les cavaliers. Du même malheur il en était mort à Courtrai plus qu'il n'en avait été tué. Le même péril se trouva ici devant eux, bien que moins grave, et les Flamands *ici* les poursuivant, *hoc idem etiam periculum, Flandrensibus* hic *eos*

[1] *Loc. cit.*, p. 571.

insequentibus[1]. » Donc à Courtrai, les Flamands ne les poursuivaient pas, donc la chevalerie française s'y effondra dans des fossés au milieu même de sa charge sur l'armée ennemie. Du témoignage du moine gantois, le récit de l'anonyme artésien est exact.

LOUIS VAN VELTHEM.

Le quatrième des cinq chroniqueurs que nous avons signalés comme ayant écrit dans le pays et le temps où la bataille fut livrée est Louis van Velthem[2].

Nous devons à Velthem une attention toute particulière. La relation qu'il a laissée de la bataille de Courtrai est la plus longue et la plus pittoresque que nous possédions, elle a fourni les matériaux les plus importants — presque tous les matériaux — dont Goethals-Vercruyssen, H.-G. Moke, M. l'abbé Duclos et M. le général Köhler[3] se sont servis pour reconstituer la journée de Courtrai; quant à M. Pirenne, il trouve dans ce chroniqueur ce qu'il appelle *la version nationale flamande* « au grand complet[4] ».

Louis van Velthem, en 1304 curé de Sichem (alors une des villes du Hageland), en 1313 curé de Velthem (une commune entre Bruxelles et Louvain), emprunta son nom à cette dernière localité[5]. Il était né en Brabant[6]. L'année 1295 il vint à

[1] Pertz, SS., XVI, 586, l. 35-36.

[2] *Spiegel historiaal of Rym-Spiegel*, van Lodewyk van Velthem, édit. de Isaac Le Long, Amsterdam, 1727, in-fol. Cette édition, la seule que l'on possède, faite à une époque où l'on ne savait plus le néerlandais du XIV^e^ siècle, est extrêmement défectueuse. Sur Velthem, voir André Jonckbloet, *Specimen e litteris neerlandicis exhibens Ludovici van Velthem chronici quod inscribitur Speculum historiale*, la Haye, 1840, in-4°. Jonckbloet réimprime le livre III.

[3] « Velthem die bedeutendste Quelle für die Schlacht, » Köhler, *op. cit.*, II, 218, note 2.

[4] *Loc. cit.*, p. 19.

[5] Jonckbloet, *op. cit.*, p. 2-3.

[6] M. l'abbé Duclos écrit qu'il était né à

IMPRIMERIE NATIONALE

Paris; en 1297 il séjournait à Gand au moment où s'y trouvaient le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et le duc de Brabant[1]; en 1316 il était dans le camp devant Anvers. Attaché vers 1297 à la personne du duc de Brabant, il paraît avoir vécu dans l'intimité de ce puissant seigneur, car il nous apprend qu'il assista à une entrevue des plus importantes, et d'un caractère tout à fait intime, entre le duc de Brabant, les sires de Valkenberg et de Kuc, au cours de laquelle le duc exposa la ligne de conduite qu'il entendait suivre dans le conflit survenu entre le comte de Flandre et le roi de France[2]. Il était donc en bonne situation pour connaître les événements de Flandre des premières années du XIV^e^ siècle; mais il ne commença la rédaction de sa chronique rimée — en langue thioise[3] — qu'en 1316[4], sur les conseils d'un certain Jean Visier, qui lui avait fait espérer qu'à la faveur de l'œuvre entreprise il pourrait entrer au service du sire de Voorn et devenir peut-être son confesseur[5]. Son *Spiegel historiaal* (Miroir historial) embrasse les années 1248-1316. Velthem s'est servi des écrits historiques en langue latine qui se trouvaient rédigés en l'année 1300 et qu'il rechercha avec soin[6]; pour les quinze dernières années, sa chronique puise dans les té-

Velthem vers 1270. (Art. sur les *Matines brugeoises* dans les Ann. de la Soc. d'ém. de Bruges, ann. 1881-82, p. 117, note 1.)

[1] *Spiegel hist.*, liv. IV, ch. II, p. 215-216.

[2] *Spiegel hist.*, liv. III, ch. XXXVIII, p. 195 et 196.

[3] Dialecte brabançon; pour désigner par ex. un bailli, il se sert du mot *ammant* (liv. IV, ch. XLIII, p. 208); le bailli de Bruxelles s'appelait en effet *ammant*.

[4] Men screef ons Heren iaer
XIII hondert ende XVI vorwaer.
(*Spiegel historiaal*, liv. VI, ch. XXXI, p. 401.)

[5] *Spiegel historiaal*, éd. Le Long, intr., p. 1. Cf. liv. VII, ch. XV, p. 426, et liv. VIII, ch. XXXV, p. 483. Sans doute Gérard, sire de Voorne, « burghgrave » de Zélande, personnage considérable par ses richesses et sa situation. V. actes du 23 nov. 1307, anal. *Comm. roy. d'hist. de Belgique*, ann. 1852, p. 77; et du 11 mai 1309, édition Mieris, *Charterboek der graven van Holland*, II, 83.

[6] *Spiegel hist.*, éd. Le Long, intr., p. 1-2. Cf. liv. VI, ch. XXXI, p. 401.

moignages de personnes ayant assisté aux événements[1] et rapporte parfois des faits que l'auteur lui-même a vus s'accomplir, des conversations qu'il a entendues. Telle la relation de l'entretien entre le duc de Brabant, les sires de Kuc et de Valkenberg, dont nous venons de parler, et qui est la page la plus précieuse que nous possédions pour connaître la politique des grands feudataires de l'époque. Velthem décrit la ville de Gand en 1297 à l'époque où l'armée anglaise y était campée; il observait tout avec attention[2]; il s'étonne beaucoup de la manière de vivre de l'armée anglaise. « Une partie des soldats du roi d'Angleterre, dit-il, se promenaient en plein hiver jambes nues et portaient des habits rouges[3]. »

Velthem déclare qu'il rapporte les faits tels qu'ils se sont passés en réalité et ne ménage pas ses critiques aux auteurs qui falsifient l'histoire[4]. Le récit des événements dont la Flandre a été le théâtre à la fin du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle est généralement détaillé et exact, particulièrement en ce qui concerne la ville de Gand; l'auteur y avait séjourné en 1297 et y avait vraisemblablement conservé des relations. Il donne, comme l'anonyme artésien, la liste exacte des chevaliers flamands qui se constituèrent prisonniers en 1300, avec le comte Gui, et des diverses prisons où ils furent mis[5]. D'autre part, néanmoins, il tombe dans des erreurs graves qu'on est très loin de trouver dans la chronique artésienne et les *Annales gandenses;* c'est ainsi qu'il place le voyage de Phi-

[1] *Spiegel hist.*, éd. Le Long, intr., p. 2.

[2] Nochtan mere't iek'er om vele ende genoech,
Ende wandelde onder hem oec daer
Om van hem te weten waer
Maer dat si hem wapinen souden?
Oft si op yement striden wouden?
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. II, p. 216.)

[3] Al barsser been liep daer 't gene
Ende met enen roden rocke gemene,
In midden den winter.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. II, p. 215.)

[4] *Spiegel hist.*, liv. V, ch. I, p. 307.

[5] *Spiegel hist.*, liv. IV, ch. VII, p. 222.

lippe le Bel en Flandre avant la campagne de Charles de Valois[1], ce qui introduit dans le récit beaucoup de confusion. Quant aux événements de France, dont il ne traite d'ailleurs que rarement, il en a les idées les plus fausses[2].

Disons enfin que ses sympathies sont tout entières pour la cause flamande; nous en pourrions citer bien des preuves. Voici le jeu de mots dont il fait suivre le récit de la journée de Courtrai : « C'était le jour de la Saint-*Benoît,* et l'on peut vraiment le dire *béni,* ce jour où le lion (de Flandre) remporta la victoire[3]. »

Le récit de la bataille de Courtrai elle-même détonne au milieu du reste de la chronique, non seulement par sa longueur, mais encore par les vives couleurs et broderies capricieuses dont l'auteur l'a orné. Le poète a eu visiblement l'imagination frappée par le prodigieux succès de ses amis et il ne sait de quels traits surnaturels l'embellir. Au début de l'action, des oiseaux noirs apparaissent au-dessus de l'armée française, remplissant l'air de leurs cris; au-dessus des rangs flamands, au contraire, volent des oiseaux de couleur blanche. Velthem ajoute : « Cela est très vrai[4]. » Le loup apprivoisé du comte d'Artois, inspiré de Dieu, s'efforce d'enlever les armes et l'armure que son maître veut revêtir au moment de partir pour

[1] *Spiegel hist.*, liv. IV, ch. VIII, p. 223.

[2] Voir par ex. le rôle qu'il fait jouer à l'archevêque de Narbonne comme envoyé de Boniface VIII auprès de Philippe le Bel. (*Spiegel hist.*, liv. IV, ch. XI, p. 227.)

[3] Dit was op St. Benedictus dach;
Hi mach wel seegen gebenedyt
Doen die Leu verwan den stryt.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. XLI, p. 265.)

Comment M. l'abbé Duclos (art. cit. dans les Annales de la Soc. d'ém. de Bruges, ann. 1881-1882, p. 144) peut-il écrire que Velthem était « un adversaire politique des Flamands »?

[4] Tekenen sach men daer mettien
Boven die Fransoyse gescien.
Daer vlogen swerte vogele met alle
Die daer maecten grote gescalle;
Ende boven die Vlaminge vlogen daer
Witte vogele, dit was waer.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. XXII, p. 240.)

le combat[1]; l'hostie avec laquelle celui-ci va recevoir la communion devient invisible[2]. Velthem nous apprend également que le cheval sur lequel combattait Robert d'Artois avait coûté 1000 livres — environ 70,000 francs de notre monnaie — ce qui est étonnant, et il ajoute que ce cheval avait quatorze pieds de long[3], ce qui est plus étonnant encore. Au milieu du combat la bannière de Saint-Georges apparaît dans les rangs flamands[4]. Velthem voit le terrain sur lequel la bataille fut livrée par le prisme de son imagination pittoresque : une plaine, dont les ondulations ne dépassaient pas, du point le plus élevé au point le plus bas, 4 mètres[5], se transforme, sous sa plume, en montagnes et vallées[6], et la campagne nue se couvre de forêts[7]. Par ces traits l'on jugera du degré de confiance qu'il

[1] *Spiegel hist.*, liv. IV, ch. XXIV, p. 242.

[2] *Ibid.*, p. 243.

[3] *Ibid.*, p. 243.

[4] *Ibid.*, ch. XXIX, p. 249, et ch. XXXV, p. 258. Il est intéressant de rapprocher ces passages, montrant saint Georges combattant dans les rangs de l'armée flamande à Courtrai, du récit fait par la *Chronographia regum Franc.* de la bataille de Mons-en-Pévele : la *Chronographia* rapporte qu'à la fin de la bataille on amena à Philippe le Bel une statue en bois figurant saint Georges, qu'on avait trouvée en selle sur un des chevaux de l'armée flamande. « Equus eciam, sicut dicunt quidam, tunc inventus est insellatus, herbam pascens inter duos dumos, super quem sedebat in sella, more equitantis, ymago sancti Georgii de fusto carpentata armisque munita, ac coram rege Francorum Philippo adducta et sibi presentata... Illam imaginem fecerant, ornaverant et super equum infourcaverant in memoriam ejusdem sancti Georgii et in presenti bello adduxerant, ut ejus pia apud Deum intercessione tuerentur. » (Éd. Moranvillé, I, 161.) Il est possible que les cités flamandes, semblables aux cités antiques, aient emmené dans les expéditions militaires des images — non de leurs dieux — mais des saints en lesquels elles avaient une confiance particulière, afin de combattre sous leur protection immédiate. La légende adoptée par Velthem serait née de ce fait.

[5] Voir plan II.

[6] Dier en was en geen getal
Het sceen bedect daer berch ende dal.
(Liv. IV, ch. XXIII, p. 242.)

Deser was wel bi getale
VII dusent die trocken ten dale.
(Liv. IV, ch. XXIX, p. 249.)

Du heves verloren in dit dal
Dat'er cronen smerten sal.
(Liv. IV, ch. XXXV, p. 258.)

Die derden (scare) onder den berch was.
(Liv. IV, ch. XXXVI, p. 259.)

[7] . . in velde, in bosch, in hagen.
(Liv. IV, ch. XXXVII, p. 260.)

convient d'accorder à l'écrivain, de qui le récit ne manque d'ailleurs ni d'autres inexactitudes ni d'autres invraisemblances. Est-ce à dire qu'il faille le rejeter entièrement? Non. Sur un fond de vérité le poète a laissé courir son imagination. Il décrit la bataille telle que, sur ce qu'on avait pu lui en dire, il se la représentait.

Arrivant à l'accident des fossés qui nous occupe, nous lisons dans le poète brabançon : « Écoutez maintenant un mensonge; ils disent au sujet de ce fossé que les Français n'en soupçonnaient pas l'existence et que c'est pour cela qu'ils essuyèrent un désastre. C'est un mensonge et une grande bourde. Ils savaient bien que ce fossé existait; ils étaient parvenus à le franchir; mais lorsqu'ils reculèrent avec leurs destriers, au moment où ils furent mis en fuite et où ils eurent peur des coups, c'est alors qu'ils tombèrent dans le fossé et qu'ils y restèrent étouffés[1]. » A propos de ces vers, M. Pirenne écrit[2] : « Si Velthem constate qu'un grand nombre d'entre eux ont trouvé la mort dans ces fossés, il a soin de prévenir ses lecteurs que cela est arrivé, non pendant l'attaque, mais pendant la fuite. D'ailleurs les Français connaissaient parfaitement l'existence de ces obstacles : ils n'ont pas été surpris, et Velthem proteste formellement à ce sujet contre la tradition populaire française. »

On remarquera que M. Pirenne n'interprète pas très exactement le passage du poète brabançon : celui-ci, en effet, ne parle pas de fossés, au pluriel, mais d'un fossé, au singulier[3],

[1] Nu doet u selc logen verstaen
Ende secgen van dere gracht saen :
Dat se die Fransoyse en wisten niet
En dat si daerombe hadden 't verdriet,
Dat es sceren ende groet spel;
Si wisten alle dese gracht wel
Ende warense oec wel overleden :
Maer also alsi achterwerd treden
Met haren orssen, daer si deisden
Daer hem van den slagen eysden
Daer vielen si in die gracht altee
Ende bleven daer versmort alsoe.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. xxxi, p. 252.

[2] *Loc. cit.*, p. 18-19.

[3] La même erreur de traduction a été commise par Goethals-Vercruyssen, *op. cit.*, p. 33.

fossé dont il indique d'ailleurs l'emplacement d'une manière très précise : « Au-dessous du cloître des nonnes, là un fossé coulait sortant de la Lys, dans la direction du chemin[1]. » Ce n'était pas un fossé, mais le ruisseau de Groeninghe que les troupes royales franchirent en bon ordre au commencement de l'action et qui fut plus tard un obstacle terrible à la fuite des débris de l'armée. Sur ce point le témoignage de Velthem concorde avec ceux que nous avons cités. Mais voici un autre passage du même poète, passage que M. Pirenne a négligé. Il s'agit des signaux que la garnison française du château de Courtrai, qui se trouvait en détresse, aurait faits à l'armée amie, avant que l'action fût engagée : « Artois aperçut ce signe et se tourna du côté du soleil ; ils portaient tous une épée nue et montraient ainsi aux Français, qui regardaient de ce côté, qu'ils étaient en péril. Ils croyaient avoir bien fait, mais ils les menèrent là où ils ne pouvaient échapper, *dans un terrain inculte*[2], *plein de fossés, chose à laquelle ils ne s'attendaient guère*, de sorte qu'ils vont marcher à la mort, comme vous verrez[3]. »

Et si nous poursuivons la lecture du récit, nous voyons que

[1] Onder dien cloester van den Nonnen
Daer een gracht comt geronnen
Van der Leye te wege werd.
(Liv. IV, ch. xxxi, p. 252, éd. Le Long.)

[2] Le texte porte *een nodinge*. M. Oudemans, dans son savant dictionnaire moyen-néerlandais, cite ce passage de Velthem comme le seul où ce mot se rencontre. Le Long propose de le traduire par *tot een noodtsakinge*, mais cela ne donne aucun sens; Moke (*loc. cit.*, p. 14, note 2) propose de lire *nopinge*, ce qui ne donne aucun sens non plus. Il faut lire, croyons-nous, *in een odinge* « dans un terrain inculte ». La lettre *n* est euphonique, le cas se rencontre parfois. Une commune importante près de Bruxelles est appelée aujourd'hui encore *Sint Joost ten Noode* pour *Sint Joost ten Ood*, Saint-Joost-dans-le-Désert.

[3] Artoys heeft dit teken vernommen
Ende trac bat omme ter sonnen werd,
Noch droegense alle bloet een swerd
Ende togeden dat si in node lagen
Den Fransoysen die derwerd sagen.
Si waenden wel hebben gedaen
Ende wysdense daerse niet conden ontgaen
In een nodinge vol van grachten;
Daer si hem niet iegen en wachten
Daer si in haer doet oec varen
Als't hier na solopenbaren.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. xxii, p. 241.)

Velthem fait jouer à ces fossés, « auxquels la chevalerie royale ne s'attendait guère, » le même rôle que les chroniqueurs français : « Et ce n'étaient que cadavres sur lesquels couraient les Flamands en criant : *Flandre au lion !* Les fossés se remplissaient de morts, car l'un trébuchait par-dessus l'autre[1]. » Plus loin il dit : « Ils (les chevaliers français) couraient l'un par-dessus l'autre, à pied, avec leurs éperons d'or; ceux qui étaient dessous se noyaient dans les fossés profonds, ici et là »[2]. La seule différence entre Velthem et l'anonyme artésien est que le poète brabançon n'avoue pas que c'est par ruse que les Français furent attirés dans le piège préparé contre eux.

GILLES LI MUISIS.

Le dernier des cinq chroniqueurs contemporains de la bataille de Courtrai que nous avons signalés est l'abbé de Saint-Martin de Tournai, Gilles li Muisis. Il était né à Tournai au commencement de 1272 d'une famille noble; il prit l'habit bénédictin à Saint-Martin le 2 novembre 1289; en 1300 il se rendit à Rome à l'occasion du jubilé. Lorsque Gilles fut nommé abbé, le 18 avril 1331, le couvent allait à sa ruine et les règles monastiques étaient dans le relâchement. Il gouverna le monastère avec fermeté et sagesse; en 1347 l'ordre et la prospérité y étaient rentrés. Ce ne fut qu'à cette date, comme il le dit lui-même[3], que, recouvrant quelques loisirs, il put

[1] En waren et niet dan clare luken
Van desen lieden daer si op liepen;
Vlaendren ende Leu! dat si riepen.
Dus bleef een wonder in grachten doet
Daer d'een over den andren scoet.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. XXIX, p. 250.)

[2] D'een liep daer over den andren waden
Te voet, met haren vergouden sporen.
Die onder liegen moesten versmoren
In diepen grachten, her ende gens.
(*Spiegel historiaal*, liv. IV, ch. XXXIV, p. 257.)

[3] *Corp. chron. Flandriæ*, II, 136.

commencer la rédaction de ses nombreux ouvrages. Il mourut en octobre 1353.

Nous empruntons ces détails à la préface que de Smet a placée en tête de l'édition des œuvres de Li Muisis dans le tome II du *Corpus chronicorum Flandriæ*. Cette préface [1] résume les travaux consacrés antérieurement à l'abbé de Saint-Martin [2] et y ajoute des faits nouveaux empruntés à des pièces d'archives. Ces qualités méritent d'être signalées dans une publication du chanoine de Smet.

Parmi les œuvres de Li Muisis, la seule dont nous ayons à nous occuper est la troisième partie de son grand ouvrage historique, laquelle traite des guerres survenues entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre, puis entre les rois de France et d'Angleterre jusqu'en 1348. Son œuvre est celle d'un homme d'une intelligence remarquable, comme le prouve l'histoire de sa vie. Il déclare rapporter, à dater de 1294, des faits dont il a été souvent témoin oculaire; il se tient d'ordinaire en garde contre les légendes populaires et les événements miraculeux, et prend le soin de nous avertir quand il ne connaît les faits que par ouï-dire [3]. Il n'est assurément pas un défenseur de la cause flamande, mais il en parle avec indépendance d'esprit et le jugement qu'il porte sur le caractère national des Flamands était justifié par l'histoire de l'époque. D'autre part, il n'est pas sans exposer avec sévérité la conduite de Philippe le Bel [4]; et dans la relation des faits il suit souvent de préférence les versions admises par les auteurs flamands [5].

[1] P. 95-109.

[2] Voir Bréquigny dans les *Notices et extraits des manuscrits*, II (1789), 213-230; Paquot, *Hist. litt. des Pays-Bas* (1765), VI, 320-322; O. Lorenz, *Deutschlands Geschichtsqln*, édition 1876-1877, II, 22.

[3] *Corpus chron. Flandriæ*, II, 197.

[4] *Ibid.*, p. 185.

[5] Voir notamment (p. 185) la manière dont il parle de la captivité de Philippine de Flandre et (p. 189) comment il expose les circonstances dans lesquelles Gui de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Moine de l'abbaye Saint-Martin de Tournai, il était admirablement placé pour observer les événements de Flandre, auxquels la ville de Tournai et l'abbaye Saint-Martin en particulier furent si souvent mêlées. C'est dans l'abbaye même que furent négociées en janvier 1298 les trêves entre le roi de France et ses alliés d'une part, le roi d'Angleterre et ses alliés — parmi lesquels le comte de Flandre — de l'autre. Li Muisis raconte comment séjournèrent dans l'abbaye en 1297 Jean de Hainaut et d'autres seigneurs engagés dans la guerre flamande[1], la reine Jeanne de Navarre et Mahaut d'Artois, puis Philippe le Bel lui-même[2]; en 1300, le comte Gui de Dampierre, qui se rendait à Paris pour se constituer prisonnier du roi[3]; en 1311, Charles de Valois et Enguerrand de Marigny, ce dernier plénipotentiaire du roi pour les affaires de Flandre; — il donne à ce propos des détails curieux sur le faste et le train princier dont s'entourait le favori[4]; — en 1314 enfin, l'archevêque de Reims et l'évêque de Senlis porteurs des lettres d'excommunication contre les Flamands[5]. Ces personnages laissèrent sans aucun doute des renseignements précieux sur les événements du temps parmi les moines du monastère. Nous aurions donc dans la chronique de Li Muisis, étant donnée la valeur personnelle de l'auteur, une source de premier ordre pour l'histoire des faits qui nous occupent, si le chroniqueur ne s'était mis à la rédaction à une date tardive (1347-1350) et n'avait raconté les faits si brièvement. Notre étude de la chronique nous a convaincu que l'exposé de ce qui se passe en Flandre est presque toujours très exact, les événements

Dampierre vint se constituer prisonnier du roi.

[1] *Corp. chron. Flandriæ*, II, p. 186.

[2] *Ibid.*, p. 187.

[3] *Corpus chronicorum Flandriæ*, II, p. 189.

[4] *Ibid.*, p. 202.

[5] *Ibid.*, p. 204.

survenus en France sont quelquefois défigurés. En ce qui concerne la bataille de Courtrai, le moine de l'abbaye de Tournai avait eu l'occasion d'être bien informé des circonstances qui l'entourèrent. Li Muisis raconte comment les débris de l'armée vaincue se dispersèrent; les uns s'enfuirent dans la direction de Lille, les autres dans celle de Tournai. « On les voyait du haut des tours de l'église Notre-Dame de Tournai et du haut des tours du monastère Saint-Martin; ils venaient par les chemins, les champs, en si grande quantité que ceux qui ne l'ont pas vu ne pourraient le croire. . . . Le « Magistrat » de la ville, voyant une si grande quantité de gens et ne connaissant pas la cause de cette déroute, fit fermer les portes de la ville, en sorte que le comte de Saint-Pol, qui se trouvait parmi les fuyards, ne put entrer et fut logé au monastère de Saint-Nicolas-des-Prés. Dans les faubourgs et les villages voisins il y avait si grande quantité d'hommes et de chevaux souffrant de la faim, que c'était horrible à voir; ceux qui pouvaient se procurer du pain donnaient leurs armes en échange; ceux qui entrèrent le lendemain dans Tournai étaient encore si frappés de terreur que plusieurs d'entre eux n'avaient pas la force de manger[1] ». Ce tableau est pris sur le vif. Li Muisis fut sans aucun doute en rapport avec plus d'un de de ces malheureux; nombre d'entre eux furent certainement reçus dans le monastère. La défaite des troupes royales devait faire le sujet de tous les entretiens. Arrivant à l'événement principal de la bataille, le récit de Li Muisis est très net : « Le comte (d'Artois) fit avancer ses lignes de cavalerie, ignorant des fossés qui se trouvaient là, et il attaqua vivement. Les premiers rangs de cavalerie culbutèrent dans les fossés les uns

[1] *Corp. chron. Flandriæ*, II, 195-196.

par-dessus les autres, ceux qui suivaient de même..... Les Flamands reprirent courage... ils massacrèrent les chevaux et les hommes qui tombaient; un petit nombre d'entre eux seulement périrent[1]. »

Telles sont les relations des écrivains que nous devons consulter avec le plus de confiance sur les épisodes de la journée de Courtrai. Que s'il nous fallait terminer ici notre étude, nos conclusions ne seraient déjà plus douteuses.

JEAN VILLANI.

Venons aux écrivains contemporains de la bataille de Courtrai, mais étrangers au pays où elle fut livrée. Ils sont nombreux, assurément, les chroniqueurs du commencement du XIV^e^ siècle; mais nous n'en trouvons que trois, étrangers à la Flandre, qui aient décrit la fameuse journée avec quelques détails. Ils sont de pays différents et d'opinions diverses. L'un, Geoffroi de Paris, est français, dévoué au roi; les deux autres sont ennemis déclarés de Philippe le Bel : l'italien Villani et l'allemand Ottokar. Il ne faut plus s'attendre à un exposé clair et précis, comme celui que nous trouvons dans la *Chronique artésienne;* Geoffroi de Paris, Villani et Ottokar écrivent au loin; ce sont récits de seconde ou de troisième main, reposant sur un fond de vérité qui s'est altéré par sa transmission même.

Celui de ces trois noms qui se présente le premier à l'esprit est le nom de Villani. Les pages que l'écrivain florentin a con-

[1] *Corp. chron. Flandriæ*, II, 195.

sacrées[1] aux révoltes de Flandre sous Philippe le Bel sont devenues célèbres. Par leur éclat, l'abondance des épisodes pittoresques, elles se sont imposées aux historiens. Villani nous apprend que c'est en 1300, à son retour de Rome, où il avait été pour le jubilé pontifical, qu'il commença à recueillir les matériaux[2] d'une histoire de l'Europe gravitant autour d'une histoire de Florence. Les *Historie fiorentine* s'étendent depuis les origines de la ville, patrie de l'écrivain, jusqu'en 1348, époque où il mourut. Il est à peine besoin de dire que les premiers chapitres sont composés de fables. Le récit des événements survenus en Italie du vivant de l'historien mérite créance. Quant aux faits contemporains de Villani, mais qui se passent loin du pays où il vivait, on ne doit, pour les étudier, se servir des *Historie fiorentine* qu'avec prudence, sans rejeter complètement le récit qu'elles en font. Si nous considérons les affaires de Flandre sous Philippe le Bel, nous ne pouvons douter que Villani ait puisé à bonne source tant de faits caractéristiques qu'il est seul à nous faire connaître. A l'en croire, il serait même venu en Flandre, l'an 1304, et aurait visité le champ de bataille de Mons-en-Pévele[3]. Cette assertion avait déjà été révoquée en doute par Muratori[4], elle l'est également par M. Pirenne[5]. Quoi qu'il en soit du champ de bataille de Mons-en-Pévele, il est certain que Villani ne visita pas celui de Courtrai. A cette époque il se trouvait loin du théâtre de la guerre. Et cependant que de renseignements utiles nous trouvons chez lui ! M. Pirenne estime que pour la bataille de Courtrai l'une

[1] La principale édition des *Historie fiorentine* est celle de Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XIII, col. 10-1002.

[2] *Hist. fiorent.*, liv. VIII, chap. XXXVI; Muratori, XIII, 368.

[3] *Hist. fiorent.*, liv. VIII, chap. LXXVIII; Muratori, XIII, 415.

[4] XIII, 3.

[5] *Loc. cit.*, p. 43.

des sources de Villani a été Geoffroi de Paris[1]. Cette opinion ne peut être admise : Villani rapporte des faits qui ne se trouvent pas dans Geoffroi de Paris et les détails les plus importants sont exposés de manière différente par les deux écrivains. Voici d'ailleurs une remarque décisive : Villani place la bataille de Courtrai au 21 mars 1302[2], elle fut livrée le 11 juillet. Or le 21 mars était fête de Saint-Benoît, le 11 juillet était fête de Saint-Benoît également. Villani eut sous les yeux un texte qui donnait pour date à la bataille le jour de la fête de Saint-Benoît, sans préciser : d'où son erreur[3]. Or Geoffroi de Paris écrit :

> Ce fu en *juignet* la jornée
> Que la feste est remembrée
> Saint-Benéoit[4].

Quelle fut la source de Villani ? Nulle chronique à notre connaissance. Avec Muratori[5], nous inclinons à penser que ce furent des lettres missives envoyées de France et de Flandre en Italie. Villani occupait une place importante dans la cité florentine. Il faut songer aux nombreux rapports qui liaient en ce temps Florence à la France et à la Flandre, grâce à ses financiers principalement. Il ne faut pas oublier les relations de Villani avec les Peruzzi. Les lettres missives étaient moins rares qu'on ne croit : la plupart étaient écrites sur papier, aussi

[1] *Loc. cit.*, p. 41, note 1.

[2] *Hist. florent.*, liv. VIII, chap. LV; Muratori, XIII, 388.

[3] L'erreur de Villani est d'autant plus explicable que la fête de Saint-Benoît était célébrée dans l'Europe entière le 21 mars, anniversaire de la mort du saint au Mont-Cassin en 543 ; la fête du 11 juillet était plus particulièrement française, fondée en souvenir de la translation des reliques à l'abbaye de Fleury-sur-Loire le 11 juillet 653.

[4] D. Bouquet, XXII, 102, vers 1385-9. Geoffroi répète une seconde fois que la bataille fut livrée le jour de la Saint-Benoît, en juillet (*ibid.*, p. 103, vers 1534-1535).

[5] XIII, 4.

sont-elles venues en petit nombre jusqu'à nous. Nous en avons cependant trouvé quelques-unes envoyées à cette date d'Italie en Flandre et de Flandre en Italie, que nous publierons.

Arrivons au récit que Villani fait de la bataille. Ce récit est fort long; nous n'en traduirons que les passages relatifs aux questions controversées. On y reconnaîtra sans peine la vérité, telle qu'elle se dégage de Guillaume Guiart — pour le commencement et la fin — et de l'anonyme artésien pour le milieu du combat; mais celle-ci a été modifiée sur presque tous ses points. Répétons que Villani est franchement hostile à Philippe le Bel : à l'en croire, les crimes du comte d'Artois furent l'une des principales causes du désastre.

« Les Flamands tirèrent, avec beaucoup d'habileté, avantage d'un fossé qui traverse la plaine. Ce fossé qui recueille l'eau du pays et la verse dans la Lys est large de cinq brasses, profond de trois. Il est dépourvu de remblais qui se voient de loin, de manière que l'on se trouve dessus avant de s'apercevoir qu'il existe. C'est au long de ce fossé qu'ils échelonnèrent leurs troupes en forme de lune, comme allait le fossé. Nul ne demeura à cheval, pas plus les chevaliers que le vulgaire. Ils attendirent ainsi l'assaut de la chevalerie française[1]...

« Le connétable de Clermont fit avancer ses bannières, piqua des éperons franchement, sans se défier, ignorant du fossé à traverser, derrière lequel étaient rangés les Flamands, comme

[1] « Ma sagacemente presono vantaggio, che a traverso di questa pianura corre uno fosso, che raccoglie l'acque della contrada, et mette nella Liscia, il quale è largo il più cinque braccia e profondo cupo tre, et è senza rilevato, che si paja da lungi, che prima v'è altri su, che quasi s'accorga, che fosso v'habbia. In su quello fosso dal loro lato si schierarono a modo d'una luna, come andava il fosso et nullo rimase a cavallo, ma ciascuno a piè cosi i signori et cavalieri, come la comune gente, per difendersi dalle percosse delle schiere de' cavalli de' Franceschi. » *Hist. fiorent.*, livre VIII, chap. LV; Muratori, XIII, 385.

il a été dit. Ils rejoignirent, par-dessus le fossé, les Flamands, qui se mirent à frapper de leurs bâtons, appelés *godendag*, à la tête des chevaux français, les forçant à reculer en se cabrant. Le comte d'Artois et le restant de l'armée française, voyant le connétable dans la lutte, s'élancèrent derrière lui, l'un pressant l'autre, à force d'éperons, croyant que les poitrines de leurs chevaux rompraient les lignes flamandes. Mais il en advint tout autrement; car, pressés, poussés par les cavaliers des rangs suivants, les troupes du connétable et celles du comte d'Artois culbutèrent, les unes sur les autres, dans le fossé. La poussière s'élevait si forte que ceux de derrière ne pouvaient voir devant eux, le bruit des coups et des cris empêchait d'entendre leur chute[1]...

« Tous les autres ducs et comtes et chevaliers moururent sur le champ de bataille, nombre d'entre eux en fuyant à travers les *fossés* et les marais : il périt plus de 6,000 chevaliers, et de piétons une quantité innombrable[2]...

[1] « Et come disperato stimandosi andare alla morte, fece muovere sue bandiere, et brocco a fedire francamente, non prendendosi guardia, nè sapiendo del fosso a traverso ove erano schierati i Fiaminghi, come è detto. Et giugnendo sopra il detto fosso, quelli dell' altra parte cominciarono a fedire di loro bastoni detti *godendac* alle teste de' cavalli de' Franceschi, et faceangli rivertire e ergere adietro. Il conte d'Artese e l'altre schiere de' Franceschi veggendo mosso a fedire il conestabole con sua gente, il seguirono l'uno appresso l'altro a sproni battuti, credendo per forza de' petti de' loro cavalli rompere et partire le schiere de' Fiaminghi; et loro avvenne tutto per contrario, che per lo pignere et urtare i cavalli dell' altre schiere per forza pinsono il conestabole, e'l conte d'Artese et sua schiera a traboccare nel detto fosso l'uno sopra l'altro. E'l polverio era grande, che quelli di dietro non potcano vedere inanzi, nè per lo romore des colpi et grida intendere il loro fallo, nè la dolorosa sventura de' lor feditori. » *Hist. fiorent.*, liv. VIII, chap. LV; Muratori, XIII, 387.

[2] « Tutti gli altri duchi et conti et baroni et cavalieri furono morti in sul campo et alquanti fuggendo per *le fosse*, et marosi morirono et in somma più di 6,000 cavalieri et pedoni senza numero rimasono morti alla detta battaglia senza menarne nullo a prigione. » *Hist. fiorent.*, liv. VIII, chap. LV; Muratori, XIII, 388.

« Ce fut par la grande justice de Dieu, autrement cet événement eût été impossible[1]. »

Une remarque encore avant de passer à Geoffroi de Paris. On trouve dans Villani la même confusion que dans Velthem entre le ruisseau de Groeningue, que l'armée française parvint tout d'abord à franchir en bon ordre, et les fossés, qui coupaient la plaine, derrière lesquels se retranchèrent les Flamands et où la chevalerie s'effondra.

GEOFFROI DE PARIS.

La chronique rimée de Geoffroi de Paris[2] a été considérée comme l'un des monuments les plus curieux à consulter pour l'histoire des premières années du XIV^e^ siècle[3]. L'attribution de l'œuvre à Geoffroi de Paris est restée douteuse jusqu'à l'étude publiée par Natalis de Wailly dans le tome XVIII[4] des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Cette opinion peut désormais être considérée comme certaine, ainsi que le dit le savant écrivain[5]. Geoffroi de Paris a été contemporain des événements qu'il rapporte, il en a été quelquefois spectateur. Il assista en 1313 aux fêtes données à Paris lorsque

[1] « Et non senza grande giudicio divino però che fu quasi impossibile avvenimento. » *Hist. fiorent.*, liv. VIII, chap. LV; Muratori, XIII, 388.

[2] Publiée pour la première fois par Buchon (1827) dans sa collection des chroniques nationales françaises; une nouvelle édition, préférable de tous points, en a été donnée par Natalis de Wailly et M. Delisle, tome XXII (p. 87-166) du *Rec. des Historiens de la France* (D. Bouquet).

[3] Cf. Léon Lacabane, *Bibl. de l'École des chartes*, ann. 1841-1842, p. 3; Félix Rocquain, *ibid.*, ann. 1883, p. 399; E. Renan, *Hist. litt. de la France*, XXVII, 343.

[4] 2^e^ partie, p. 495-535. Voir encore les études que lui a consacrées Paulin Paris, *Mss. français de la Bibl. du Roi*, t. I (1836), p. 325-336; *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, ann. 1837, p. 156-171; et la notice des éditeurs du t. XXII de D. Bouquet, p. 87-89.

[5] *Loc. cit.*, p. 519.

IMPRIMERIE NATIONALE.

les fils de Philippe le Bel furent armés chevaliers, et il en a laissé une description enthousiaste[1]. L'an d'après il fut témoin du supplice de Jacques de Molay,

Einsi com le vi, devise,

écrit-il[2]. Natalis de Wailly établit que le poète était homme fait en 1300, date où commence son poème. « Il faut accepter son témoignage, ajoute l'éminent érudit, comme celui d'un écrivain éclairé dont rien n'autorise à suspecter la bonne foi[3]. » M. Gaston Paris estime que sa chronique rimée représente « l'opinion moyenne de la bourgeoisie de l'époque traduite par un écrivain doué d'observation et d'intelligence[4]. »

Le récit de Geoffroi de Paris embrasse les années 1300-1316. La date exacte de la composition de l'œuvre, date si importante pour nous, n'a pas encore été établie. Natalis de Wailly, — après avoir constaté un certain nombre d'erreurs chronologiques assez graves correspondant aux années 1300-1312[5] et avoir souligné[6] les vers où, parlant du mariage d'Édouard II avec Isabelle, fille de Phillippe le Bel et sœur de Philippe le Long, Geoffroi appelle celle-ci *seur nostre roy de France Phelippe*[7], — Natalis de Wailly, dis-je, pense que la rédaction, ne pouvant être contemporaine des années 1300-1312, doit être placée sous le règne de Philippe le Long. Les observations de l'illustre académicien sont en partie exactes : le récit des années 1300-1312 a été rédigé à une époque postérieure aux événements qui y sont rapportés, et le passage

[1] Vers 4703-5098, D. Bouquet, XXII, 134-138.

[2] Vers 5711, D. Bouquet, XXII, 219.

[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII, p. 526.

[4] *Hist. de la littérat. française au moyen âge*, p. 141.

[5] *Loc. cit.*, p. 525.

[6] *Loc. cit.*, p. 524.

[7] V. 3255-56, D. Bouquet, XXII, 126.

où se trouvent les vers 3255-3256 a été rédigé sous le règne de Philippe le Long. Doit-on en conclure avec Natalis de Wailly[1] que la chronique a été écrite tout entière à cette époque?

Que penser du passage suivant:

Mil ccc et xiii l'année,
Fu mainte gent embesoingnée
De fere atours et hernois
Por Looys, nostre joenne roys,
Qui devoit estre chevalier.
. . . . . .
En cel an xiii qu'ai nommé,
Nostre Loÿs le renommé
(Cui Diex doint bone destinée!)[2].

Il n'est pas possible de douter que ce passage ait été rédigé sous le règne de Louis le Hutin. Natalis de Wailly observe d'ailleurs lui-même[3] qu'au moment où Geoffroi racontait la mort de Louis X[4], il ignorait encore que Philippe le Long dût lui succéder.

Remontons plus haut. Nous empruntons les lignes qui suivent à Natalis de Wailly[5]: « Quand Geoffroy raconte l'arrestation de Guichard, évêque de Troyes, en 1305, et qu'il ajoute que ce prélat n'est pas déposé, mais que le jugement de cette affaire est encore pendant[6], il donne à penser que ce passage de sa chronique fut composé avant la nomination du successeur de Guichard, qui fut faite en *1314*. De même en 1306, à propos de la guerre du Dauphin avec le comte de Sa-

[1] *Loc. cit.*, p. 526-527.
[2] V. 4703-4717, D. Bouquet, XXII, 134-135. — Voir encore le vers 4361, *ibid.*, p. 131.
[3] *Loc. cit.*, p. 523.
[4] V. 7729-30, D. Bouquet, XXII, 296.
[5] *Loc. cit.*, p. 522-523.
[6] V. 2986-91, D. Bouquet, XXII, 115.

voie, il dit que les hostilités durent encore[1] : elles se prolongèrent en effet jusqu'en *1314*. Plus tard il interrompt le récit des expéditions de Henri VII, en 1308, pour prier Dieu de diriger ce prince dans une voie profitable aux intérêts de l'Église[2]; cela indique qu'il écrivait avant la mort de Henri VII, c'est-à-dire avant la *fin de 1313.* » Après avoir raconté la fortune rapide d'Enguerrand de Marigni[3], le chroniqueur ajoute

> . . . tant sai qu'il est reclamez
> Le plus, de pou des genz amez.
> Je ne sai comment en sera,
> L'euvre en la fin le prouvera[4].

Peut-on croire qu'au moment où il écrivait ces vers le poète ait eu connaissance du supplice d'Enguerrand de Marigni, dont il nous donnera plus loin une description longue et passionnée?

Venons enfin à un passage plus caractéristique encore, à la longue et amère apostrophe que le chroniqueur adresse à Philippe le Bel après avoir achevé le récit de la bataille de Courtrai. Nous retrouvons une apostrophe semblable après le récit de la campagne de 1303, campagne dont les Français revinrent sans avoir combattu. Le roi ne fait que chasser tandis que ses conseillers le trompent :

> Sire, vous dormez de l'oreille.
> L'en vous met de pessiaux en traille,
> Quant mort en la bone Paterne
> De vessie vous font lanterne;
> Celz qui à dextre et à senestre

[1] V. 3293, D. Bouquet, XXII, 127. — [2] V. 3704-06, D. Bouquet, XXII, 143. — [3] V. 5541-5614, D. Bouquet, XXII, 143. — [4] V. 5615-18, D. Bouquet, XXII, 143.

Sont entor vous et l'erbe pestre,
Sire, vous font[1].

Quant à la guerre contre les Flamands, on part, dit-il, à grand'chevalerie, mais pour revenir sans s'être battu; des trêves sont conclues, qui ne sont que duperies; les Flamands se jouent du roi, satisfaits d'avoir gagné du temps. Aussi les morts de Courtrai n'ont-ils pas été vengés comme ils auraient dû l'être. D'ailleurs peut-il en être autrement? Le pays de la chevalerie est envahi par les avocats:

Si se pert la chevalerie,
Et demore hoqueterie :
En France a tout plain d'avoquas.
Les chevaliers de bons estas,
Qui France voient trestournée
Et en serveté atournée,
Vuident le païs et s'en vont,
Quant François sont et frans ne sont[2]!

Natalis de Wailly estimait que ce passage, comme d'autres, devait être attribué à un artifice littéraire de l'écrivain, « se transportant en esprit dans le passé, afin que, mêlé en apparence à des événements accomplis depuis longtemps et faisant revivre des personnages qui n'existaient plus, il pût donner à ses récits un tour plus vif[3] ». Il est certain que le passage en question a été composé plusieurs années après la bataille de Courtrai, mais il nous paraît non moins certain qu'il fut écrit du vivant de Philippe le Bel, auquel le poète s'adresse directement. Nous y lisons les vers suivants :

Mes le roy chascun si le triche,

[1] V. 1587-93, D. Bouquet, XXII, 104. — [2] V. 1783-90, D. Bouquet, XXII, 106. — [3] *Loc. cit.*, p. 523-524.

En sa court *avoit* Mouche et Biche
Qui durement *l'ont esmouchié* [1].

Ces vers font très clairement la part du présent et du passé. Reportons-nous à la campagne de Flandre de 1314 dont l'armée française revint sans avoir livré bataille [2], après qu'Enguerrand de Marigni eut conclu un nouveau traité avec les Flamands; rappelons-nous l'impression de stupeur que la retraite de l'armée royale produisit en France, les accusations de trahison qui furent lancées contre Enguerrand de Marigni [3]. Les apostrophes au roi dont Geoffroi de Paris fait suivre la relation de la bataille de Courtrai et le récit de la campagne de 1303 ont été écrites à cette date, elles ont été directement inspirées par ces événements. Il est facile de s'en convaincre. Cette assertion concorde avec les remarques de Natalis de Wailly que nous avons relevées plus haut, constatant que Geoffroi ne pouvait connaître les événements de 1314 et de la fin de 1313 lorsqu'il rédigeait certaines parties de son poème. Enfin plus n'est besoin d'attribuer au rimeur parisien une recherche d'artifices littéraires auxquels il n'était malheureusement que trop loin de songer.

Les erreurs chronologiques que Natalis de Wailly signale cessent d'ailleurs à dater de 1305, si l'on excepte quelques faits survenus à Gênes, en Sicile, en Grèce, sur lesquels Geoffroi pouvait n'être qu'imparfaitement renseigné.

Disons enfin que le caractère même de la chronique se modifie à partir de 1312-1313. Au lieu d'exposer sommairement

[2] V. 1451-53 D. Bouquet, XXII, 103.

[3] « Omnis exercitus regis Franciæ memoratus inefficax etiam et hac vice defraudatus *turpiter* et *illusus* satis celeriter et [nimis] de facili in hostibus fidem accommodatus ad propria remeavit. » *Cont. Guillaume de Nangis* dans Dom Bouquet, XX, 611, C.

[3] Cf. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, III, 62.

quelques événements considérables, la plupart survenus à l'étranger, et de les faire suivre, pour remplir ses pages, d'interminables réflexions personnelles, Geoffroi raconte avec détails des faits qui se sont passés autour de lui et se dispense de digressions. Comme il est établi d'un autre côté que Geoffroi cessa d'écrire sous le règne de Philippe le Long[1] (la fin de la chronique date des premières années du pontificat de Jean XXII[2]), nous conclurons :

Geoffroi de Paris nous dit avoir conçu le projet d'écrire une chronique en 1300[3]; mais il ne se mit à la rédaction que vers les dernières années du règne de Philippe le Bel (1313)[4] et cessa d'écrire sous Philippe le Long (1317)[5]. De 1300 à 1312, il rapporte les faits tels qu'il les a retenus, pour nous servir de sa propre expression[6]; et l'on ne doit guère, pour cette période, y recourir que pour y chercher l'écho des sentiments de la bourgeoisie parisienne sur les grands événements de l'époque; à ce point de vue elle est précieuse; au contraire, à partir de 1312, Geoffroi raconte avec quelque précision, il est parfois témoin oculaire et l'on peut se servir de sa chronique pour établir les faits.

[1] Natalis de Wailly, *loc. cit.*, p. 526.

[2] Et ainsi du colege prirent
Si com l'en dist, i vaillant homme
Qui pape Jehan or se nomme
Briément son œuvre monstrera :
Se prendome on mauvès sera
Encor n'en puet-on riens savoir,
Ne chose dire...

(Vers 7880-7886 dans Dom Bouquet, XXII, 165.)

La chronique compte 7,918 vers. — Jean XXII fut élu pape à Lyon le 7 août 1313.

[3] En l'ennor de la Trinité
Qui est une en déité,
Dès M CCC, cele année,
Ai-je ma pensée ordenée
Par quoi je puisse riime fere
Dont l'en sache les fais retraire
Qui sont en cest monde avenuz,
Einsi com les ai retenuz.

(Vers 1-8 dans Dom Bouquet, XXII, 89.)

[4] Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le poète a pu modifier des vers, ou en intercaler, à la date de 1316, dans les passages rédigés antérieurement

[5] Voir ci-dessus.

[6] Vers 7, dans Dom Bouquet, XXII, 89.

Néanmoins M. Pirenne va trop loin lorsqu'il écrit : « Toute la partie de la chronique rimée de Geoffroi de Paris qui est relative aux guerres de Flandre n'a plus rien de commun avec la réalité[1]. » Le savant professeur relève des erreurs graves commises par le chroniqueur parisien au sujet de Pierre Die Coninc et de la constitution intérieure du pays flamand. Cette constitution, le choniqueur pouvait l'ignorer; mais n'est-il pas certain qu'il put se mettre en rapport avec les soldats et sergents appartenant aux milices parisiennes, qui, ayant fait campagne dans les provinces du Nord, le renseignèrent en connaissance de cause sur les opérations militaires? Geoffroi nous révèle un côté caractéristique de la tactique des armées flamandes, et sur ce point son témoignage reçoit, comme nous le verrons plus loin, une confirmation décisive. Quant à la campagne de 1303, il nous assure en tenir les circonstances d'un témoin oculaire[2].

Geoffroi fait du commencement de la bataille de Courtrai un tableau semblable à celui que nous trouvons dans Guillaume Guiart : il montre l'action engagée tout d'abord, de part et d'autre, par les arbalétriers, puis la marche en avant de l'infanterie française attaquant rudement les lignes ennemies, la retraite des Flamands, la charge de la cavalerie française portant le trouble dans les rangs de sa propre infanterie. Les vers qui suivent indiquent le mouvement de l'armée flamande se retranchant, dans sa retraite, derrière des obstacles où la chevalerie française va se perdre :

Et les Flamens isnel le pas
Se sont torné devers un pas

[1] *Loc. cit.*, p. 27. — [2] V. 1738-39, D. Bouquet, XXII, 105.

Devers le Lis, que il savoient.
Adonc se rengent quant il voient
Que cil a cheval viennent seure.
Raliez ensemble en poi d'eure
Se tindrent, tous, sus un marez[1].
. . . . . .
Tout ainsi la chevalerie
Vint au marès par sa folie.
Ce fut voirs, et ne sont pas jengles,
Que les chevax jusques as cengles
Se ferirent dedans la fange[2].

La journée se termine par un horrible massacre de cavaliers culbutés dans la boue :

et plus i venoient,
De tant plus lor force perdoient,
N'il ne se povoïent tourner.
N'avant aler, ne retorner[3].

La seule erreur commise par Geoffroi au cours de ce récit est de nous montrer la chevalerie se précipitant dans des marais. Encore est-il permis de se demander quel sens l'écrivain attachait exactement à ce mot « marez », dans le passage où il l'emploie. N'est-il pas là pour « fossés remplis de boue »? Le besoin de la rime n'autorise-t-il pas chez un poète cette déviation du sens d'un mot? Que lisons-nous en effet dans l'apostrophe à Philippe le Bel dont le chroniqueur fait suivre immédiatement le récit du combat?

Roy, le cuer avez eu braier;
Penssés es *fossés* de Courtrai[4]!

[1] V. 1227-33, D. Bouquet, XXII, 100. — [2] V. 1261-65, D. Bouquet, XXII, 101. — [3] V. 1285-88, D. Bouquet, XXII, 101. — [4] V. 1488-1489, D. Bouquet, XXII, 103.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Un peu plus loin, Geoffroi parle une seconde fois des fossés de Courtrai dans des termes qui méritent d'être signalés. Il vient de conter comment, dès 1303, les Français partirent en guerre pour venger la défaite de Robert d'Artois : ils sont arrêtés devant Douai; les Flamands sont établis en face d'eux. L'armée royale craint d'engager l'action. Elle reste là, l'espace de deux mois, immobile, tandis que les Flamands, s'approchant du camp, la tournaient en dérision :

Et assez de reprouches dirent
Aus François; puis distrent au roy
Qu'il alast devant Courtray
Es fossés sa gent péeschier,
Et puis qu'il s'en tornast couchier[1]!

Le passage se termine par ces vers :

Cil que le tesmoigne et le dist,
Le vit tout ainsi con le conte[2].

OTTOKAR.

La chronique d'Ottokar est l'une des sources les plus célèbres de l'histoire d'Allemagne au moyen âge. Le poète se nomme lui-même Ottaker. Originaire de Styrie, il était au service d'Otton de Lichtenstein et c'est dans les contrées où s'élevaient les châteaux des Lichtenstein qu'il vécut et rima ses vers. Les érudits discutent sur la date exacte où il rédigea son œuvre. Selon Pez, le principal éditeur de la chronique[3], la

[1] V. 1720-25, D. Bouquet, XXII, 105.

[2] V. 1738-39, D. Bouquet, XXII, 105.

[3] *Scriptores rerum austriacarum*, t. III, Ratisbonne, 1745, in-fol. Le récit de la bataille de Courtrai occupe les pages 552-560. M. Joseph Seemuller publie une nouvelle édition de la chronique d'Ottokar dans les *Monumenta Germaniæ*, série

première partie aurait été composée entre 1285 et 1295, la seconde partie aurait été écrite après l'année 1309. M. Jacobi estime l'œuvre tout entière écrite entre les années 1300-1317. M. Lorenz, auquel nous empruntons ces détails[1], incline vers l'opinion de Pez, qu'il appuie des raisons suivantes : « Aucune source, dit-il, ne donne à un tel point l'impression d'une rédaction faite directement, sans intermédiaire, d'après des récits contemporains[2]. Admettre dans ces circonstances l'opinion de M. Jacobi serait gratifier le poète d'une mémoire invraisemblable[3]. » Finalement M. Lorenz estime que la première partie de l'œuvre, jusqu'en 1291, aurait été écrite d'un trait; à partir de cette date, l'écrivain ne rédige plus que par chapitres détachés, au fur et à mesure que les matériaux lui viennent de l'étranger. Plus tard, vers la fin du XIII^e^ et le commencement du XIV^e^ siècle, il se remit à l'œuvre et refondit le tout. Il serait même possible, selon M. Lorenz, que ce dernier travail fût l'œuvre d'un écrivain postérieur[4]. Le poète serait mort peu après 1309. Ce qu'il nous importe de retenir des lignes qui précèdent, c'est le point sur lequel tout le monde est d'accord : Ottokar rédigeait directement d'après des récits contemporains. « Les guerres de Flandre entre autres, écrit M. Lorenz, qui ont été décrites au poète par un Flamand, donnent exactement l'impression d'un hors-d'œuvre, traité pour lui-même, au hasard des nouvelles qui venaient du pays, et introduit plus tard dans la chronique[5]. » Retenons un autre point : Ottokar,

in-4°. Le premier volume vient de paraître; l'introduction et les parties de la chronique qui nous intéressent ne se trouveront que dans le second volume.

[1] *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter seit der Mitte des dreizehnten Jahrhunderts* (3e édit. en collaboration avec M. Arthur Goldmann), t. I (1886), 242-252.

[2] *Deutschlands Geschichtsquellen*, etc., t. I, p. 246.

[3] *Loc. cit.*, p. 245.

[4] *Loc. cit.*, p. 249-250.

[5] *Loc. cit.*, p. 249.

selon l'expression de M. Jean Heller, déteste les Français par-dessus tout[1]. M. Pirenne fait observer[2] que Pez n'a pas osé imprimer en entier les accusations d'Ottokar contre Philippe le Bel, les jugeant *æternis tenebris quam luce digniora*.

Venant à la bataille de Courtrai, Ottokar a soin de nous prévenir qu'il en tient la relation d'un témoin oculaire qui fut dans la mêlée. Et il ajoute, ce qui donne bien à ses paroles un air de vraisemblance : « Il me dit aussi, sur son honneur, qu'il avait été durant le combat en si grande besogne qu'il ne put bien voir comment l'on se battit, ni comment les choses se passèrent. Quant à la fin de la bataille, je ne la tairai pas et vous en raconterai ce que j'en ai appris[3]. » M. Pirenne conclut de ce passage qu'Ottokar tint ses renseignements d'un membre de l'armée vaincue[4]; M. Lorenz estime, au contraire, que ce bailleur de nouvelles était flamand[5], et nous inclinons vers cette opinion, les renseignements fournis étant plus détaillés et plus précis lorsqu'ils concernent l'armée flamande que lorsqu'il s'agit des troupes du comte d'Artois[6].

[1] *Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen von 1273 bis 1291* (Göttingen, 1874, in-8°), p. 103, note 1.

[2] *Loc. cit.*, p. 36, note 1.

[3] Wann Ich han ir gesehen
Nicht mer wenn ainen,
Der mir chund beschainen
Mit der Warhait der Mer,
Daz er da gewesen wer.
Pey sainen Trewn er auch sait,
Er wer in solher Aribait
Gewesen in dem Streit,
Daz er zu der Zeit
Nicht wol mocht geschawen
Wie da wurd gehawen
Wie yesleich Ding zucham.
Doch wie der Streit Ennd nam
Dez versweig Ich Ew nicht
Als Ich sein pin verricht.
(Ottokar, chap. DXCIV, dans Pez, III, 553.)

Ottokar eut également à sa disposition, pour écrire le récit de la bataille de Courtrai, des sources écrites :

Do der Frid het ain End,
Nu waz ez gar unwennd,
Den Streit zwischen in paiden
Niemant möcht geschaiden.
Do der Tag sold wesen,
Als ich han gelesen.
(Ottokar, chap. DXCIV, dans Pez, III, 553.)

[4] *Loc. cit.*, p. 36, note 2.

[5] *Loc. cit.*, p. 249.

[6] A vrai dire, il nous semble impos-

Or le récit donné par Ottokar de la bataille de Courtrai est de tous points conforme à ce que M. Pirenne appelle la *version française*.

Les Flamands creusèrent pendant la nuit, au milieu de la plaine, un grand nombre de fossés si longs, si larges et profonds, qu'il était impossible, une fois qu'on y était tombé, d'en sortir. Ils fichèrent dans ces fossés des piquets aux pointes de fer (nous revenons quelques lignes plus bas sur ce détail), puis les couvrirent de gazon de manière à les cacher[1]. Le récit qu'Ottokar fait de la bataille est d'ailleurs curieux de tous points[2] : « Le jour où le combat devait avoir lieu, les armées ennemies voulurent aller en avant l'une contre l'autre. Les Flamands, dans un dessein bien prémédité, s'étaient portés en avant, leurs troupes toutes prêtes. Ceux qui étaient à cheval (?)

sible que ce témoin de la bataille ait marché sous les bannières françaises. En ce cas, en effet, il aurait fait partie ou des corps d'armée qui franchirent le grand fossé et combattirent les Flamands ou du corps d'armée qui formait l'arrière-garde. S'il avait fait partie de l'arrière-garde, qui prit la fuite avant de s'être battue, il n'aurait pu dire « qu'il fut durant le combat en si grande besogne qu'il ne put bien voir ce qui se passait ». Quant à ceux qui franchirent le grand fossé et se mesurèrent aux Flamands, ils furent presque tous massacrés. S'il avait enfin été du petit nombre de ces derniers qui parvinrent à fuir, il n'aurait pu renseigner Ottokar d'une manière si particulière sur la fin du combat.

[1] Er (il s'agit de Pierre Die Coninc),
Er hiez pald machen
Pey der Nacht und beraiten
Auf ainem Veld praiten
Gruchen ausdermassen vil,
Vor dez Gevildes Zil,
Da er Streites het gedacht,
Die Gruchen wurden darpracht
Lankch, weit und tieff,
Waz sie darinn verlieff,
Daz daz nicht ausehomen chnnd.
. . . . . .
Eylen uud Gahen,
Pheyl mit Eysen beslahen,
Und an den Oertern spiczen,
Und hiez die mit Wiczen
In den Graben aufrichten,
Und die Gruben schon slichten,
Und mit Wasen verdekchen,
Daz man sew nynndert sach plekchen.
(Ottokar, chap. DXCVII, dans Pez, III, 555.)

[2] Signalons cependant la mission dont les Flamands auraient chargé un prêtre auprès du comte d'Artois pour demander un sursis : épisode invraisemblable dont Ottokar est seul à parler.

se tinrent en avant, hors des fossés, sur la plaine; quant à celui qui commandait l'infanterie, il se tenait derrière les obstacles, comme il connaissait les fossés; c'était fait par ruse[1]. » Le passage qui suit doit être rapproché d'un passage correspondant que nous avons signalé dans la chronique de Geoffroi de Paris. Ottokar vient de nous montrer la chevalerie française chargeant sur l'ennemi; il ajoute : « Les Flamands firent comme s'ils n'avaient aucun espoir d'être sauvés de leur attaque, et, lorsqu'ils les virent s'approcher, ils simulèrent une déroute, ils se mirent à reculer, eux qui connaissaient la disposition du terrain, dans la plaine, au milieu des fossés[2]. » Ottokar ajoute en parlant des chevaliers français : « Tous tombèrent dans les fossés et il s'éleva des gémissements de douleur[3]. » La fuite, réelle ou simulée, de l'armée flamande devant la première attaque de la chevalerie française est également mentionnée par Velthem[4].

Nous avons marqué au passage un détail qu'Ottokar est seul à mentionner et que nous ne pouvons admettre. Selon

[1] Do der Tag schold wesen,
An dem der Streit wesen solt,
Yettweder Her do wolt
Gahen zu dem andern.
Sich heten die von Flandern
Mit williger Chur
Gemacht herfur
Mit ir beraiten Scharn;
Waz der geriten warn,
Die hielten herdan
Aus den Grueben auf den Plan;
Und der dez Fuesssvolkch wielt,
Hinder den Schokchen hielt,
Da er die Grueben west.
.....
Es wer getan durch List.
(Ottokar, chap. DXCVIII, dans Pez, III, 557.)

[2] Die von Flandern taten
Als sie heten dhain Trost
Der sew von in erlôst :
Warm do si sahen
Daz si in chomen nahen
Do tatens, als si wolden fliehen.
Hinder sich ziehen
Die von Flandern pegunden,
Wann si den Strich chunden
Uber Velt durich die Gruben.
(Ottokar, chap. DXCIX, dans Pez, III, 557.)

Le mot *Strich* signifie : direction, chemin, direction des fils d'un écheveau.

[3] Die viellen all in die Gruben
Sich huh Yamer und Qual.
(Ottokar, chap. DXCIX, dans Pez, III, 558.)

[4] Voir plus bas.

lui, les Flamands auraient hérissé de piquets ferrés l'intérieur des fossés. N'est-il pas surprenant qu'Ottokar ne dise rien, au cours de son long récit de la bataille, des goedendags? Ils furent cependant les véritables héros de la journée et la plupart des chroniques nous en donnent avec soin la description[1]. Les goedendags, qu'étaient-ils? De robustes bâtons garnis de pointes de fer. Se rappelle-t-on ce que disent les chroniqueurs que nous venons de passer en revue? Les Flamands frappaient de leurs goedendags à la tête des chevaux français qui essayaient de franchir les fossés; les chevaux en reculant entraînaient leurs cavaliers dans leur chute, et les Flamands massacraient à coups de goedendags les chevaliers culbutés dans le piège. Est-il téméraire de croire que, dans le souvenir du poète, le récit à lui fait par le témoin oculaire de l'action se soit un peu brouillé, et que les goedendags, lourds bâtons garnis de pointes de fer qui exterminèrent la chevalerie dans les fossés, devinrent ainsi ces piquets ferrés dont Ottokar hérisse l'intérieur des fossés? Ceci, il est vrai, serait un argument sérieux en faveur de l'opinion de M. Jacobi, que nous avons signalée plus haut, d'après laquelle Ottokar aurait rédigé son œuvre en grande partie de mémoire, et non, comme le pense M. Lorenz, chapitre par chapitre, au fur et à mesure des récits à lui faits.

Telles sont les relations des écrivains contemporains étrangers à la Flandre; leurs témoignages convergent tous vers le

[1] M. Pirenne nous fait observer que les chroniques flamandes n'en parlent pas. Cela ne doit pas étonner, car, les goedendags étant une arme flamande, fort connue dans le pays, les chroniqueurs flamands devaient juger superflu d'en donner la description à leurs concitoyens. Cette description ne pouvait avoir d'intérêt que pour les étrangers.

même point : la confirmation du récit de la bataille tel qu'il est donné par la *Chronique artésienne* et Gilles li Muisis[1].

JEAN DE WINTERTHUR.

Arrivons enfin à la dernière des quatre classes de chroniqueurs que nous avons définies en commençant : les écrivains postérieurs. Tous sont, heureusement pour la simplification de notre tâche, d'accord entre eux. A quelque pays qu'ils appartiennent, à quelque époque qu'ils aient vécu — M. Pirenne

[1] Voir encore la chronique du Templier de Tyr, ap. *Gestes des Chyprois*, publ. par M. Gaston Raynaud (Société de l'Orient latin), 1887, in-8° :

« Les Flamens, quand il le virent venir, si firent .j. focé sec entour yaus, que les Francés ne porent passer vers Flamens que par .j. estroit pas, dont il avint que la gent pietaille à lanses longues passerent outre & le conte d'Artois les fist retorner...; dont le conte d'Artois se mist, luy et sa gent, à chevau aler avant contre Flamens, & Flamens lor vindrent encontre, & les reuzerent & et expresserent tant que il firent flatir les Franssés dedens sel focé sec & en tuerent tant à lor gré quy furent desconfis de tout, & fu mort le conte d'Artois & mont de haus barons de France, de quei fu grand domage. » P. 311-312.

Voir également les annales du couvent Saint-Jacques de Liège (*Annales Sancti Jacobi Leodiensis*, ap. Pertz, SS., XVI, 632-645). Pour notre époque elles constituent une relation contemporaine. « Ita ut textum fidum et rebus narratis coævum usque ad exitum sæculi XIV ante oculos habeamus. » Note de l'éditeur, *loc. cit.*, p. 632. Nous lisons dans les Annales : « Fuit bellum apud Curtracum ubi, Francigenis in fossatum ruentibus, sicut oves sine defensione mactantur. » *Loc. cit.*, p. 643, l. 40 sq.

Voir encore la chronique de Guillaume *Procurator*, moine d'Egmond (dans la Hollande septentrionale); éd. Matthæus, *Anal. veteris ævi*, la Haye, 1738, in-4°, II, 425-718. Le *Monachus Egmondanus*, contemporain de la bataille de Courtrai, rédigea sa chronique entre 1320 et 1330; il constitue pour nous une source originale; il dit rapporter les noms des seigneurs tués à Courtrai dont sa mémoire se souvient. A propos de l'épisode des fossés il écrit : « Quam cito Francorum turba, Flamingorum dampnatione, armata putat cedere, ipsosque dejicere; ecce nobilitas venientium, prinsquam vox dicentium pleno sermone discuteretur, fossæ prefatæ sociata cecidit, alterque alterum oppressit. Nam primo per inæqualia cadente sequenti offendiculum ponitur, ut nec quis currentium ipsosve sequentium reservetur. Cadit servus cum domino equus nobilissimo, nec quisquam istorum ictum hosti dantium vel ipsum sustinentium deportatur. » Éd. cit., p. 557-558.

l'a fort bien mis en lumière — tous adoptent la version française de la bataille de Courtrai. Nous ne parlerons que de ceux qui méritent une attention particulière.

Tout d'abord un chroniqueur suisse, Jean de Winterthur (Johannes Vitoduranus)[1], frère mineur, dont le témoignage vaut presque une relation contemporaine, puisque, ayant vécu dans la première moitié du XIVe siècle[2], il a encore entendu un témoin oculaire de la bataille. Jean de Winterthur a soin de nous le dire et nous n'avons aucune raison de douter de sa parole. Mais aux faits exacts que ce témoin oculaire a racontés la légende a déjà mêlé ses fables. Le chroniqueur rapporte entre autres une ridicule histoire de juments dont les Flamands se seraient servis pour attirer à eux, par-dessus les fossés, les étalons que montait la chevalerie française. Les fossés eux-mêmes et la manière dont les Flamands les ont dissimulés sous une couche d'herbe et de verdure sont décrits d'une manière exacte, conforme à ce que disent les contemporains.

CHRONOGRAPHIA REGUM FRANCORUM.

La chronique anonyme que M. Kervyn de Lettenhove a publiée par fragments d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Berne[3] serait également digne de foi, bien que rédigée à l'extrême fin du XIVe siècle, si, comme nous le dit M. H. Moranvillé et comme il le prouvera sans doute[4], elle a été rédigée à

[1] La chronique de Jean de Winterthur a été publiée par G. Eccard, *Corpus historicum medii ævi*, Leipzig, 1723, in-fol., t. I. Le récit de la bataille de Courtrai se trouve à la page 1793 La chronique de Jean de Winterthur a encore été imprimée par Fusslin dans le *Thesaurus historiæ Helveticæ*, t. I, col. 1-86; et par G. von Wyss, Zurich, 1856, in-8°.

[2] Lorenz, *op. cit.*, I, 68.

[3] *Istore et croniques de Flandre*, I, 423 606.

[4] M. Moranvillé prépare une édition de la chronique de Berne pour la Société de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Saint-Denis d'après des textes d'une époque antérieure, conservés avec soin dans l'abbaye royale. Le commencement de la bataille[1] est exposé par la *Chronographia regum Francorum* d'une manière fort exacte : l'armée française est séparée de l'armée flamande par un grand fossé derrière lequel celle-ci est rangée. Si M. Moranvillé ne nous disait pas que la chronique a été rédigée d'après des textes particuliers gardés à Saint-Denis, nous pourrions croire que cette partie du récit a été empruntée à Villani. La chevalerie française, emportée par sa charge impétueuse, se précipita dans le fossé, où cavaliers et chevaux s'entassèrent; les Flamands massacrèrent des ennemis sans défense[2].

LE RELIGIEUX DE SAINT-DENIS.

Un épisode rapporté par le religieux de Saint-Denis, que M. Pirenne[3] dit être la principale source de l'histoire de Flandre au XIV^e^ siècle, est également caractéristique. Il s'agit d'une réunion populaire tenue à Gand, au temps de Philippe van Artevelde. Déclarera-t-on la guerre au roi de France, ou gardera-t-on la paix? Un bourgeois se lève et dit : « Nul d'entre vous n'ignore que, toutes les fois que vos pères ont essayé de lutter contre les Français, les Français les ont mis en fuite, et que si, une seule fois, à Courtrai, il en est advenu autrement, ce

l'Histoire de France; il la publiera sous le titre de *Chronographia regum Francorum*, que porte le manuscrit. Il est facile de se convaincre par la comparaison de la *Chronographia* avec les *Anciennes chron. de Flandre*, que l'une est — sauf quelques variantes et additions — la traduction de l'autre.

[1] *Loc. cit.*, p. 476.

[2] Si le texte donné par M. Kervyn de Lettenhove (... dies mercurii ante translationem beati Benedicti, *loc. cit.*, p. 477) est exact, l'auteur de la chronique se trompe sur la date de la bataille qu'il place ainsi le 6 juillet.

[3] *Loc. cit.*, p. 47.

n'est pas à la valeur, mais à la ruse, que cette victoire doit être attribuée[1]. »

LES FASTES CONSULAIRES DE LA VILLE DE BRUGES.

De ce texte nous en devons rapprocher un autre qui nous vient, comme lui, de Flandre. Il est extrait d'une chronique encore inédite, de la fin du xv^e^ siècle, à vrai dire; mais cette chronique est intercalée dans les fastes consulaires de la ville de Bruges[2], ce qui est une garantie pour nous. On sait que la victoire de Courtrai fut presque exclusivement l'œuvre des Brugeois. Elle demeura le titre de gloire dont la ville se parait avec orgueil, au regard des cités voisines, pour prétendre au premier rang. Avec quel soin les circonstances en ont-elles dû être conservées, transmises d'une génération à l'autre! Or nous lisons dans cette chronique : « Entre Courtrai et le couvent de Groeningue, les Brugeois élargirent et approfondirent les fossés, et ils en enlevèrent les ponceaux avant que l'action commençât[3]. » Ces lignes contiennent peut-être l'exacte vérité.

[1] « Experimentis compertum habetis quociens in acie patres vestros fuderint, quociens loco parentum filii contra eos bella reparaverint recidiva, propulsare cupientes injurias; et eorum aspectum tolerare nequiverunt; et si semel apud Courtriacum contrarium evenerit, non virtute sed perfidia et insidiis gestum esse. » *Chron. du religieux de Saint-Denis*, contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422, édit. par L. Bellaguet dans la *Coll. des Doc. inédits*, I, 182-184.

[2] « Les comptes communaux de la ville de Bruges, depuis 1331, contiennent sous la rubrique de *gages et pensions* la nomenclature du personnel du Magistrat, c'est-à-dire des deux bourgmestres, douze échevins, douze conseillers, et deux ou quatre trésoriers. Des compilateurs se sont plu, à diverses époques, à copier tous ces noms par année, en les rangeant au recto de chaque feuillet; les versos restant en blanc, ils les ont utilisés pour y inscrire des fragments de chroniques ou autres annotations plus ou moins intéressantes. Les auteurs en sont restés naturellement inconnus. » Note de M. Gilliodts-Van Severen, archiviste de la ville de Bruges.

[3] « Die van Brugghe... daden tussche Curtericke en't cloester van Groeninghe

Les Flamands rendirent plus profonds et plus larges les fossés qui coupaient la plaine, dont ils recueillaient l'eau; ils détruisirent les ponceaux qui permettaient de passer d'un bord à l'autre.

JACQUES MEYER.

Nous clorons cet ensemble de témoignages venus des sources les plus diverses, des pays les plus éloignés, d'écrivains aux opinions contraires, par le témoignage de l'annaliste Jacques Meyer[1]. Nous le citerons parce que les Flamands voient en lui le père de leur histoire nationale. Warnkœnig écrit dans son histoire de Flandre, qui est un chef-d'œuvre autant par l'érudition précise et abondante que par la pensée ample et forte[2] : « Nos études des sources auxquelles Meyer a puisé nous mettent à même de porter un jugement sur ses *Annales*, et ce jugement leur est entièrement favorable. Dans notre conviction, l'auteur écrit l'histoire de sa patrie fort consciencieusement et avec une grande connaissance des faits. » Warnkœnig ajoute : « Nous suivons Meyer dans toutes les questions douteuses, chaque fois que nous n'avons pas contre lui des preuves décisives. »

Arrivant au récit de la bataille, Jacques Meyer écrit : « Les Flamands avaient creusé, dans le terrain qui les séparait des ennemis, des fossés cachés, larges et profonds, qu'ils recouvrirent de feuillage et de gazon. Ce qu'ils firent pour leur plus grand bien[3]. »

die grachten verdiepen en verbreeden en de pitten van den grachten en beken alle afbreeken ende weghnemen eer de strydt anquam. » Emprunté à une note de Moke, *loc. cit.*, p. 25.

[1] *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum*, lib. XVII, auct. Jacobo Meyero, Antverpiæ, 1561, in-fol.

[2] *Histoire de Flandre*, traduite par É. Gheldolf, I, 44-50.

[3] *Annales rerum Flandric.*, lib. XVII, p. 93.

GENEALOGIA COMITUM FLANDRIÆ.

Lorsque nous disions que tous les chroniqueurs postérieurs étaient unanimes à confirmer la version française de la bataille de Courtrai, nous nous réservions de faire une exception. La *Genealogia comitum Flandriæ*[1], écrite au monastère de Clairmarais, est le troisième des trois textes sur lesquels M. Pirenne s'appuie[2] pour établir l'existence de la version nationale flamande de la bataille de Courtrai. L'auteur, moine cistercien, qui écrit trente ans environ après l'événement[3], est un ardent adversaire du parti français. Il va jusqu'à appeler « apostats[4] » les membres de la noblesse flamande qui, dans la lutte, fidèles aux lois féodales, se rangèrent sous la bannière du roi. Il fait de la bataille un récit partial à l'extrême, comme l'observe M. Pirenne[5], dans lequel il passe sous silence les fossés où la cavalerie tomba. Nous ferons au sujet du moine de Clairmarais les remarques que nous avons faites au sujet de son aîné, le moine de Gand. Comment se fait-il que, flamand passionné, il ne songe pas, en traçant le récit de la bataille, à protester contre l'accusation de traîtrise dont les Français ternissaient la gloire des vainqueurs de Courtrai? Cette accusation, l'aurait-il considérée, lui aussi, comme la vérité? Si nous examinons le texte de près, comme nous avons fait des *Annales gandenses*,

[1] Éd. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, III, 377-440, et — sous le titre de *Chronicon comitum Flandrensium* — de Smet, *Corp. chron. Flandriæ*, I, 34-260. M. l'abbé Duclos (*Annales de la Soc. d'ém. de Bruges*, 1881-1882, p. 95) exagère beaucoup l'importance de cette chronique pour l'histoire des premières années du XIV^e^ siècle. Il relève d'ailleurs lui-même, *ibid.*, p. 96, les nombreuses erreurs commises dans la relation des Matines brugeoises.

[2] *Loc. cit.*, p. 19.

[3] « L'auteur a écrit de 1329 à 1347; voir Bethman, *Lettre à M. l'abbé Carton*, p. 20. » Note de M. Pirenne, *loc. cit.*, p. 20.

[4] *Thesaurus novus anecdotorum*, III, 408.

[5] *Loc. cit.*, p. 20.

nous verrons que les paroles du moine de Clairmarais, comme celles du moine de Gand, laissent apparaître le fond de sa pensée : « Les chevaliers français attaquèrent les Flamands. Ceux-ci, selon l'instruction qui leur avait été donnée, frappèrent les chevaux à leur approche, et les chevaux blessés, *en reculant, s'effondraient avec leurs cavaliers.* Aussi les Flamands, voyant que cet artifice leur réussissait, perdirent-ils toute crainte; avec leurs bâtons ferrés ils massacraient tous les chevaliers sans miséricorde, n'en épargnant aucun[1]. » Sans tenir compte de ce que le témoignage du moine de Clairmarais, postérieur de trente ans à l'événement, aurait perdu toute force devant le puissant faisceau de textes probants que nous avons réunis, on voit que, loin de se mettre en contradiction avec les chroniqueurs français, il tendrait plutôt à les confirmer.

DOCUMENTS D'ARCHIVES.

Nous croyons avoir montré que, si nous considérons le fait principal du combat, tous les chroniqueurs se confirment les uns les autres[2]. Aussi pourrions-nous déjà conclure sans crainte de nous tromper. Et voici encore plusieurs textes d'un tel poids que seuls ils suffiraient à fixer la vérité.

I. Notre confrère et ami M. H. Moranvillé nous a indiqué, dans un recueil de pièces manuscrites de la Bibliothèque natio-

[1] « Invaserunt ipsos Flamingos horribiliter cum lanceis et, juxta datam sibi informationem, (Flamingi) primo congressu omnes equos perfoderunt, qui perfossi cum dominis suis *retrocedendo corruerunt :* unde videntes Flamingi quod hæc sibi proficiebat industria, imperterriti sunt effecti et cum lanceis equos ac cum baculis ferratis milites absque redemtione seu misericordia perimebant, neutri parcentes. » *Thesaurus*, III, 409.

[2] Quelques détails diffèrent. Les fossés ont-ils été cachés, oui ou non, sous du gazon? Ce détail, il est vrai, importe peu.

nale, le compte des dépenses extraordinaires de la maison de Robert d'Artois pendant les quinze derniers jours de sa vie. L'un des articles de ce compte nous montre que, du 2 au 7 juillet 1302, l'armée française fut arrêtée dans sa marche à Marquette par des fossés inattendus qu'il fallut combler avant d'aller plus loin.

« Le vj[e] jour de juignet, a Marquete, lesquelles furent baillées a Monseigneur Pierre l'Orrible, pour paier a ceus qui remplissoient les fossés devant les batailles Monseigneur. . . . . xiij. lb. .x. s. .x. d. par.[1]. »

Ainsi se confirme le passage de la chronique rimée de Geoffroi de Paris où le poète nous révèle la manière dont les Flamands essayèrent, à la fin du XIII[e] siècle, de défendre leur pays contre les armées du roi :

> . . . Par le païs ont fet fosses
> Longues et larges, et granz et grosses,
> Por fere les gens trebuchier
> Dedenz les fosses et verser[2].

II. Le deuxième texte dont il s'agit est plus important en-

[1] Voir ci-après *Pièces justificatives*, I.

[2] Vers 1061-1064, D. Bouquet, XXII, 99. — En septembre 1297, le roi d'Angleterre, venu au secours du comte Gui, avançant avec son armée de Bruges sur Gand, devait faire reconnaître le terrain par des hommes à pied, à cause des nombreux fossés qui coupaient la plaine. « Precepit rex (Anglie) ut exitus viarum et introitum terre observarent pedestres eo quod ibi sunt fossata multa. » Chron. W. Gisburnensis. Pertz, SS., XXVIII, 641, l. 8-9. — Guiart rapporte qu'en août 1304 les Flamands, campés au Pont-à-Rache, creusèrent un fossé long de près d'une lieue, et qui fut rempli d'eau, pour arrêter la marche de l'armée de Philippe le Bel.

> El lieu c'ondit Pont Aresse
> . . . . . .
> Il firent .j. grant fossé faire
> Qui (au voir conter, ou selonc)
> Ot pres d'une licue de lonc,
> D'yaue plain en chascune marge,
> Et durement parfont et large,
> Si que François (tant si lassassent
> Pour riens nule a eus ne passassent.
>
> (Vers 19724-36. D. Bouquet, XXII, 283.

core. Dans une lettre d'un sentiment élevé que Philippe le Bel adressa le 29 août 1302, un mois et demi après la bataille, au clergé du diocèse de Bourges, le roi s'exprime ainsi : « Vous savez sans aucun doute que, dans le combat récemment engagé contre notre armée, nos ennemis n'ont triomphé ni par la force ni par la valeur; c'est par le fait d'un accident sinistre que les grands et les nobles du royaume, ô douleur! sont tombés[1]. »

III. Un acte donné peu de temps après, le 11 novembre de la même année, précise encore la pensée du roi. Ce sont des instructions pour les collecteurs qui devaient recueillir l'argent nécessaire à la campagne nouvelle. Philippe le Bel y expose brièvement l'histoire de la guerre de Flandre[2]. Venant à la journée de Courtrai, il dit : « Item, comment le Roi envoia apres le conte d'Artois en Flandre, a grant multitude de gent, pour les diz malfeteurs faire venir a droit, prendre et recevoir. Et cil ennemi firent fossez et fosses, faussement, en traison.

« Item, comment le dit conte et mult d'autres genz le Roi i furent morz par leur traison, fausseté et mauvestié. »

IV. Dans le célèbre manifeste rédigé par Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian contre Boniface VIII, document qui reçut la plus grande publicité, nous lisons la phrase suivante : « On prouvera que le pape, apprenant la rébellion des Flamands, dit : Voilà qui va bien! qu'il se réjouit en public de la défaite infligée aux Français par les Flamands et dont la cause a été, non la puissance de ces derniers, mais un stra-

[1] « Nec latere vos credimus qualiter, in conflictu nuper cum ipsis per exercitum nostrum inito, nec ex eorum robore vel virtute, quin potius ex sinistri casus et fortune novercantis eventu, multi magnates et nobiles regni nostri, proth dolor! ceciderunt. » Voir ci-après *Pièces justif.*, II.

[2] Voir ci-après *Pièces justif.*, III.

tagème, une ruse mauvaise.[1] » Passage qu'il convient de rapprocher des lignes suivantes de Li Muisis : « Cet événement surprenant et lamentable, où tant de nobles seigneurs et d'autres du royaume de France trouvèrent la mort, parvint à la connaissance du Souverain Pontife en moins de huit jours, dit-on. Il y avait à cette époque à la cour de Rome un homme de valeur, procureur du comte de Flandre, Michel As Clokettes[2]; dès que le pape eut ces nouvelles, il le fit appeler, au milieu de la nuit, pour lui montrer les lettres reçues. J'ai appris ce détail de Michel As Clokettes lui-même et que le pape avait grande amitié pour les Flamands[3]. »

[1] « Probabitur quod, habito nuntio de dicta rebellione, dixit : Bene vadit negotium;... quod de damno dato Gallicis per Flandrenses, non ex potentia, sed ex fallacia fraudis et dolo malo, idem Bonifacius publice lætitiam magnam fecit. » Éd. Dupuy, *Preuves du différend*, p. 341.

[2] Michel As Clokettes, chantre de Soignies, fut nommé procureur en cour de Rome par Gui de Dampierre, le 22 juin 1297. (Or. *Arch. du Nord*, n° 3967 de l'inventaire Godefroy, éd. — d'après une expédition conservée aux *Archives de l'État à Gand*, fonds S. Génois, n° 897 — par M. de Limburg-Stirum, *Codex diplom. Flandriæ*, I, 197.) En 1299, As Clokettes demandait son rappel et le 27 septembre déléguait ses pouvoirs à Gérard de Ferlin, Gilles As Clokettes et autres. (Acte cité par Kervyn de Lettenhove, *Études sur l'histoire du XIII^e^ siècle*, dans les Mém. de l'Académie de Bruxelles ann. 1854, p. 65, note 3.) Clokettes se trouvait néanmoins encore à Rome en 1302, et en 1303 il était chargé par le clergé de Flandre de défendre ses intérêts auprès du pape. (Acte sans date, éd. Limburg-Stirum, *op. cit.*, I, 251, où il est daté à tort de 1298.) En 1312, nous trouvons Clokettes chanoine de l'église de Cambrai et, par un acte du 2 février, nommé arbitre d'un différend entre le comte de Hainaut et l'église Notre-Dame de Cambrai. (Or. *Arch. du Nord*, n° 4804, de l'inventaire Godefroy.) La correspondance, encore en partie inédite, que Michel As Clockettes entretint, pendant son séjour à Rome, avec Gui de Dampierre et ses fils est la source des renseignements les plus curieux que nous possédions sur l'histoire diplomatique de l'époque.

[3] *Corp. chron. Flandriæ*, II, 196.

IMPRIMERIE NATIONALE

CONCLUSION.

La manière dont les chroniqueurs ont raconté la journée des Éperons d'Or peut seule expliquer l'événement. Remarquons tout d'abord que le général Köhler, homme du métier, ne peut se refuser à admettre la possibilité de la ruse stratégique des Flamands. « Les chefs de l'armée flamande, écrit-il, avaient eu le temps nécessaire pour étudier et préparer le terrain, et il est très admissible qu'ils aient fait couvrir les fossés d'herbe et de verdure pour les dérober aux yeux de l'ennemi[1]. » Les Flamands occupaient depuis le 23 juin[2] le terrain où la bataille se livra le 11 juillet. Quels hommes pouvaient être plus habiles à creuser rapidement ces fossés et à y faire couler l'eau des étangs et rivières environnants que les habitants des villes flamandes, habiles aux travaux d'endiguement et de canalisation?

Comment expliquer que l'armée flamande commandée par des chefs d'une grande habileté[3], dont l'un, Jean de Renesse, était un vieux militaire plein d'expérience, ait choisi elle-même pour le combat cette plaine entièrement enclose de rivières et de marais, où, vaincue, elle eût été exterminée jusqu'au dernier homme[4]? Ce terrain plat et détrempé[5] était plus favorable que tout autre à l'exécution des pièges où l'on se proposait de faire tomber les cavaliers ennemis.

Venons à la bataille elle-même. Comment expliquer que

[1] *Op. cit.*, II, 224.

[2] *Chron. artésienne* publ. par de Smet, *Corpus chron. Flandriæ*, I, 471.

[3] Köhler, *op. cit.*, II, 220.

[4] Köhler, *op. cit.*, II, 220.

[5] « Dit strijdperk heet in de geschiedenis het Groeninghevelt. Eene *groeninge* dat is eene plaatse die zoo gelegen en omwaterd is dat zij gelijk van's zelfs *groene* staat en langen tijd groene blijft. » Duclos, *Onze helden*, p. 295. Voir *ibid.* (p. 298) la description du champ de bataille.

l'armée flamande n'ait cessé de plier devant les arbalétriers français, devant l'infanterie française, devant la première charge des chevaliers français, et que, lorsque l'armée royale donna dans son ensemble, elle l'ait subitement exterminée ? Ce fait aurait pu s'expliquer, à la rigueur, par le trouble qui se mit dans les rangs de l'armée royale, lorsque Robert d'Artois, ayant donné ordre à l'infanterie de se replier, fit, à travers ses rangs, avancer la chevalerie; mais il est établi qu'après un moment de confusion la chevalerie française put se reconstituer et que les lignes flamandes rompirent devant elles[1].

Les *Annales gandenses* rapportent que 20,000 Français furent massacrés[2], tandis que les Flamands perdirent à peine 100 hommes[3]. On sait quelle est la valeur de cette chronique. Même en admettant que l'auteur tombe dans l'exagération, qu'il faille lire 500 Flamands contre 10,000 Français, comment expliquer cette différence considérable entre les pertes subies des deux côtés, quand on songe à la puissance formidable de la chevalerie française, de ses armures et des chevaux, quand on songe qu'à cette époque l'infanterie n'a jamais pu tenir en rase campagne contre les charges de la chevalerie[4], à moins de se tenir sur une position exclusivement défensive et formée en boule, comment l'expliquer sans admettre que c'est à une cause toute particulière que fut dû le désastre de l'armée royale? Par un mouvement de retraite habilement dirigé[5], l'in-

[1] Goethals-Vercruyssen et Voisin, p. 39; Moke, p. 47, et le plan IV; Duclos, *Onze helden*, p. 307; Köhler, II, 338.

[2] Pertz, SS., XVI, 571, l. 44.

[3] « In bello autem Curtracensi, quod auditu mirabile est, vix centum occisi. » Pertz, SS., XVI, 572, l. 11.

[4] Cf. Henri Delpech, *La tactique au XIII^e siècle*, Montpellier, 1885, 2 vol. in-8°.

[5] Ce mouvement de retraite des Flamands devant l'armée française est mentionné par tous les chroniqueurs qui ont parlé de la bataille d'une manière un peu détaillée, Guiart, Velthem, Li Muisis, Geoffroi de Paris, Ottokar. Velthem,

fanterie flamande attira la chevalerie dans les pièges préparés contre elle et où celle-ci s'effondra dans une horrible confusion [1]. Ainsi s'explique enfin que les Français, qui subirent à Courtrai une défaite écrasante, sortirent vainqueurs de tous les autres combats livrés pendant cette guerre à Furnes, à Arques, à Saint-Omer, à Mons-en-Pévele. A Mons-en-Pévele, notamment, où l'armée française remporta une victoire célèbre, elle triompha de troupes flamandes en nombre supérieur.

Des chroniques et pièces d'archives que nous avons citées, aussi bien que de ces dernières observations, il résulte donc que le stratagème des fossés, que Goethals-Vercruyssen, H.-G. Moke, M. l'abbé Duclos et M. le général Köhler sont unanimes à rejeter, est précisément le seul fait de la célèbre bataille qu'il soit possible d'établir avec certitude. Quant au travail de M. H. Pirenne : *La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai*, on voit que la version flamande n'a pas eu d'existence — puisque les trois chroniqueurs chez lesquels le savant professeur de Gand croit l'apercevoir lui font, l'un après

comme Ottokar, indique que cette retraite était voulue. Parlant du premier engagement entre arbalétriers à la suite duquel les Flamands reculèrent, il dit : « Les traits volaient en si grand nombre que le ciel en était obscurci, mais l'armée flamande qui était là ne fut ni atteinte ni blessée. »

Maer 't Flaemsce heer datt'er stont
Was noyt gequets no gewont.

(*Spiegel historiaal*, liv. IV, chap. XXIX, p. 249.)

[1] M. Pirenne nous fait observer qu'il est très difficile d'expliquer cette retraite successive des Flamands devant l'attaque de leurs ennemis; comment ne seraient-ils pas tombés eux-mêmes dans les fossés, étant poursuivis par les Français? L'explication donnée par Ottokar, à savoir que les Flamands se mouvaient facilement sur le terrain parce qu'ils en connaissaient la disposition, suffit-elle à rendre cette manœuvre vraisemblable? Ailleurs (voir plus haut), Ottokar donne à penser que le gros de l'armée flamande s'était, dès le commencement de l'action, retranché derrière les fossés et que ce ne fut qu'un rideau de troupes qui, placé en avant des obstacles, se sépara devant l'attaque de la chevalerie en se repliant vers les ailes, découvrant ainsi la masse de l'armée communale rangée derrière les obstacles. On trouve des exemples de manœuvres analogues dans l'histoire militaire du XIII[e] siècle. Cf. H. Delpech, *op. cit.* Il serait facile de trouver d'autres explications encore.

l'autre, défaut — et que la version française, que M. Pirenne appelle une *légende*, n'est pas une légende, mais la vérité.

Ces constatations sont très instructives. Comment se fait-il que ces érudits, dont chacun est un esprit distingué et instruit, dont chacun a étudié ce seul événement avec tant de soin et de conscience, d'après les chroniques de l'époque, aient pu arriver à une conclusion contraire à la vérité? C'est que chacun d'eux a prêté une attention trop confiante précisément au détail des chroniques dont il s'est servi. Nous sommes en présence d'un curieux phénomène d'optique intellectuelle. Lorsqu'on est sur une route très longue, plantée d'arbres sur les deux côtés, il semble à l'œil que les arbres qui sont au loin se touchent, bien qu'ils soient séparés les uns des autres exactement par la même distance que ceux qu'on a près de soi. Lorsque notre esprit regarde dans le passé, il devient le jouet d'une illusion semblable; les distances qui étaient dans le temps et dans l'espace, vues de loin, après des siècles, se rapprochent, et nous accordons volontiers foi à un chroniqueur qui a écrit quinze ou vingt ans après les événements ou dans un pays voisin, alors que nous ne le ferions pas pour un écrivain vivant de notre temps, qui possède des moyens d'information nombreux et dont les hommes n'ont plus l'imagination ardente du moyen âge.

Est-ce à dire qu'il faille rejeter le témoignage des chroniques? Loin de là; mais avant d'en faire usage il nous paraît nécessaire de savoir exactement quel homme a été le chroniqueur en question, quels ont été ses intérêts et ses passions, où il a vécu, quand il a écrit, de quels moyens d'information il a pu disposer. Il est prudent d'avoir fait la critique de sa véracité sur un certain nombre de points au moyen de pièces d'archives. Il nous semble enfin essentiel de contrôler les chro-

niqueurs les uns par les autres, en percevant les rapports d'identité qui existent entre leurs relations différentes; ainsi on arrivera à la certitude, à une certitude d'autant plus grande que — plusieurs diront : quel paradoxe! — on aura pu comparer des relations plus différentes les unes des autres.

Essayer de justifier ces conclusions a été le principal but que nous ayons poursuivi en écrivant cette étude.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

COMPTE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'HÔTEL DE ROBERT D'ARTOIS DRESSÉ POUR GEOFFROI COCATRIX PAR JEAN DE MELFE, CLERC.

(1302, 30 juin — 15 juillet [1].)

Le derrain jour de juing, a Lens, a Jehan le charretier[2] Madame[3], envoyé d'Arraz a Hedinc[4] et de Hedinc a Damfront[5], a Madame, pour .viij. jours a .j. cheval, .iiij. s. par jour. . . . . .xxxij. s. par.

Ce jour, illuec, a Boedin et a Winoc, fauconiers Monseigneur, envoies vers Saint-Gote[6] faire voler les faucons Monseigneur, pour demourer illuec .x. jours, et pour .x. jours a aler d'illueques a Damfront, a Madame, et pour .j. levrier que il ammenent avec eus, par ces .xx. jours, a reson de .iiij. s. pour chascun, par jour, et de .iij. d. pour le levrier, si comme il apert par les letres dou dit Winoc et Boedin. . . . . .viij. lb. .vi. s. par.

Ce jour, rendus a Jehan dou cellier[7], les quex il bailla, par le commandement monseigneur Symon, a poure homme pour Dieu. . . . .v. s. par.

Ce jour, a Hennequin[8], vallet des oisiaus Monseigneur, envoyé avec les diz Winoc et Boedin, a eout un faucon[9], brachet[10] pour ses despens de

[1] Quelques dépenses générales sont comprises en dehors de ces dates.

[2] Valet du comte d'Artois.

[3] Marguerite, fille de Jean d'Avesnes comte de Hainaut, troisième femme de Robert II d'Artois.

[4] Hesdin, en Artois, dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer.

[5] Domfront, en Picardie, dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay.

[6] Sans doute Sains-en-Gohelle, en Artois, dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain, à 12 kilomètres à l'ouest de Lens.

[7] Valet du comte d'Artois.

[8] Dans le ms. ce mot est écrit au-dessus du mot *Boedin* rayé.

[9] Entre les mots *faucon* et *brachet* manquent sans doute les mots *et un*.

[10] *Brachet*, chien employé à la chasse au vol.

> Sor son poing porte .j. fauconnel gentil
> Après lui vont dui *brachetet* petit
> Et .ij. livrier plus blanc que flor de lys.
>
> (*Les Lots*, Richel. 19160, fol. 3. — Cité par Godefroy, *Dictionnaire*.)

.xx. jours, a reson de .x.d. pour lui et de .ij. d. pour le faucon par jour.. ..... .x. s. par.

Ce jour, a Boedin des oisiaus envoyé, a cout .j. brachet, pour ses despens de .v.[1] jours, pour aler a Hedinc et revenir a Monseigneur, .xij. d. par jour pour lui, et pour le brachet par .iij. jours .ij. d. par jour..... ..... .v. s. x. d. par.

Ce jour, a Colinet, de la garde-robe Monseigneur, qui demoura malade a Lens, pour ses despens..... .xx. s. par.

Le premier jour de juignet, a Seclin[2], a Labigant [ ] envoyé sejourner a Arraz, pour .j. disner et de son vallet..... .xvj. d. par.

Le secont jour de juing[3] (*sic*), a Marquete[4], rendus a Colart de Bucamp, vallet Monseigneur, pour ses despens a .ij. chevaus et .ij. vallez, par .v. jours que il parti de sa meson et demoura a Saint-Omer et vint a Monseigneur a Arraz, .vj. s. par jour..... .xxx. s. par.

Ce jour, illuec, a Pierre de Bourges, pour la façon de .iij. cotes et de .iij. mantiaus de nouviaus chevaliers..... .iij. s. vj. d. par.

Item, au dit Pierre, pour recudre les couverteurs de la chambre Monseigneur..... .iiij. s. par.

Le .vj^e. jour de juignet, a Marquete, les queles furent baillées a monseigneur Pierre l'Orrible[5], pour paier a ceus qui remplissoient les fossiés devant les batailles Monseigneur..... .xiij. lb. .x. s. .x. d. par.

Le .viij^e. jour de juignet, devant Courtray, a Estevenot le messagier, envoié querre Renaut Barbo qui s'an retournoit a Lisle. .iij. s. .iij. d. par.

Le .ix^e. jour de juignet, devant Courtray, a Jehan de Monciaus, Gile de Cypiegne, Jehan dou cellier, le Juy de Ruit, Jehan dou Plessye, Colet le veneur, Robin le fauconier et a Amaurri, vallez Monseigneur, envoiés de devant Courtray a Lisle, querre vitaille, pour .ij. jours en alant et revenant, chascun a .ij. chevaus, .viij. s. pour chascun d'aus, et a mestre Pierre

[1] Le chiffre .v. écrit dans le ms. au-dessus du chiffre .iij. rayé.

[2] En Flandre, dép. du Nord, arr. et à 11 kil. au sud de Lille.

[3] Lisez : *juignet*.

[4] Marquette en Flandre, arr., cant. et à 4 kil. au nord de Lille.

[5] Voir une charte donnée par Pierre de Fampoux (Fampoux, Pas-de-Calais, arr. et cant. d'Arras), dit l'Orrible, chevalier, s'obligeant à ne jamais rien entreprendre contre le comte de Hainaut, qui lui avait permis de vendre un fief de sa mouvance sis à Aniche (éd. Martène et Durand, *Thesaurus*, I, col. 1216; Reiffenberg, *op. cit.*, I, 405). Pierre «li Orribles», est mentionné pour un payement de .xiii. l. .iiij. s. en 1301, dans les tablettes de cire de Jean de Saint-Just, éd. D. Bouquet, XXII, 513, G.

le marischal envoyé avec eus a cout .j. cheval, par tant de jours, .iiij. s. par jour. . . . . .vj. lb. xvj. s. par.

Le .xv.e jour de juignet, a Arraz, rendus a Petit le pourtier, les quex il avoit baillées a .j. vallet qui pourta les coffres de la garde-robe Monseigneur, dou chastel de Lens en la meson Dieu. . . . . .xiij. d. par.

Ce jour, a .j. vallet envoyé a madame de Borgoigne[1] de par monseigneur Symon et par mestre Thierre, pour .vj. jours en alant et retournant arrieres en Artoys. . . . . .vj. s. par.

Item, ce jour, renduz a Estevenot le messagier, pour .ij. disnées que il avoit feist hors, pour les besoignes de la court. . . . . .ij. s. par.

Item, ce jour, rendus a Jehan dou cellier, vallet Monseigneur, pour ses despens de .iiij. jours qu'il mist a venir de Tornoy ou Monseigneur estoit, et vint a Hedinc querre son harnoys, et de Hedinc vint a Arraz, a .j. cheval et .j. vallet. . . . . .xvj. s. par.

Item, ce jour, illuec, a j. vallet envoyé a Damfront a monseigneur Moriau Dannin, pour .xij. jours alant et retournant, a toutes les letres monseigneur Symon et maistre Thierri. . . . . .xij. s.

Somme de ces mises. . . . . .c. .xij. lb. .ix. s. .v. d. par.

De rechief, pour les despens des gens de l'ostel Monseigneur qui ne mengerent a court le jour de la bataille ne lendemain a la disnée, c'est assavoir aus vallez Monseigneur.

Premièrement :

Thomas Binet,
Guiot de Ribecourt,
Maistre Gautier le clerc,
Amourri le fauconier,
Jehan de Melfe,
Le Juy de Ruit,
Monseigneur Borget, chapelain,
Monseigneur Bouchart, chapelain,
Monseigneur Coppin, prestre,
Gervaise le queu,
Jehan dou cellier,
Colart de Bouscamp,
Huet de .V. ourm.
Garcie,
Guillaume de Landelfort,
Thierri le fevre,
Hermet le petit,
Hideus,
Lion des Nacaires,
Jehannet le trompeur,
Guit de Vilers,
Berthelot de Pertes,

[1] Mahaut, fille de Robert II d'Artois, seconde femme d'Othon IV, comte de Bourgogne.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Colet le veneur,
Pierre de Bourges,
Caloichan,
Robinet le barbuer,
Jehan de Robez,
Jehan dou Plessie,
Marquet,
Hernuids le trompeur,
Guillaume le frutier,
Andrieu de Grigny,
Jaquemin de Lisle,
Jehan de Monceaus,
Bouchier le queuz,
Pierre Fol,
Jehan le mire,
Robin le fauconier,
Jehan le fol,
Mestre Pierre le marischal.

A chascun des vallez desus nommez, pour leur despens de bouche sans plus, car dou fourrage et de l'avaine pour leur chevaus furent paiez devers l'escurie, .iij. s. par. par jour, monte la somme . . . . . .xij. lb. par.

Et pour les despens de .xxij. garçons de .xj. des desus dis vallez, qui n'estoient a gages et mengoient a la court, et n'orent riens a la court ces .ij. jours . . . . . .xliij. s.

De rechief, pour les despens des vallez Monseigneur ci desouz nommez, qui demourerent a Arraz par .iij. jours, pour conter a Geffroy[1] de leur offices, chascun a .ij. chevaus et .ij. vallez, .x. s. pour chascun par jour. c'est assavoir,

Premierement :

Andrieu de Grigni,
Jaquemin de Lisle,
Bouchier le queu,
Guillaume le frutier,
Gervaise le queuz,
Jehan dou cellier,
Thierri le fevre,
Monseigneur Jehan Borget,
Monseigneur Goppin,
Hideus,

[1] Geoffroi Cocatrix, bourgeois de Paris, l'une des principales figures de l'époque, était chargé de l'approvisionnement des armées de Flandre. Il avait déjà, en 1297, eu charge des approvisionnements nécessaires pour la guerre en Champagne contre le comte de Bar. Voir *Bibl. nat.*, ms. lat. 9783, fol. 110 v°. Dans un acte rédigé à la même époque que le compte de Jean de Melfe, à savoir le 2 juillet 1302, Philippe le Bel s'exprime ainsi : « Dilectum Gaufridum Cocatriz, thesaurarium nostrum Tholose et nostrarum provisorem garnisionum. » *Arch. nat.*, JJ. 36, fol. 3 v°. Par un acte donné à Paris, en février 1305, Philippe le Bel céda à Geoffroi Cocatrix, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus et lui rendait tous les jours, un revenu de deux muids de blé, mesure de Corbeil, que les habitants d'Évry-sur-Seine avaient coutume de lui payer à la Toussaint. *Arch. nat.*, JJ. 37, fol. 20 v°.

Encoigne,
Pierre de Bourges,
Caloichan,
Robinet le barbier,
Huet de .V. ourmes,
Gile de Compiegne,
Monseigneur Bouchart,
Le Juy de Ruit.

Les quex valez sont .xviij. par nombre, a reson de .x. s. pour chascun, par jour, pour les dis .iij. jours, monte la somme toute de ces .xviij. vallez . . . . . xxvij. lb. par.

De rechief, a Pierre Severin, vallet de la cuisine a cheval, Estienet vallet et Petit le pourtier, pour leur despens de bouche[1] dou mecredi, jour de la bataille et de lendemain, car ils furent paiés de l'aveine et dou fourrage de leur chevaus devers l'escurie, a chascun .ij. s. .vj. d. par jour. xv. s. par.

Item, pour les despens des dis Pierre, Estienne et Petit par .iij. jours que il demouroient a Arraz pour les contes rendre a Geffroy, chascun a .j. cheval et .j. vallet, .v. s. pour chascun par jour. . . . . xlv. s. par.

De rechief, pour les despens des vallez des offices de l'ostel Monseigneur ci desouz nommez, qui n'orent riens de la court le jour de la bataille, ne landemain, c'est assavoir,

Premierement :

Troispez,
Jehan de Paris,
Gautier le picart,
Michelet le normant,
Renaut de la forge,
Oudin des grans chevaus,
Martin des grans chevaus,
Loeys de la forge,
Jehan de Fleuri,
Le prestre de paneterie,
Le page angloys,
Petrolle,
Coppin des oisiaus,
Jehan le barbier,
Jaquemin de la paneterie,
Guillot de l'aumosgne,
Perret le sausier,
Le Monyau de la cuisine,
Gosset de la cuisine,
Lescot,
Robin le clerc,
Guillot de la bouteillerie,
Le clerc de la chapelle,
Boutegourt de la bouteillerie,
Hernoet de la fruterie,
Guillot dou Mont Saint Eloy[2].

[1] *De bouche*, ces mots en interligne. — [2] Mont-Saint-Éloy, en Artois, dép. du Pas-de-Calais, arr. et à 8 kilomètres au nord-ouest d'Arras, canton de Vimy.

Lesquex vallez sont par nombre .xxvij. vallez, par .ij. jours, le jour de la bataille et lendemain, .ij. s. par. pour chascun par jour, monte la somme toute des dis vallez..... .c. .viij. s. par.

Item, pour les despens des devant dis Robin clerc, Guillot clerc, Hernoet de la fruterie, Stephanot clerc de la chapele, Boutegourt de la bouteillerie, Guillot dou Mont Saint Eloy, Lescot, Le Monyu, Gosset, le prestre de la paneterie, Jehan Notin de Laycere, Jaquemin de la paneterie, par .iij. jours que ils demourerent a Arraz, pour conter aus gens Geffroy dou despens de l'ostel Monseigneur,et sont par nombre .xij. valez, a chascun .ij. s. par jour, monte la somme..... .lxxij. s. par.

Somme de ces despens de ces gens qui ne mengerent a la court..... .... .liij. lb. .iiij. s. par.

De rechief, pour les despens maistre Thierri, le jour de la bataille, a Lens, pour lui et sa compaignie..... .vj. lb. .iij. s. .vj. d. par.

De rechief, pour les despens Chevrette, menestrel Monseigneur, qui demoura malades a Lisle quant Monseigneur parti de Marquete . .lx. s. par.

Item, rendus a Gossin clerc maistre Thierri, pour parchemin a faire letres de la court..... .lx. s. par.

Item, a maistre Gautier clerc Monseigneur, pour parchemin, cire et encre a faire les letres de Monseigneur..... .xxj. s. par.

Item, rendus a Berthelot de Pertes, qui estoit a Damfront avec Madame, et Monseigneur li manda que il venist a lui, en la guerre, pour .viij. jours venant de Damfront a Monseigneur a Marquete, a .ij. chevaus et .ij. vallez, .vj. s. par jour..... .xlviij. s. par.

Item, a .j. messagier envoyé vers Madame d'Artoys a Damfront, pour .vj. jours..... .vj. s. par.

Item, a Helissant la lavandiere, pour laver les dras de la chambre Monseigneur, par .ij. moys, .x. s. le moys..... .xx. s. par.

Item, a la dite Elissant, pour laver les dras de la chapelle, par le tans desus dit..... .iiij. s. par.

Item, pour uns coffres achetez pour le service..... .xxxvij. s. par.

Item, pour la chausemente Jehan le barbier, Petit le pourtier, Colinet de la chambre, Jehannot de la garde robe, Evrart le pourtier, Estevenot le messagier, Robin le messagier, mestre Jehan le messagier, Coppin et Hennequin des oisiaus, pour. .ij. moys, contez dou .xxxv.e jour de

may dusques par tout le .xv.e jour de juignet, .iiij. s. par. pour chascun par moys . . . . . .iiij. lb. par.

Item, pour la chausemente Chabot, Rousselet, Symonet des Braches, Le Chat, Geffrin, Guillemet, Guillaume de Gravelaut, Rousselet, vallez des chiens, par les .ij. moys desus dis .v. s. pour chascun par jour[1]. .iiij. lb. par.

Item, pour les despens Jehan de Melfe, clerc jadis monseigneur le conte d'Artoys, qui a esté au service le Roy et n'a eu nus despens de la court, ne gages, pour .iiijxx. et quatre jours contez dou .xvi.e jour d'ottembre dusques par tout le .viij.e jour de jenvier, .viij. s. par jour. . .xxxiij. lb. xij. s. par.

Et pour la robe dou dit Jehan de la touz Sains . . . . . .c. s. par.

Item, a Boutegort, vallet de la bouteillerie Monseigneur, qui eut le bras brisé en la bataille, pour soy faire guerir. . . . . .xxx. s. par.

Somme de ces autres mises . . . . . .lxvij. lb. .ixvij. d.

Prima grossa. Somme de touz les mises extraordinaires desus dites, faites par Jehan de Melfe, en l'ostel monseigneur d'Artoys, pour Geffroy Cocatrix, les queles Geffroy doit metre en ses contes. .iij.c .iiij.xx .xviij. lb. .j. d. par.

Original en parchemin. Écriture du commencement du xive siècle. Bibl. nat., ms. lat. 9015, pièce n° 31.

II

LETTRE DE PHILIPPE LE BEL AU CLERGÉ DU BAILLIAGE DE BOURGES CONCERNANT LES AFFAIRES DE FLANDRE[2].

(1302, 29 août.)

Philippus, Dei gracia Francorum rex, dilectis nostris et regni nostri fidelibus episcopis, abbatibus, prioribus, capitulis, conventibus, seu collegiis

[1] Les mots *par jour* ont été écrits par erreur au lieu de *par moys*.

[2] Transcriptions sur parchemin (écriture du commencement du xive siècle), dans les registres du *Trésor des chartes*, JJ. 35, fol. 8 v°–9 v°, et JJ. 36, fol. 8 v°–9 r°. Le registre JJ. 35 est conservé au Musée des Archives nationales, AE, II, 310. L'examen de ces deux registres nous a convaincu que le JJ. 35 est la copie du JJ. 36. Il en est la mise au net; à première vue, l'écriture apparaît comme beaucoup plus soignée, le texte n'est malheureusement pas plus correct. La section des manuscrits de la Bibliothèque nationale possède deux copies de cette lettre faites au xviiie siècle, *fonds français*, 15758 (anc. fonds Harlay, 150), pièce 17; *fonds Decamps*, 38, pièce 24.

et personis singulis ecclesiasticis ballivie[1] bituricensis, ad quos presentes littere pervenerint, salutem et dilectionem. Seriose collectionis affectum et narracionis profunde seriem, si temporis et ingruentium agendorum qualitas pateretur, exigeret materia contenta presentibus, quam nos sub brevis et simplicis alloquucionis alloquio pertransimus, scribendi stilum quantum commode possumus breviantes. Sane Flamingorum nephanda condicio quot regno nostro et ejus incólis a diebus antiquis et longe retrolapsis temporibus dampna intul[er]it, quot dispendia dederit, quot et quanta gravamina irrogarit, ad universalem non ambiguum[2] mundi noticiam pervenisse; sed nec latet in abditis qualiter, succedentibus in vicio parentibus filiis, Flandrensium modernorum adversa rebellio, iniquitatem quam a parentibus traxerunt dampnabilem producens, impetum in nos effrenatis motibus[3] insurrexit hostiliter, ballivos, officiales et servientes nostros, in illis partibus constitutos, in ore gladii impie ac prodicionaliter trucidendo; nec hiis eorum contenta ferocitas castra, fortalicia et loca, que ad manum nostram in eisdem partibus tenebantur, satellitum[4] numerosa multitudine congregata, violenter invadere, ac ex eis nonnulla capere dampnandis ausibus presumpserunt; nec latere vos credimus qualiter in conflictu nuper cum ipsis per exercitum nostrum inito, nec ex eorum robore vel virtute, quin pocius ex sinistri casus et fortune novercantis eventu, multi magnates et nobiles regni nostri, proth dolor! ceciderunt; in quo quam grave, quam enorme receperit regnum ipsum et irrecuperabile detrimentum satis est omnibus manifestum, qui magnatum ipsorum et aliorum noverant[5] probitatem. Nec contenta est hostium predictorum ferina rabies infra comitatus Flandrie limites tot mala committere, sed elati[6] in superbie spiritum, et in furoris impetum concitati, terras et loca extra comitatum constituta predictum invadere et ea flammaque ferroque destruere non verentur, consumentes homines cede et cetera vastitantes, prophanantes[7] ecclesias, nec reverenciam ad Deum nec ipsius timorem habentes, nec compacientes etati, vel sexui, non dignitati, non nobilitati nec ordini deferentes. Nos itaque,

[1] Le texte porte *ballivo*. Cette correction nous est fournie par M. Léopold Delisle, qui a eu la grande bonté de lire et, par de savantes critiques, d'améliorer ce travail.

[2] Les deux manuscrits portent *ambiguus*.

[3] Les deux manuscrits portent *montibus*.

[4] « *Satellites* dicuntur communiarum homines » (Du Cange). Les deux manuscrits portent *satellituri*.

[5] Les deux manuscrits portent *moverant*.

[6] Les deux manuscrits portent *eleta*.

[7] Les deux manuscrits portent *prophanentes*.

ad tam enormes ulciscendos excessus, et alios compescendos, et ad defensionem necessariam regni nostri, ad cujus subversionem, discipacionem, destructionem et finale excidium hostes ipsi totis conatibus moliuntur, collectis[1] viribus, intendentes, ac partes illas propter hoc cum exercitu copioso personaliter adeuntes, calores estivos, labores et incommoda quelibet non vittando, quia, quanto magis majora insurgunt scandala, verentur discrimina et graviora pericula intentantur, tanto magis ad supportanda incombencia onera illius indigemus auxilio, et in eo [ponentes][2] anchoram spei nostre, per quem datur[3] regnare principibus, a quo potestas omnis tribuitur, qui manus ad prelium et digitos docet ad bellum, qui quos placet humiliat et quibus vult victoriam impartitur, de vestrarum itaque apud eum oracionum suffragiis specialiter confidentes, dilectionem vestram attente requirimus et affectuose rogamus, quatinus apud eum devotis oracionibus insistatis, et in subditis vobis ecclesiis preces assiduas faciatis effundi, ut, hostium predictorum detestans superbiam et iniquitatem abhorrens, nos et regnum nostrum sua semper protectione conservet, illudque sedans turbinibus tumencium procellarum ad statum transquillitatis, quietis et pacis ac[4] prosperitatis optate, ad sui laudem nominis, sua pietate reducat, gressusque nostros in suo beneplacito dirigat et disponat, subjecti nobis populi fidem et devocionem adaugeat, nosque cum eodem populo post regni temporalis excursum ad regnum provehat sempiternum. Et quia ad prosequcionem tanti negocii in tam arete[5] necessitatis articulo, non solum spiritualibus, verum eciam temporalibus fidelium nostrorum auxiliis indigemus, cum pro tam necessarie defensionis articulo nos importabilia subire oporteat onera expensarum, fidelitatem vestram quanta possumus affectione rogamus, ortamur attencius et requirimus confidenter, quatinus benigna pensacione, consideracione pensantes quod vestrum omnium et singulorum ex vobis negocium geritur, commodum procuratur, et uniuscujusque prosequitur interesse, et ad defensionem natalis patrie — pro qua reverenda[6] patrum antiquitas pugnare precepit, ejus curam liberorum preferens caritati[7] — promptis affectibus totisque studiis

[1] Les deux manuscrits portent *colletis*.

[2] Il manque évidemment un mot dans le texte.

[3] Les deux manuscrits portent *quam dantur*.

[4] Les deux manuscrits portent *ad*.

[5] Les deux manuscrits portent *vitam arte*.

[6] Le ms. JJ. 35 porte *veneranda*, le ms. JJ. 36 *reveranda*.

[7] Cette phrase mérite d'être notée à cause du sentiment qu'elle exprime avec force et précision. Combien de fois n'a-t-on pas écrit que l'idée de patrie était une conception toute moderne!

intendentes, nobis de qua majore poteritis quantitate pecunie, nomine mutui, in tante necessitatis urgencia succurratis, et per vestros facientes subditos subveniri; credentes dilecto clerico nostro magistro Stephano de Lorrez, subdecano pictavensi et Lallivo nostro bituricensi, quos propter hoc specialiter mittimus, in hiis que circa id vobis ex parte nostra duxerint exponenda. Cum enim nos, duces, comites, barones et alii nobiles et laici dicti regni, pro defensionis pretacto negocio, non solum nostra omnia, sed nos ipsos, uxoribus relictis et liberis, et quibuslibet contemptis[1] periculis, exponamus[2], sensus vestri prudenter discuciant et considerent diligenter, si vos et alias personas ecclesiasticas, quarum et ecclesiarum res agitur, a moderati exhibitione subsidii conveniat, si deceat, si liceat, si demum expediat excusari, aut difficultatem ingerere quomodolibet in hac parte. Ferreum quidem pectus habere et cujuslibet naturalis affectionis expers penitus videretur, qui nobis et regno nostro[3] sibi ipsi possibilibus subsidiis et auxiliis oportunis in tante necessitatis urgencia non adesset. Nos enim eisdem clerico et ballivo, de quorum fidelitate confidimus, recipiendi a vobis et quibuslibet mutuantibus hac[4] de causa, pro nobis et nomine nostro, huiusmodi mutuum, ac de ipso restituendo loco et tempore statuendis — nos, heredes et successores nostros specialiter obligando, ac cauciones et securitates prestando que ad hoc utiles et necessarie videbuntur — obligandi eciam et assignandi que ad hoc, terras, redditus, possessiones et loca, de quibus sibi visum fuerit, et omnia alia et singula faciendi, que circa hoc noverint oportuna, plenam et liberam tenore presencium committimus potestatem, ratum et gratum habentes et habituri quicquid per eos expeditum fuerit in hac parte. Ceterum prefatis clerico et ballivo credatis in hiis que circa provisionem de vasis argenteis, de prelatorum et baronum consilio et assensu diebus hiis factam[5], vobis ex parte nostra duxerint exponenda. Actum Parisius, die mercurii post festum beati Ludovici, anno Domini M° CCC° secundo.

Copie sur parchemin. Écriture du commencement du XIV^e^ siècle. Arch. nat., JJ. 35, fol. 8-9; JJ. 36, fol. 8-9.

[1] Les deux manuscrits portent *contentis*.
[2] Les deux manuscrits portent *expen*.
[3] Les deux manuscrits portent *inmo*.
[4] Les deux manuscrits portent *hoc*.
[5] Voir à ce sujet des lettres de Philippe le Bel au bailli de Sens, en date du 23 août 1302, et une liste des personnages auxquels des lettres semblables furent adressées, aux Arch. nat. (copie du commencement du XIV^e^ siècle), JJ. 35, fol. 8 r° et JJ. 36, fol. 7 v°.

III

INSTRUCTIONS DE PHILIPPE LE BEL CONCERNANT LA LEVÉE D'HOMMES ET DE SUBSIDES POUR LA CAMPAGNE DE FLANDRE DANS LA SÉNÉCHAUSSÉE DU POITOU[1].

(1302, 11 novembre.)

Philippus et c. universis et c. Cordi habentes, ut condecet, inimicorum nequicias et impulsus totis conatibus repellendo, quietem et pacem regni nostri, fidelium incolarum ejusdem, auxiliante Deo precipue, et ipsorum mediante subditorum subsidio, procurare, ac providere ne mercatores et alii subditi nostri in suis mercaturis et negociis aliis impediri valeant, vel exponere se periculis quibuscumque; notum facimus quod nos, licet ad hoc personaliter intendere proponamus cum viis ac modis pluribus exquisitis, finaliter, deliberato cum peritis in talibus et quamplurimum famosis consilio, certam procedendi viam super hoc providimus utilem et salubrem, quam dilectis et fidelibus nostris S. de Ruppe-choardi[2] et J. Vigeri[3] militibus, quos ad hoc ad pictavensem mittimus senescalliam, apperuimus, per eos, vel eorum alterum, cum senescallo ejusdem senescallie, ubi et quibus

[1] Transcriptions sur parchemin (écriture du commencement du XIV^e^ siècle), dans les registres du *Trésor des chartes*, JJ. 35, ff. XV r°-XVI v°, et JJ. 36, ff. 17 r°-18 v°. Une copie faite au XVIII^e^ siècle est conservée à la Bibliothèque nationale, *fonds Decamps*, 38, pièce 115. Le premier paragraphe de cet acte jusqu'aux mots : « Ista via quesita est ..... » a été publié par M. Paul Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, XI, 1.

[2] Les mêmes registres du *Trésor des chartes* contiennent d'autres lettres du roi où figure le nom de Simon de Rochechouart : 1° Lettres, données à Poitiers le 8 mai 1304, qui concernent la mission dont Rochechouart fut chargé dans la Saintonge et le Poitou pour décider les nobles des deux provinces à se rendre à l'armée de Flandre aux gages du roi. Il avait pouvoir de leur avancer, à titre de prêt, les sommes nécessaires à leur équipement. (*Arch. nat.*, JJ. 35, f. 70 v°, et JJ. 36, ff. 64-65; éd. Paul Guérin, *loc. cit.*, p. 8.) 2° Pour récompenser Simon de Rochechouart des services qu'il lui avait rendus, le roi lui donna, par un acte du 2 novembre 1304, une rente de 100 livres tournois. (*Arch. nat.*, JJ. 37, ff. 16 v°-17 r°, éd. Paul Guérin, *loc. cit.*, p. 10.) 3° Par un acte donné à Courcy-aux-Loges, en juillet 1305, Philippe le Bel autorisa Simon de Rochechouart à vendre à Geoffroi de Savigny, valet du roi, les 100 ll. de rentes qu'il lui avait données. (*Arch. nat.*, JJ. 37, f. 28 v°; éd. Paul Guérin, *loc. cit.*, p. 12.) Sur Simon de Rochechouart, voir *ibid.*, p. 2, note 1.

[3] Pour les mêmes motifs (voir la note ci-dessus), Philippe le Bel donna, par acte du 5 novembre 1304, une rente de 80 livres tournois à Jean Vigier. (*Arch. nat.*, JJ. 37, f. 16 v°-17 r°; éd. Paul Guérin, *loc. cit.*, p. 11.) Sur Jean Vigier, voir *ibid.*, p. 2, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

expedire viderint, declarandam, videlicet de subveniendo nobis in hoc facto, quod verisimiliter omnes tangit, de certo numero servientum armorum, ad vadia seu stipendia subditorum ipsorum, secundum vires et facultates eorumdem, ad certum tempus, prout duxerint, considerato negocio, statuendo. Dantes omnibus subditis nostris presentibus in mandatis ut eisdem commissariis in hac parte eo promptius quo devocius pareant et intendant. In cujus rei testimonium et c. Actum Parisius in festo beati Martini, anno Domini M° CCC° secundo [1].

Ista via quesita est ad quietem, transquillitatem et pacem subditorum, et ut minus graventur. Exponatur rebellionis Flandrensium et factorum exinde subsequtorum atrocitas. Item, videatur villarum et locorum condicio, qualitas, ac eciam habitancium in eisdem. Item, inducantur ad majorem numerum quam poterunt induci ministrandum suis sumptibus per quatuor menses et non amplius in hoc anno, ita quod si guerra, antequam quatuor menses predicti completi fuerint, per viam quamcumque, finem habeat, pro tempore diminuatur de summa. Item, quod pro quolibet homine non exigentur nisi solummodo duo solidi parisiensium per diem. Item, quod pro toto anno isto non exigetur ab eis alia subvencio racione guerre.

Vous, seigneurs chevaliers, parlerez a ceus qui vous estes envoiez de par le Roi en la manere qui s'en suit. Premierement, comment le Roi nostre sire, apres la premiere guerre de Flandre reçuit les Flamens courtoisement et debonnerement, et fist receveir les seremens de eus, de bien et loiaument eus tenir vers li, si comme est es bonnes villes acoustumé.

Item, quant ceus de Bruges orent contenz entre eus, dont plusieurs dou commun avoient ocis plusieurs de grans genz [2], le Roi ne se voust pas vers eus maintenir cruelment, ainçois debonnerement, comme bon seigneur, traitia et fist traitier, comme bonne pais fust entre eus, et envoia la de sa gent pour les apeisier, et traitier de ceste chose [3], c'est assavoir prelaz, clers et chevaliers [4].

[1] 1302, 11 novembre.

[2] En juillet 1301, voir les *Ann. gandenses*, dans Pertz, SS., XVI, 565.

[3] Voir les conditions de l'accord qui serait intervenu entre la ville de Bruges et le comte de Saint-Pol, dans les *Ann. gandenses*, Pertz, SS., XVI, 565, ll. 36 et ss.

[4] Prélats, clercs et chevaliers, telle était la

Item, que cil de Bruges plusieurs chevaliers et autrez gens du Roi, qui aloient pour ceste pais faire, firent entrer en la ville de Bruges, leur donnerent entendre qu'il povoient seurement entrer[1], et que les mauveses genz s'en estoient partiz, et quant il furent entrez[2], et l'an leur ot fait a l'entrée bel semblant, a l'ajournement[3], sanz ce que les genz le Roi s'en preissent garde, les Flamens leur coururent sus et en ocirent plusieurs en liz et hors liz, et les autres s'an partirent pour paour de mort et retindrent tout ce que les genz le Roi qui aloient la pour leur bien avoient porté en la ville de Bruges, et ce fut grand traison et grant desloiauté, si comme il appert clerement a chacun[4].

Item, comment le Roi envoia apres le conte d'Artois en Flandre, a grant multitude de gent, pour les diz malfeteurs faire venir a droit, prendre et recevoir. Et cil ennemi firent fossez et fosses faussement en traison.

Item, comment le dit conte et mult d'autres genz le Roi i furent morz par leur traison, fausseté et mauvestié.

Item, que ce ne souffist pas aus diz ennemis, ainz toutes maneres de genz qu'il povoient trouver de ça Flandre il mistrent a mort, et vindrent jusques a Arraz ardant villes et bourz, par tout la ou il povoient, hors du conté de Flandre[5], disanz que ainsi vouloient il aler par tout le royaume et par plusieurs autres lieus.

Item, comme le Roi i ala apres, en sa personne, si comme cil a qui vous parlerez le sevent, qui i furent, ou aucuns de eus, et i despendirent il, et les autres genz du royaume, grant chose, et pour ce que il et les grans gens de son ost veoient que les annemis estoient en lieus si perileus logiez que se les bonnes genz de son ost alassent sus eus, il ne peussent avenir a

composition ordinaire des ambassades au moyen âge; voir *Positions des thèses soutenues à l'École des chartes, le 26 janvier 1885*, p. 71.

[1] Cf. *Ann. gandenses*, dans Pertz, SS., XVI, 568, ll. 7 et ss.

[2] Le 17 mai 1302.

[3] Au lever du jour.

[4] Voir le récit des Matines brugeoises (18 mai 1302) et la manière dont les Flamands s'efforçaient de les justifier, dans les *Ann. gandenses*, Pertz, SS., XVI, 568-669, et Velthem, *Spiegel historical*, éd. cit., p. 231-233. M. l'abbé Duclos a consacré aux Matines brugeoises un article important (*Annales de la Soc. d'ém. de Bruges*, 1881-1882, p. 69-296).

[5] Cf. lettres par lesquelles Philippe le Bel donne un revenu de 100 livres parisis à l'église de Chartres (1304, septembre) en l'honneur de la victoire de Mons-en-Pévele, publ. par d'Achery, *Veterum script. Spicilegium*, XIII, 356-358; G. Guiart, D. Bouquet, XXII, 251; *Ann. gandenses*, Pertz, SS., XVI, 578; *Chronique artésiennne*, de Smet, IV, 485; *Cont. Guill. de Nangis*, D. Bouquet, XX, 589; *Chronographia reg. Franc.*, éd. Moranvillé, I, 146; *Anc. chron. de Flandre*, D. Bouquet, XXII, 393.

eus sans grant perdicion et destruccion des genz de son ost[1], il ne vouloit en nulle manere, ainz miex vouloit son cors travaillier autre foiz et plus mettre du sien, mesmement pour le temps d'yver, par quoi les chevaus ne les genz ne povoient estre hors sans grant peril, il soffri quant alors et en conseil o les grans gens et o les bonnes genz de son ost il fu acordé que il feroit ses gens retraire juques a tant que le temps fust plus convenable[2].

Item, comment la malice et la perversité des dis annemis ne s'amenuise de rien, ainz s'efforce chascun jour d'ardoir et de destruire sus les gens du royaume, et le feissent plus se ceus qui sont es establies de par le Roy[3] n'empeschoisent leur male volenté. Certaine chose et clere est a touz, que il ne pleroit a Dieu, ne honneur ne seroit au Roi, ne prouſit a ceus du royaume, que l'en ne meist conseil contre si grant perversité, et que si mauvese volenté de si fause et mauvese gent ne fust empeschée, et fait droit et justice, si comme raison l'aporte, en la manere que il convient aler et ovrer contre tiex genz, qui sont du tout cheoit en profondice de mauvestié, en desobedience et en rebellion apperte. Et leur monstrerez les perilz, les dommages qui pourroient avenir a eus se il y vont tant en leur personnes, en leur chevaus et despens, que en lessier a faire leur marchandises, et de ceus qui marchans ne sont, en lessier leur terres sanz eousture et fere leur autres besoignes, pour eus et pour leur genz sous-tenir et les ſes de eus et des autres choses qui leur appartiennent.

Et traitiez amiablement a ceus des bonnes villes et des autres petites villes, la ou les riches genz seront. Premierement o les maieurs, o les jurez, o les eschevins et o les bourgois et o les plus grans de chascune, puis o tout le commun, comment ceste besoigne, la quelle touche touz les subgez

[1] Les Flamands s'étaient campés en une forte position auprès du monastère de Flines; ils étaient séparés de l'armée royale par le canal de la Rache. Cf. *Ann. gandenses*, Pertz, SS., XVI, 573, ll. 33 et ss.

[2] Cette retraite de l'armée royale étonna beaucoup les contemporains; voir la manière dont l'imagination populaire l'expliqua dans la chronique de Gilles li Muisis, *Corp. chron. Flandriæ*, II, 197. Les *Anc. chron. de Flandre*, D. Bouquet, XXII, 382, font un récit semblable. Une autre version est rapportée par le Cont. de Guill. de Nangis, D. Bouquet, XX, 589. Le texte ci-dessus donne le véritable motif de cette retraite que Boutaric encore — *La France sous Philippe le Bel*, p. 403 — disait être inexpliquée.

[3] Les noms des capitaines commandant les « établies » sur la frontière flamande sont donnés d'une manière exacte par la *Chronographia regum Franc.*, éd. Moranvillé, I, 120. Voir l'excellente relation, par Guillaume Guiart (D. Bouquet, XXII, 240, vers 15227 et ss.), de l'expédition héroïque dirigée sur Gravelines, le 14 avril 1302, par Oudart de Maubuisson, commandant l'établie de Calais.

du roiaume et chascun sont tenuz a poursuivre et maintenir et mettre y, chascun, selonc son poveir, comme en cas de riereban et aider. Et pour ce que le Roi voudroit eschiver les perilz des cors de ses subgez et faire ces choses au moins de grief de eus, il a eu en conseil, o granz genz et sages et avisés en tele chose, qui ont esgardé une voie prouffitable et convenable sur toutes autres, par quoi l'en pourra plus convenablement et prouffitablement quant au peuple aler en ceste besoigne : c'est assavoir qu'il aident au Roi, nostre sire, de certain nombre de genz d'armes a pié, a leur couz et a leurs despens, en tele maniere que pour tout l'an cele aide durra, par quatre mois ; et se plus convenoit que le Roy i fust, si ne paieroient-il de plus, et se la chose se povoit fenir en moins de temps, fust .viij. jours ou mains, si ne paieroient-il, fors de ce temps.

Item, que pour chascun sergent il ne paieront que .ij. s. par., combien que il couste plus au Roi, et combien que les sergenz mettent a eus arreer, appareillier ou armer.

Item, que en toute celle année pour raison de la guerre ne de l'ost l'an ne leur demandera coustume, L^me^, ne autre subvencion, ne efforciez n'i seront.

Item, que celle quantité d'argent, qui a ce sera acordé, sera levée et cuillie le plus prouffitablement que l'an pourra, sanz grever le pueple.

Item, se vous ne povez en bonne maniere et en prouffitable a chascune ville acorder de certain nombre pour toute la ville ensemble, vous traiterez par les personnes singulierement, si comme vous verrez miex a faire, combien de personnes chascune otroieroit, et ferez nombre quele quantité vous pourrez avoir, et la quele voie seroit plus prouffitable. Mes toute vois le Roi voudroit miex que celle qui seroit a la volenté du pueple fust prise et acceptée.

Copie sur parchemin. Écriture du commencement du XIV^e^ siècle. Arch. nat., JJ. 35, fol. 15-16, et JJ. 36, fol. 17-18.

PLAN I.

Savants étrangers, tome X, 1ère partie

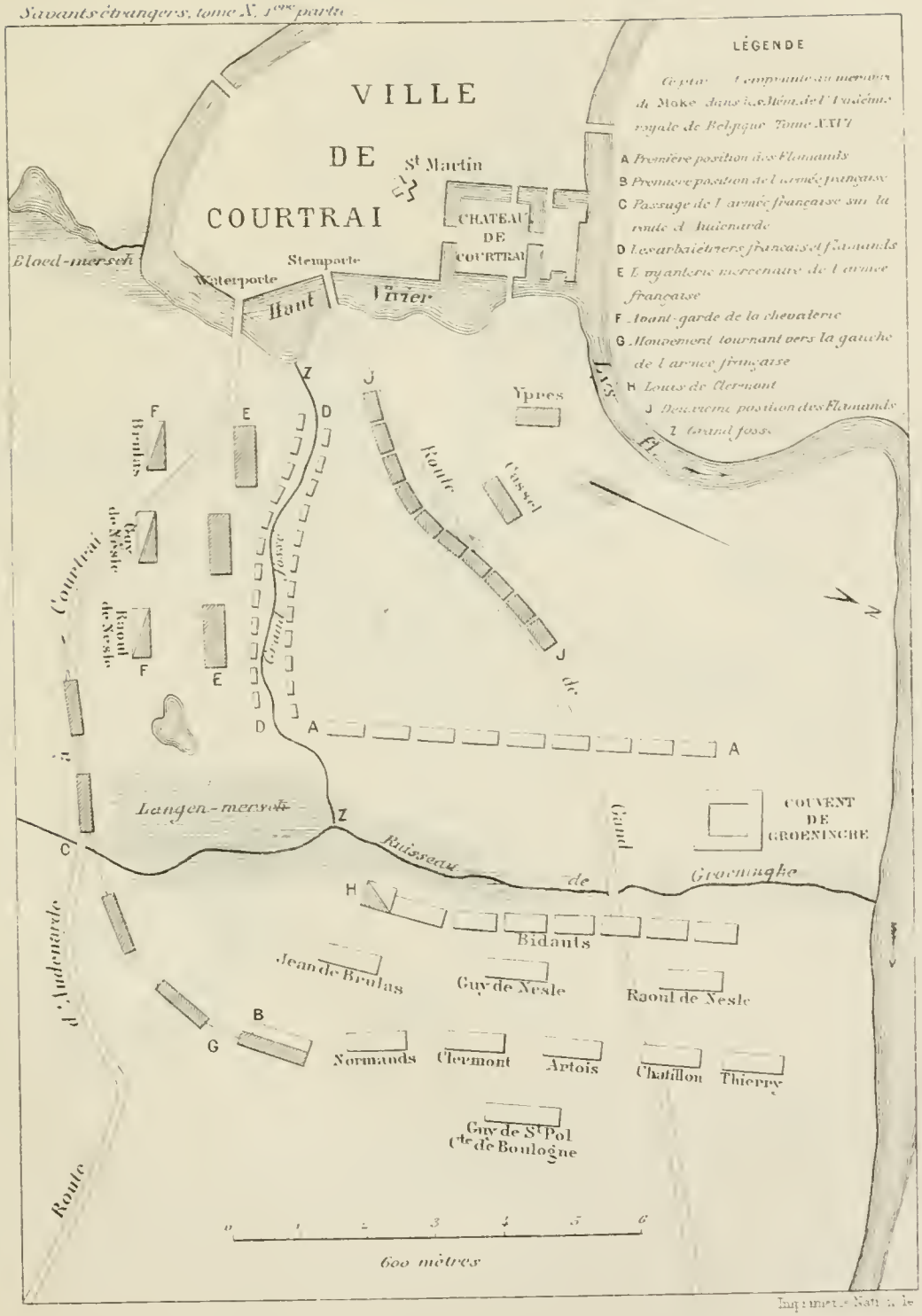

Plan publié par Mr G. MOKE et par Mr le général KÖHLER

PLAN II.

Savants etrangers, tome X, 1re partie.

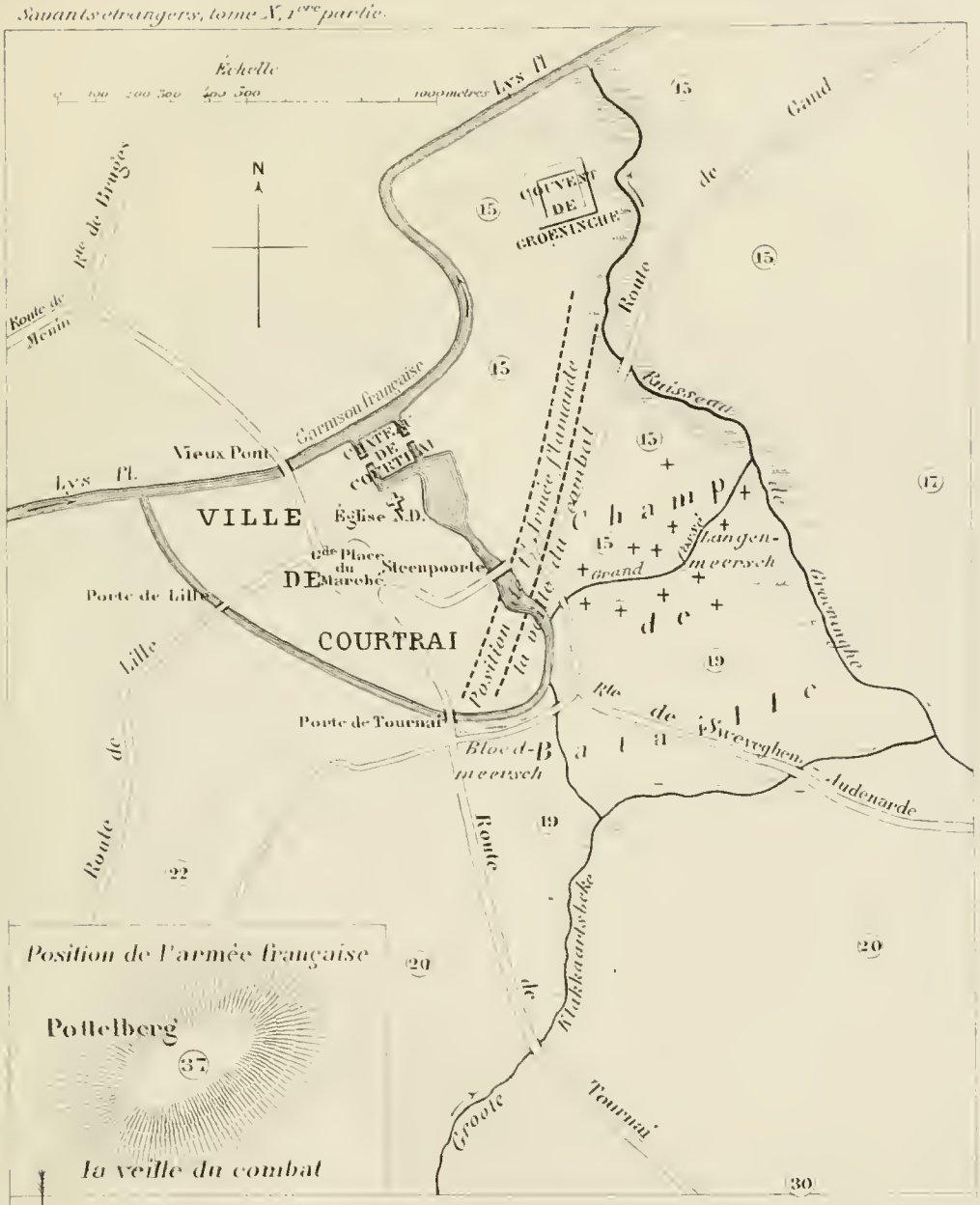

Plan dressé d'après l'Atlas des villes de Belgique au XVIe siècle par Jacques de Deventer, géographe de Charles Quint, et les cartes topographiques au $\frac{1}{20000}$ par l'Etat-major belge, corrigés d'après les documents des siècles antérieurs et les renseignements de M^r le Baron Jean Béthune de Villers.

Nota: *Les chiffres entourés d'un cercle indiquent la hauteur du terrain en mètres au dessus du niveau de la mer.*

Les petites croix marquent l'endroit où la chevalerie française fut massacrée.

Imprimerie Nationale

TABLE DES CHRONIQUES CITÉES.

Pages.

Artésienne (Chronique) 11
Bruges (Fastes consulaires de la ville de) 67
Chronographia regum Francorum 65
Egmondanus (Monachus) 64
Gandenses (Annales) 29
Genealogia comitum Flandriæ 69
Geoffroi de Paris 49
Guiart (Guillaume) 25
Leodiensis (Annales S. Jacobi) 64
Li Muisis (Gilles) 88
Meyer (Jacques) 68
Ottokar 58
Saint-Denis (Religieux de) 66
Templier de Tyr (Chronique du) 64
Van Velthem (Louis) 33
Villani (Jean) 44
Winterthur (Jean de) 64

47022L

HF Funck-Brentano, Frantz
F9797me Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET